



LES POLITIQUES DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE SUR LES TERRITOIRES

CONTRIBUTIONS DES CESER

7 Juillet 2017

Version finale



EDITO

Dans notre pays, 6 millions de personnes ne maîtrisent pas suffisamment le français pour accomplir seules les démarches de la vie quotidienne dont 3 millions sont en situation d'illettrisme. En Outre-mer, la jeunesse est massivement concernée par l'illettrisme, à hauteur de 19,2%.

De plus, l'apprentissage du français constitue également un enjeu majeur pour ceux qui arrivent en France et qui souhaitent s'y établir de manière durable et régulière.

C'est pourquoi en octobre 2016, en lien avec les présidents de conseil régional ou de la collectivité territoriale unique, le gouvernement a souhaité attirer l'attention des présidents des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) sur l'intérêt d'une auto-saisine de leur assemblée sur ce sujet afin notamment d'établir un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française au niveau territorial et de formuler des préconisations visant à mieux prendre en charge collectivement les publics concernés.

A la date du 30 juin 2017, six CESER avaient ainsi élaboré une contribution à la politique de maîtrise de la langue française et de lutte contre l'illettrisme. Il convient d'ajouter à cela les travaux déjà conduits sur ce thème au cours des années précédentes par plusieurs CESER dont la liste figure en annexe.

Je tiens à saluer la qualité de ces travaux qui vont notamment contribuer à la préparation d'un grand Plan national d'action pour la maîtrise de la langue française et des savoirs de base. Ce plan, qui affichera les priorités gouvernementales, aura vocation à se décliner localement grâce une bonne articulation avec les plans régionaux.

Le présent document comprend l'intégralité des contributions des six CESER. Pour en faciliter la lecture, une synthèse de ces contributions a été rédigée par nos soins. Elle fait ressortir quelques constats particulièrement éclairants ainsi que les principales recommandations.

Thierry LEPAON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lepaon'.

SOMMAIRE

SYNTHESE

1. CESER Nouvelle-Aquitaine
Contribution relative à la création de la nouvelle « Agence de la langue française pour la cohésion sociale »
Réunion du bureau
17 Janvier 2017
2. CESER Centre-Val de Loire
Contribution à la création d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale
Rapporteuse : Fatim LABIB
Janvier 2017
3. CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur
La maîtrise de la langue française : une politique à coordonner en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Rapporteuse : Angélique THIBAUDAULT-SCHWARTZ
14 Février 2017
4. CESER Occitanie
Contribution dans le cadre de la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale
Février 2017
5. CESER Ile-de-France
Maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions
Contribution présentée au nom du groupe de travail Maîtrise de la langue française par Claire PESSIN-GARRIC
23 Mars 2017
6. CESER Hauts-de-France
Les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française : diagnostic et préconisations
Rapporteurs : Dominique CARPENTIER - Philippe ROLLET - Yvonne TASSOU - Pierre THOMAS
28 Mars 2017

ANNEXES

1. Courrier du 5 octobre 2016 de P. Kanner, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports aux Préfets de région, relatif à la mobilisation des CESER dans le cadre de la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale.
2. Travaux antérieurs des CESER

SYNTHESE

Introduction

Lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté de Vaulx-en-Verin le 13 avril 2016, le gouvernement a décidé la création, au 1er janvier 2017, d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale, afin de doter le pays d'une politique linguistique intégrée et capable de répondre à la diversité des besoins.

Afin que la stratégie et les modes d'action de la future agence prennent en considération la diversité des réalités sociales et humaines et s'appuient sur la connaissance pratique des politiques publiques menées par les acteurs de terrain, l'Etat a souhaité que les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux (CESER) soient mobilisés sur ce sujet.

Six CESER avaient, fin juin 2017, rédigé une contribution qui dresse un diagnostic précis des politiques de maîtrise de la langue française au niveau territorial et formule des préconisations afin de mieux prendre en charge les publics concernés.

Les principaux constats des CESER

De l'examen comparé des contributions des CESER, il ressort un certain nombre de constats, souvent critiques, qu'il convient cependant de nuancer sérieusement selon les régions.

1. Un manque d'observation et d'évaluation

Dans certaines régions (ex. Centre-Val de Loire), une étude coordonnée par les services

de l'INSEE mesurant le poids de l'illettrisme dans la population n'a pu être menée en région par manque de financement. Il est difficile d'agir efficacement sans une connaissance fine des problématiques et des spécificités territoriales.

Un recensement et un suivi régional des personnes en situation d'illettrisme (à partir d'une cohorte) doivent pouvoir être mis en place en s'appuyant, par exemple pour ce qui est des jeunes, sur le repérage fait lors des Journées de défense et citoyenneté (JDC).

Force est de constater que « *la lutte contre l'illettrisme des adultes, hors monde du travail, fait l'objet de dispositifs dispersés, peu suivis et peu évalués et que les jeunes en situation d'illettrisme à la fin de leur scolarité ne sont pas tous pris en charge.* » (Région Occitanie).

2. Les inégalités territoriales

Il est un fait que les dispositifs pour l'apprentissage de la langue française et la lutte contre l'illettrisme relèvent majoritairement de la politique de la ville. Si cette problématique est plus prégnante en milieu urbain, il n'en demeure pas moins que les besoins ne sont pas suffisamment couverts en milieu rural.

Les publics touchés par ces questions dans les zones rurales sont globalement peu mobiles (du fait entre autres de la complexité du passage du permis, de difficultés de repérage dans l'espace, de lecture d'un plan ou d'un horaire SNCF...) et souvent isolés. L'isolement est un facteur aggravant de toutes les exclusions, qu'elles soient sociales, économiques ou culturelles.

En PACA, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), en lien avec l'OFII, a lancé un travail de cartographie de l'offre linguistique au niveau régional qui permettra de voir les territoires qui ne sont pas ou peu couverts, notamment les territoires ruraux où les populations sont dispersées et très peu mobiles mais également les territoires couverts mais sur lesquels l'offre existante est saturée.

3. Les difficultés dans la vie quotidienne et le monde du travail

Les difficultés importantes face à l'écrit de nos concitoyens sont des obstacles à la réalisation des tâches de la vie quotidienne (transports, courses, soins, démarches administratives...). Les personnes se font aider par des tiers et développent des stratégies mobilisant une énergie considérable pour masquer leurs difficultés. A titre d'exemple, quatre Franciliens sur dix en difficulté avec l'écrit ne peuvent pas rédiger une lettre. 35 % des Franciliens en difficulté à l'écrit ne font jamais les courses, fréquentent moins les activités de loisirs et les personnes confrontées à l'illettrisme ont un accès réduit aux soins.

Un nombre important d'associations (Secours populaire, Secours catholique, Croix rouge, ATD Quart Monde, Centres sociaux, ...) offrent au cœur des quartiers des remises à niveau scolaire. Les municipalités proposent des cours d'alphabétisation et des cours du soir.

Mal maîtriser la langue française à l'oral, et surtout à l'écrit et/ou être concerné par l'illettrisme constituent un obstacle majeur à l'insertion professionnelle pour les chômeurs et à l'évolution professionnelle pour les salariés dans un monde où le recours à l'informatique et à l'écrit est fréquent. Cet enjeu capital, tant du point de vue humain

qu'économique, mobilise les pouvoirs publics, les entreprises dont les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les partenaires sociaux.

4. Les difficultés de coordination

La politique de soutien à la maîtrise de langue française est complexe et variée car portée par de nombreux acteurs et financeurs (Région, Départements dans le cadre du RSA, Pôle Emploi et État) ayant chacun leurs objectifs, leurs attentes et leurs modalités de prescription mais dont les dispositifs de formation sont multiples.

Certaines régions n'ont pas de plan régional qui fixe les grandes lignes de la politique de maîtrise de la langue française. Ainsi, en PACA, le Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) s'est arrêté en 2012 et le Plan d'action Régional de prévention et de Lutte contre l'Illettrisme (PRLCI) s'est arrêté en 2014. De plus, le coordinateur régional de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) auprès du Préfet de Région, n'a pas été remplacé.

5. L'insuffisance des moyens

Dans certaines régions, la faiblesse des financements alloués par l'Etat, en particulier pour les actions relevant de la politique de la ville ou à destination des populations migrantes, ne permettent pas de couvrir les frais de fonctionnement des actions par les associations et centres socio-culturels. C'est pourquoi l'encadrement des formations est assuré majoritairement par des bénévoles dont la qualification (niveau d'étude et diplômes spécialisés) est très hétérogène (professeurs à la retraite, étudiants en FLE à l'université...). De même, les formations

financées par Pôle Emploi sont insuffisantes par rapport aux besoins repérés.

S'agissant des centres de ressources illettrisme et analphabétisme (CRIA), leur principal financeur depuis leur création était l'État mais les régions ont pris en grande partie le relais avec le transfert des compétences-clés aux Régions les crédits. En outre, certains Conseils départementaux, qui jusque-là participaient au financement notamment pour les actions menées en milieu rural, remettent en cause ce soutien car ils considèrent que la lutte contre l'illettrisme relève désormais de la compétence du Conseil régional.

6. La complexité des procédures de financement

Les actions de formation linguistiques sont généralement financées sur la base d'appels d'offres de la part de l'OFII, de la DRJSCS, de Pôle Emploi, mais sans aucune vision pérenne. Le recours aux appels à projet ne favorise pas forcément la mise en place d'une offre de services équilibrée sur les territoires et des solutions adaptées localement. La réponse aux appels à projets demeure complexe en particulier pour les petites structures locales animées le plus souvent par des bénévoles.

7. Des pédagogies insuffisamment différenciées

Des CESER s'interrogent sur le flou de certains intitulés de formation (ateliers de formation de base, Le français au quotidien, ateliers de français, alphabétisation...).

Ils insistent pour qu'une pédagogie et un accompagnement différenciés soient proposés en fonction des publics concernés, (illettrisme, analphabétisme, FLE), ce qui ne semble pas être systématiquement le cas

actuellement. Cette différenciation nécessite des compétences et un savoir-faire spécifiques pour lesquels peu de formateurs (professionnels et bénévoles) semblent être formés.

8. Une offre de formation dispersée qui manque de lisibilité

L'offre de formation linguistique est difficilement lisible en raison de la diversité des acteurs, de la dispersion des dispositifs et des sources de financement multiples. Elle ne favorise pas la construction d'un parcours linguistique cohérent pour les primo-arrivants. Certains dispositifs se juxtaposent sans réelle coordination, en particulier les actions mises en œuvre au titre de la politique de la ville (programme 147) et celles à destination des populations migrantes (programme 104), ce qui empêche d'avoir une vision d'ensemble sur le territoire.

9. Une mobilisation jugée parfois insuffisante des entreprises

Dans certaines régions (ex. Nouvelle Aquitaine), la mobilisation des entreprises en faveur de la lutte contre l'illettrisme est jugée trop limitée. Il est à cet égard regrettable que la question des savoirs de base ne soit traitée dans les entreprises que lors des plans sociaux. Il conviendrait d'inciter les organisations d'employeurs, les OPCA (non reconduction de la convention cadre 2013-2015), les syndicats de salariés, les chambres consulaires etc. à s'impliquer davantage dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française.

Pour autant, dans la plupart des régions, comme en Ile-de-France, les OPCA sont depuis longtemps très impliqués dans la lutte contre l'illettrisme. Ils proposent un accompagnement des acteurs franciliens qui

s'emparent de la certification « CLÉA » (certification interbranche visant l'acquisition d'un « socle de connaissances et de compétences professionnelles » dont l'objectif est de favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle.

Les principales préconisations des CESER

➤ ***En matière de prévention de l'illettrisme notamment en faveur des jeunes***

1. Renforcer la coordination des principaux acteurs avec l'Education nationale et fixer un objectif annuel chiffré de réduction du nombre de jeunes sortant du système éducatif sans posséder les savoirs de base.
2. Sensibiliser les enseignants à la question spécifique de l'illettrisme dans le cadre de leur formation initiale et développer les actions de formation continue des personnels éducatifs en lien étroit avec les ESPÉ.
3. Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance : pour que les enfants se familiarisent avec les mots et les livres, puis à l'âge de l'apprentissage de la lecture pour que les enfants réussissent cette première phase d'acquisition, pour que les familles puissent mieux les accompagner dans leur scolarité, pour éviter les décrochages scolaires et aider les adolescents en difficulté à renouer avec l'écrit.
4. Apporter un soutien particulier aux familles qui ne maîtrisent pas bien la lecture, l'écriture et le calcul, au moment de l'entrée de leurs enfants

dans les premiers apprentissages (entrée en maternelle, entrée en élémentaires, entrée en sixième), en développant notamment les Actions éducatives familiales (AEF).

5. Repérer systématiquement les situations d'illettrisme au moment de l'entrée du jeune en apprentissage et veiller à ce que cette détection débouche sur une formation aux savoirs et compétences de base.
 6. Développer, pour les jeunes sortis du système scolaire, les Ecoles de la 2ème chance (E2C) dont la pédagogie est innovante et donne des résultats satisfaisants en matière de réinsertion des jeunes.
- #### ➤ ***En matière de pilotage, de coordination et d'animation des réseaux***
7. Développer les initiatives existantes de répertoire, de cartographie, d'annuaire qui recensent les offres linguistiques du territoire en incluant celles de l'OFII (maîtrise de la langue et des compétences de bases, illettrisme, alphabétisation, FLE).
 8. Améliorer la connaissance des dispositifs par un recensement au niveau régional des structures qui proposent des formations linguistiques ;
 9. Faire en sorte que la question de la maîtrise de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme constitue un des axes forts dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) qui lie l'Etat et la Région.

10. Elaborer dans chaque région un diagnostic partagé de la situation sur leur territoire du Conseil régional, des services de l'Etat en Région, ainsi que des autres collectivités territoriales avec les partenaires sociaux et associatifs dont les centres de ressources illettrisme (CRI) et définir des priorités d'action.
11. Organiser dans chaque région, à intervalles réguliers, des Assises de la lutte contre l'illettrisme, de manière à mettre en avant les avancées et échanger sur les difficultés rencontrées.
12. Généraliser la mise en place de plateformes linguistiques (à l'instar de Marseille et Nice), par territoire de bassin de vie ou au niveau communal. Ces plateformes favorisent l'articulation des différentes offres de formation et l'évolution réelle des publics dans un parcours de formation.
13. Sensibiliser les professionnels en charge de l'orientation des publics et du service public de l'emploi, à la détection des difficultés de maîtrise de la langue française. Différentes plateformes de formation en ligne existent déjà afin de mieux informer et former les agents d'accueil à déceler et à accompagner les situations d'illettrisme, mais leur accès reste aléatoire.
14. Veiller à ce que les organismes de formation proposent des pédagogies individualisées et différenciées, en lien avec les métiers exercés.
15. Intégrer un module « interculturelité » dans les formations de formateurs.
16. Soutenir les dispositifs portés par l'enseignement supérieur concernant notamment les étudiants internationaux, dispositifs qui sont utiles aussi pour la promotion et l'attractivité de la Région.
17. Développer la formation en amont des formateurs du Français langue Etrangère y compris des bénévoles.
18. Mettre en place un document de suivi des apprentissages linguistiques qui atteste tout au long de la vie les compétences acquises sur le sujet.
19. Mobiliser un certain nombre de dispositifs culturels qui pourraient être très utiles dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise du français.
De même, les actions de médiation des associations d'éducation populaire dans le champ culturel, les pratiques amateurs sont autant de possibilité d'offrir des espaces où la maîtrise de la langue est requise et devraient être reconnues et soutenues par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).
20. Développer les outils numériques en direction des formateurs, mais aussi mise en place d'ateliers pour apprendre à maîtriser les outils numériques et les codes du langage numérique en direction des personnes concernées.

➤ ***En matière de pédagogie, de formation et d'action culturelle***

➤ ***Les actions en faveur des populations migrantes***

21. Faciliter la compréhension des documents administratifs et juridiques en utilisant un langage simple et compréhensible de préférence à l'utilisation de pictogrammes.
22. Doubler le nombre de migrants bénéficiant de l'apprentissage du français nécessitera un plan pluriannuel chiffré et doté de moyens humains adéquats.
23. Procéder au recensement de toutes les offres de formation, ce qui permettrait d'offrir aux migrants un parcours plus cohérent, ou à tout le moins une meilleure visibilité.
24. Assurer une plus grande stabilité et pérennité des financements des associations en passant des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

➤ ***Les actions en faveur des demandeurs d'emploi et des personnes en insertion***

25. Faire en sorte que les personnes en situation d'illettrisme bénéficient du statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle comme c'est actuellement le cas dans le Nord Pas de Calais.
26. Permettre l'accès des publics en insertion, qui relèvent souvent des départements, aux dispositifs de formation (pilotés pas les Régions), notamment dans le cadre des contrats territoriaux.

➤ ***Les actions en faveur des salariés et de certains professionnels***

27. Prévoir l'inscription, dans les plans de formation des entreprises, d'actions prioritaires de formation pour l'acquisition des savoirs de base.
28. Mobiliser le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux gestionnaires des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) afin que soient proposées des formations linguistiques et de remise à niveau en faveur des salariés. Développer, dans cet esprit, les accords-cadres entre les OPCA, l'ANLCI, les branches professionnelles et les négociations collectives interprofessionnelles de branche ou d'entreprise.
29. Inciter les partenaires sociaux signataires du plan quinquennal à s'engager sur des objectifs chiffrés concernant non seulement le nombre de salariés à former dans les 5 ans mais aussi en termes de qualité des actions de formation proposées en utilisant, d'une part, le Conseil en Evolution Professionnelle et les entretiens d'évaluation et, d'autre part, en favorisant la constitution de collectifs de formation, situation plus favorable pour les salariés en situation d'illettrisme.
30. Mettre en place un dispositif efficace de repérage de l'illettrisme et d'alerte en s'appuyant sur les différents acteurs de l'entreprise à savoir les DRH, les CHSCT, les assistants sociaux et les médecins du travail.
31. Prévenir les situations de désapprentissage de la langue écrite, en questionnant le contenu du travail : par exemple, les consignes de travail

pour l'exécution des tâches pourraient solliciter davantage l'écrit et la lecture ; installer des collectifs et des méthodes de travail qui incluent la lecture, l'écriture et le fait de compter, éviter toutes les situations d'isolement, pousser à la coopération entre salariés.

- 32.** Sensibiliser les particuliers employeurs, dans le secteur des services à la personne, au problème de l'illettrisme et les informer sur les structures susceptibles de proposer à leurs salariés des formations adaptées.
- 33.** Veiller à ce que les personnels de soins – essentiellement les professionnels issus de pays étrangers (UE et hors UE) – puissent maîtriser la langue française car cela peut poser une réelle difficulté de communication et un risque médical. Des tests de connaissance de la langue française devraient être obligatoires et suivis d'une offre de formation linguistique avant de pouvoir exercer.

En matière d'évaluation

- 34.** Reconduire l'enquête IVQ en 2018 pour continuer à prendre la mesure du phénomène de l'illettrisme et de la maîtrise des savoirs de base.
- 35.** Réaliser avec le concours de l'INSEE une enquête sur les publics en situation d'illettrisme dans chaque région ; réitérer l'enquête IVQ tous les trois ans afin de vérifier l'évolution induite par les prises en charge et l'amélioration significative du nombre de jeunes en situation d'illettrisme après 16 ans.
- 36.** Mettre en place un vrai dispositif d'évaluation destiné aux personnes en situation d'illettrisme avec des critères visant à vérifier l'atteinte des objectifs qui conduisent ces personnes à une plus grande autonomie sociale et une meilleure insertion professionnelle.

→ **Echange avec M. Thierry LEPAON**

Réunion du Bureau de transition du 17 janvier 2017

**Contribution relative à la création de la nouvelle
« Agence de la Langue Française pour la Cohésion Sociale »**

► **Préambule**

▪ Le travail initié par un groupe *ad hoc* du CESER Nouvelle-Aquitaine ¹ pour répondre à la suggestion de l'Etat appelant à réaliser « un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française » sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, se veut une contribution modeste à la réflexion sur le sujet de l'acquisition de la langue française. Ce groupe tient à exprimer dans le prolongement du Bureau de l'assemblée consultative elle-même la difficulté de procéder à une réelle auto-saisine sur une question aussi importante et aussi complexe l'impossibilité qu'il y aurait à envisager ce travail comme pouvant être exhaustif dans le temps imparti. Néanmoins, le tableau joint en annexe, permet d'ores et déjà d'observer la pluralité des acteurs, des structures (publiques et privées) qui se mobilisent et la diversité des actions dispensées, en région Nouvelle-Aquitaine, dans le domaine de l'apprentissage de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme.

Le groupe de travail, exprime en outre sa satisfaction de la démarche envisagée par « l'Agence de la Langue Française et de Cohésion Sociale – ALFCS », qui préconise une approche globale et générale de l'apprentissage, de la maîtrise, et du rayonnement mondial de la langue française. La coordination et l'animation par une même instance (en s'appuyant sur les structures existantes telles que l'ANLCL ², le CIEP ³,...) de l'ensemble du spectre de l'apprentissage de la langue française (alphabétisation, français langue étrangère et d'intégration, illettrisme,...) est une perspective de cohérence et d'efficacité.

¹ Ce travail a été engagé sous la conduite de conseillers impliqués sur ces questions au titre des organisations qu'ils représentent au sein du CESER Nouvelle-Aquitaine :

- M. Patrick LERESTEUX, désigné conjointement par l'union des fédérations des œuvres Laïques du Limousin (UFOLIM) et le centre régional d'information jeunesse en Limousin. Secrétaire du Bureau du CESER, il assume par ailleurs la présidence du « Mouvement associatif » en Nouvelle-Aquitaine ;

- M. Lahbib MAOULOUB, désigné par le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion / Centre de ressources Illettrisme (CLAP / CRI) d'Aquitaine. Membre de la Commission 1 - « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie » ;

- M. Manuel DIAS-VAZ, désigné conjointement par le Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI) et l'Association pour le lien interculturel, familial et social (ALIFS) d'Aquitaine, et par ailleurs Président de la Commission 7 - « Vie sociale, culture et citoyenneté » du CESER.

² Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme.

³ Centre international d'études pédagogiques.

► La situation en Nouvelle-Aquitaine

Une diversité d'acteurs était déjà impliqués dans l'apprentissage de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme dans les trois ex-régions constituant la Nouvelle-Aquitaine : des acteurs institutionnels, trois « têtes de réseaux », de multiples acteurs de terrain.

- ✓ Les acteurs institutionnels : l'État à travers le SGAR, la DIRECCTE, la DRJSCS et les organismes publics (Pôle Emploi, OFII⁴, ...), des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseils Départementaux, Communes, ...). Ces acteurs institutionnels de la Nouvelle-Aquitaine interviennent dans ce domaine par le financement des actions, parfois dans les instances de pilotage, d'animation et de coordination sur les territoires concernés, mais aussi par des productions de statistiques ou d'études, à l'instar du SGAR (ex-Aquitaine) qui vient de faire réaliser une étude sur « *L'adéquation entre l'offre et la demande d'apprentissage du français en aquitaine* » livrée en septembre 2016.
- ✓ Les « têtes de réseaux » : la région Nouvelle-Aquitaine est d'ores et déjà dotée de trois têtes de réseaux dont la mission est, soit entièrement consacrée au domaine de l'apprentissage de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme (le *CLAP-CRI*⁵ ex-Aquitaine), ou ce domaine fait partie de leur mission globale (le *CARIF-OREF PRISME* en Limousin et l'*ARFTLV*⁶ en Poitou-Charentes). Ces trois structures jouent le rôle d'observatoires sur leurs territoires respectifs, permettant ainsi aux acteurs institutionnels et de terrain de disposer d'une approche fine des besoins de formations nécessaires et de l'offre disponible, ainsi que l'information, le conseil et la formation des intervenants.
- ✓ Les acteurs de terrain : une diversité d'acteurs peut être recensée sur les différents territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Ce sont principalement des associations constituées pour l'essentiel de bénévoles, des organismes de formation et des structures de proximité, qui dispensent des actions de formation à la langue française (alphabétisation, français langue étrangère et d'intégration, lutte contre l'illettrisme,...).
- ✓ Notons l'implication plus singulière des universités, notamment à travers l'enseignement du FLE⁷ aux étudiants étrangers (à Bordeaux et à Limoges), la formation au DUFLI (Diplôme d'Université à la Formation de Lutte contre l'Illettrisme) à Pau.
- ✓ La région est dotée de trois dispositifs « plates-formes » ou équivalents qui tendent à mieux identifier et orienter le public concerné : le Dispositif permanent de lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme en Gironde, SYLLABE en Lot-et-Garonne, la Plate-forme d'Apprentissage Linguistique et d'Insertion Professionnelle en ex-Limousin, le Dispositif Régional « Clefs des Savoirs Citoyens » en ex-Poitou-Charentes.
- ✓ Enfin, certains acteurs de la région ont initié des actions ou expérimentations qui visent à appréhender l'apprentissage de la langue française sur tous ses aspects : identification du public, son orientation, son suivi :
 - A titre d'exemple, une expérimentation de mise en place d'un réseau de « repéreurs » et d'actions de proximité est en cours dans le milieu rural girondin, pour mieux identifier et former le public illettré sur ces territoires.
 - Une coordination associative de 42 associations qui agissent dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et pour l'accès à la formation linguistique a été mise en place en ex-Poitou-Charentes pour donner plus de cohérence et de complémentarité à leurs actions.

⁴ Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

⁵ Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion / Centre de ressources illettrisme.

⁶ L'Agence régionale de la formation tout au long de la vie (GIP).

⁷ Français langue étrangère.

- Enfin, le « PASS linguistique » qui aide à acquérir les bases indispensables de la langue française (communication écrite et orale) a été instauré en ex-Limousin.

► Nos remarques et constats

- La lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française requièrent de notre point de vue une réponse en 4 étapes indispensables et indissociables : l'identification du public, son orientation, **son accompagnement** et sa formation. Nous constatons, que les structures *ad hoc* de « repérage » des différents publics demeurent insuffisantes sur le territoire régional, que l'accompagnement de ces publics demeure le chaînon manquant dans ce parcours, alors qu'il est l'étape la plus indispensable pour optimiser les chances de réussite d'une formation et d'une insertion.
- Malgré la forte implication des acteurs de terrain, notamment les associations, nous constatons leur fragilité liée à la non stabilisation de leurs moyens (notamment financiers, absence de conventions pluriannuelles). De plus, la logique d'appel d'offre n'a fait qu'amplifier cette fragilité qui nuit gravement à des actions qui nécessitent la durée suffisante pour escompter des résultats positifs.
- Malgré quelques initiatives, la mobilisation des entreprises en faveur de la lutte contre l'illettrisme demeure limitée. Il est à cet égard regrettable que la question des savoirs de base, ne soit traitée dans les entreprises que lors des plans sociaux. L'ALFCS doit inciter les organisations d'employeurs, les OPCA (non reconduction de la convention cadre 2013-2015), les syndicats de salariés, les chambres consulaires,... à s'impliquer davantage dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française.
- Il convient en outre de préserver la spécificité de la lutte contre l'illettrisme (qualité des formateurs, pédagogie adaptée, repérage des publics...).
- Il s'agit par ailleurs de consolider les têtes de réseaux, afin qu'elles jouent pleinement leur rôle d'observatoires au service de tous les acteurs institutionnels et de terrain, leur fonction de ressources indispensables aux intervenants et leur fonction d'animation des territoires, gages d'une meilleure articulation, cohérence et complémentarité des actions dispensées. La formation des formateurs doit également être renforcée.
- La préconisation d'un plan national pour la maîtrise de la langue française, décliné et enrichi au plan régional est à saluer, mais la difficulté de suivi des plans régionaux actuels, exige qu'un pilote identifié soit désigné et que le rôle du délégué(e) de l'ALFCS soit précisé.
- L'évaluation et le suivi des différents dispositifs d'apprentissage de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme, sont 2 démarches indispensables à la mesure de la pertinence, de l'impact, des actions dispensées, auprès des publics, des acteurs et sur les territoires.
- L'articulation de l'action de L'ALFCS avec l'échelon régional, dicte l'association de la région à la mise en place de cette agence et la participation d'un représentant de celle-ci au sein de ses instances délibératives.
- L'ANLCI, a démontré l'importance de son action dans la sensibilisation, la communication et la coordination dans la lutte contre l'illettrisme en France, son rôle doit être poursuivi.
- Enfin, le groupe note avec satisfaction, la prise en compte de l'ensemble des catégories du public qui peut être concerné par l'apprentissage de la langue française (primo-arrivants, étrangers installés en France, étudiants, réfugiés, demandeurs d'asile, ressortissants CEE, Dom-Tom...). Cette approche contribuera, par la diversité des origines des bénéficiaires, au rayonnement et au prestige de la langue et de la culture françaises dans le monde.

Le Président

Dossier suivi par : Annick NATIVEL
Tél : 02.38.70.30.42
Références : VR/17.02

Monsieur Patrick KANNER
Ministre de la ville de la jeunesse et des sports
Hôtel de Broglie
35 rue Saint-Dominique
75 700 Paris SP 07

Orléans, le 23 janvier 2017

Monsieur le Ministre,

Vous avez saisi les conseils économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale, Agence qui verra le jour au cours du premier trimestre de cette année.

Afin de répondre à cette sollicitation, le CESER Centre-Val de Loire a étudié avec attention le rapport de préfiguration remis par Monsieur Thierry LEPAON au Premier ministre. Il a ainsi noté qu'il devrait être saisi au cours des prochains mois d'un plan régional de la maîtrise de la langue française.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la contribution formulée par le CESER et validée par le Bureau du 23 janvier 2017. Au vu des délais, il n'a pas été possible de réaliser un travail exhaustif. Néanmoins, le CESER a pu s'appuyer sur des auditions d'acteurs institutionnels ou associatifs, en charge des dispositifs de lutte contre l'illettrisme ou de maîtrise de la langue française. Ont ainsi été sollicités les services de la Région Centre-Val de Loire, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, de Pôle emploi, le Responsable régional du lieu ressources illettrisme au GIP Alfa Centre, des responsables associatifs (le centre social ASELQO d'Orléans, les PEP 18...).

Le CESER s'est par ailleurs appuyé sur différents rapports d'auto-saisine élaborés par le passé (« L'exclusion en région Centre » du 23 octobre 1998, « Communication sur l'illettrisme en entreprise » du 29 mai 2002, « Les femmes de l'immigration en région Centre : femmes "d'ici et d'ailleurs", porteuses d'avenir » du 8 juin 2007).

J'espère que cette contribution pourra contribuer utilement aux réflexions permettant la préfiguration de cette Agence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Xavier BEULIN

Copie à :

Monsieur Thierry LEPAON, Préfigurateur de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale.
Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire.
Monsieur Nacer MEDAH, Préfet de la région Centre-Val de Loire.

<p style="text-align: center;">Contribution du CESER à la création d'une Agence de la Langue française pour la Cohésion sociale</p>
--

Rapporteure : Fatim LABIB

Dans le cadre de la création d'une Agence de la Langue française pour la Cohésion sociale prévue au premier trimestre 2017, les Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux sont sollicités par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour « établir un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française sur leur territoire et proposer des préconisations visant à mieux prendre en charge collectivement les publics concernés ».

Monsieur Thierry LEPAON, chargé par le ministre de la ville d'accompagner la création opérationnelle de la nouvelle agence, a invité officiellement le CESER de la région Centre-Val de Loire à contribuer aux travaux de cette mission par courriel du 16 novembre 2016, les résultats de nos travaux étant attendus au plus tard au 1^{er} février 2017.

Le CESER tient à souligner le rôle fondamental de la connaissance de la langue pour accéder à l'autonomie et, plus facilement, à un emploi, participer à la vie de la cité, prévenir le repli sur soi et l'exclusion, etc... La maîtrise de la langue française est une des clés de la réussite de la cohésion sociale qui recouvre cependant une réalité beaucoup plus large.

Par ailleurs, l'apprentissage de la langue française requiert des méthodes et des pédagogies différenciées pour s'adapter aux différents profils des publics (illettrisme, analphabétisme, français langue étrangère).

Dans ses travaux¹, le CESER a déjà approché cette problématique et a insisté sur la nécessité de mettre en place des actions pour renforcer l'acquisition des savoirs de base.

L'ambition de cette contribution n'est pas de présenter un diagnostic exhaustif de la problématique compte tenu de sa complexité et des délais très contraints de la saisine. Le CESER a choisi de :

- mettre en lumière les forces et faiblesses des principaux dispositifs mis en œuvre sur le territoire régional ;
- donner son avis quant à la création de l'Agence nationale de la langue française pour la cohésion sociale.

¹L'exclusion en région Centre du 23 octobre 1998

Communication sur l'illettrisme en entreprise du 29 mai 2002

Les femmes de l'immigration en région Centre : femmes « d'ici et d'ailleurs », porteuses d'avenir du 8 juin 2007

I. L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, UNE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

A. L'action du réseau des Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA) en région Centre-Val de Loire

Au niveau départemental : les CRIA

Il existe en région Centre-Val de Loire six CRIA départementaux (dont la création s'est achevée en 1997) qui doivent se regrouper en union régionale à la demande de la Région Centre-Val de Loire. Ils assurent un maillage territorial homogène et concourent à la réalisation de missions diversifiées dans le champ de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Ce sont des espaces d'animation à vocation départementale qui contribuent au développement et à l'amélioration des actions de prévention et de formation destinées aux personnes en situation d'illettrisme par un appui pédagogique et technique aux intervenants (médiateurs, formateurs, bénévoles, institutionnels...).

Les CRIA réalisent les bilans de positionnement linguistique des jeunes et adultes suivis par Pôle Emploi, les Missions locales ou les services sociaux avant leur entrée dans une action de formation. En région Centre-Val de Loire, en 2015, 1 189² bilans de compétences de base ont été réalisés mais le CRIA du Loiret estime que ce chiffre est inférieur aux besoins identifiés dans chaque département.

A titre d'exemple, en 2016, le CRIA du Loiret a relevé dans son activité de positionnement linguistique de demandeurs d'emploi une faible maîtrise de la langue française et une difficulté au niveau de la mobilité. Il a proposé à Pôle Emploi de mettre en place des ateliers de mobilité sur deux jours à destination des demandeurs d'emploi de l'agglomération d'Orléans (et/ou résidant dans les quartiers prioritaires). Ces ateliers, financés par Pôle Emploi et mis en œuvre par le CRIA, ont permis aux bénéficiaires retenus (40 personnes) d'acquérir ou de renforcer leurs compétences pour se repérer dans l'espace et dans le temps, grâce notamment à des mises en situation avec l'accompagnement sur le terrain d'une personne du CRIA (lecture de panneaux de signalisation, de codes...).

La plupart des CRIA sont également centres d'examens³ pour le Diplôme Initial de langue française (DILF), le Diplôme élémentaire de langue française (DELFF) et pour le Test de connaissances du français (TELF), diplômes permettant d'accéder à la nationalité française.

Depuis la loi du 5 mars 2014⁴, le soutien aux CRIA fait partie des missions des Régions. La Région Centre-Val de Loire consacre un budget de 160 000 € par an aux CRIA.

Au niveau régional : le lieu ressource illettrisme du GIP Alfa Centre

Dès 2001, l'État et la Région Centre se sont mobilisés pour lutter contre l'illettrisme en créant une plateforme expérimentale « illettrisme » visant à fédérer les différents acteurs et financeurs œuvrant dans ce domaine. Une mission de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été confiée au GIP ALFA Centre, financé à parité par l'État et la Région. En 2003, le Préfet de région a désigné un chargé de mission régional illettrisme de l'ANLCI⁵ au sein de ce GIP. Ce dernier anime le lieu ressources du GIP ALFA Centre, construit des actions de sensibilisation en direction des acteurs de la formation et

² Source : CRIA 45 – Assemblée générale – 22 avril 2016

³ Habilités par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)

⁴ La lutte contre l'illettrisme était de compétence exclusive de l'Etat avant la loi de 2014. L'Etat continue de financer l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

⁵ ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

coordonne le réseau des 6 CRIA. Il est chargé de l'élaboration des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme et de la coordination des actions et des acteurs.

B. Une mobilisation collective pour lutter contre l'illettrisme à travers des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme

En région Centre-Val de Loire, deux plans ont été mis en œuvre et un troisième est en cours d'élaboration. A travers ces plans, les parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre ensemble des actions pour lutter contre l'illettrisme et le prévenir en fonction des compétences de chacune. Ils se déclinent comme suit :

- Le premier plan régional de lutte contre l'illettrisme 2006-2008 a associé l'ensemble des services déconcentrés de l'État en région, le Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours et le Conseil régional autour d'actions partenariales.
- Le 2^{ème} plan régional 2011-2013 a associé de nouveaux partenaires notamment les Conseils départementaux et des OPCA. Il est structuré autour de quatre grandes priorités :
 - prévenir l'illettrisme,
 - accompagner les jeunes et les adultes en situation d'illettrisme inscrits dans des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle,
 - améliorer l'offre de formation,
 - former les salariés en situation d'illettrisme.
- Le 3^{ème} plan est retardé en raison des dernières lois, dont celle du 5 mars 2014, qui demande aux Régions de contribuer à la politique globale de lutte contre l'illettrisme.

C. Des dispositifs spécifiques pour favoriser la maîtrise des savoirs de base

1- L'offre « Visas Libres Savoirs » de la Région Centre-Val de Loire pour les demandeurs d'emploi et les salariés

En 2004, la Région a mis en place une politique de formation aux savoirs de base avec l'offre « **Visas Libres Savoirs** », des formations courtes (de 10h à 80h), gratuites, de proximité, qui s'adressent à tous les habitants du territoire régional, adultes ou jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire. Cette offre est constituée de cinq visas : Trois en un⁶, pro-numérique, langue pro, éco-citoyen/hygiène et sécurité, compétences professionnelles. Trois d'entre eux sont désormais accessibles par une formation à distance (Trois en un, pro-numérique et langue pro).

Ce dispositif permet de former chaque année 20 000 personnes aux compétences de base (contre 50 000 en 2006). En 2017, la Région consacrera 7 M€ à ces visas (contre 10 M€ en 2006). En 2015, 6 140 personnes ont bénéficié d'un visa « Trois en un » (dont 1 181 formations effectuées à distance). En 2016, la Région a augmenté son nombre de visas Trois en un (+ 2 252) dans le cadre de la mise en place du plan « 1 million de formations » décidé au niveau national.

⁶ Le Visa Trois en un (français, communication écrite et orale, mathématiques et raisonnement logique) s'adresse plus particulièrement à un public qui ne maîtrise pas les compétences de base.

Depuis 2016, les visas s'adressent prioritairement aux demandeurs d'emploi et aux salariés. Suite à la mise en place en 2016 par les partenaires sociaux du nouveau socle de connaissances et de compétences professionnelles, baptisé CléA, la Région Centre-Val de Loire a rendu ses visas « CléA-compatibles ». En 2017, les objectifs et contenus des visas ont été modifiés afin de tenir compte notamment du décret du 13 février 2015⁷. Ces visas (hors langue pro) permettent désormais d'obtenir la certification CléA reconnue par les employeurs et qui garantit la maîtrise des savoirs de base nécessaires à toute activité professionnelle dans 7 domaines clés : s'exprimer en français, calculer et raisonner, utiliser un ordinateur, respecter les règles et travailler en équipe, travailler seul et prendre des initiatives, avoir l'envie d'apprendre, maîtriser les règles de base (hygiène, sécurité et environnement).

La Région a construit un Réseau libres savoirs qui s'appuie sur les Espaces libres savoirs (ELS) qu'elle a labellisés dès 2006. Les ELS⁸ sont des lieux de promotion de l'offre régionale de formation aux savoirs de base, d'animation et d'organisation de la réponse aux besoins des personnes et des territoires.

2- L'offre de « remise à niveau des compétences transverses » de Pôle Emploi

Ce programme est proposé et financé par Pôle Emploi depuis plusieurs années dans le cadre d'appels à projets nationaux. Il s'adresse prioritairement aux demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi et ne maîtrisant pas les compétences transversales nécessaires à la concrétisation d'un projet d'insertion dans l'emploi. Ces compétences concernent les savoirs de base (lire, écrire, compter, 1^{er} niveau en bureautique), des compétences comportementales, cognitives, organisationnelles ou des savoirs génériques transversaux aux métiers (relations clients, travail en équipe...).

La formation est assurée par des formateurs salariés et dure quatre mois (à temps plein). Les bénéficiaires perçoivent une rémunération de Pôle Emploi. Il s'agit d'une formation individualisée qui doit tenir compte du projet d'insertion professionnelle de chaque demandeur d'emploi (accéder à un emploi, suivre une formation en alternance, passer un concours...). Pour certains modules, une phase en entreprise est prévue.

Par ailleurs, l'agence Pôle Emploi d'Orléans-la Source va mettre en place des « ateliers d'expression » de 36 heures qui s'adressent à un public de plus de 50 ans, éloigné de l'emploi depuis plus d'un an.

D. Des dispositifs pour l'apprentissage de la langue française

1- Une offre de soutien linguistique hétérogène ouverte aux habitants des quartiers prioritaires (Contrats de ville)

L'apprentissage et la maîtrise de la langue française, premiers facteurs d'insertion sociale et professionnelle, constituent une préoccupation portée par l'ensemble des partenaires des nouveaux Contrats de ville 2015-2020. L'offre de soutien linguistique varie selon le public, les objectifs visés et les Contrats de ville. Elle s'adresse aux habitants des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

⁷ Suite à la loi du 5 mars 2014 et à la mise en place du COPAREF, chargé notamment de la mise en place au niveau régional du socle de connaissances et de compétences professionnelles pour les demandeurs d'emploi, la Région CVDL s'est rapprochée du COPAREF afin d'articuler les formations CléA et les Visas. Un financement par le Fonds paritaire de Sécurisation des parcours professionnels est possible.

⁸ En 2013, il y avait 26 ELS qui maillent le territoire régional. Au total, plus de 60 organismes de formation ont en charge la mise en œuvre des actions Visas sur le territoire régional.

Les opérations portent des intitulés divers : ateliers socio-linguistiques, ateliers d'alphabétisation, ateliers Français Langue Etrangère, ateliers de formations de base, actions éducatives familiales, ouvrir l'école aux parents, le café des parents... Elles sont polymorphes (de l'alphabétisation au cours de français) mais elles relèvent principalement d'une logique de socialisation et visent à favoriser l'insertion socio-professionnelle à travers l'acquisition de bases linguistiques et de codes sociaux. Cette offre de proximité est proposée par des centres socioculturels, des associations de quartiers ou des associations caritatives. Les actions sont dispensées majoritairement par des bénévoles. Les durées de formation sont variées.

Ces opérations sont financées via des appels à projets régionaux de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) qui dispose de crédits régionaux au titre de la « politique de la ville » (programme 147)⁹, en particulier sur le pilier « cohésion sociale ». D'autres acteurs de la politique de la ville, dont les collectivités locales, se sont engagés à cofinancer des actions dans certains Contrats de ville.

2- Des formations linguistiques ouvertes aux populations immigrées titulaires d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

Dans le cadre de la politique d'intégration et d'accès à la nationalité française, L'Etat accompagne la mise en œuvre du parcours d'installation des primo-arrivants par des actions de formations linguistiques, des actions de formation civique et des mesures d'accès aux droits. Les actions d'apprentissage de la langue française sont financées par les crédits déconcentrés du ministère de l'Intérieur, dans le cadre du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française ».

a) Les formations prescrites et financées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

L'OFII a pour mission d'organiser le parcours d'intégration des primo-arrivants avec la signature du CIR (contrat d'Intégration Républicaine) qui comprend une formation civique et une formation linguistique initiale pouvant aller jusqu'à 400 heures -après évaluation de leur niveau de français-. Cette formation est financée dans le cadre du programme 104 au titre de « l'action nationale d'accueil des étrangers primo-arrivants et de formations linguistiques » (action 11). En 2015, en région Centre-Val de Loire, le nombre de signataires d'un CIR extracommunautaires était de 3 013 (contre 3 267 en 2013)¹⁰.

b) Les ateliers socio-linguistiques non pris en charge par l'OFII

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire (DRJSCS) finance des « actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière » (action 12 du programme 104) qui viennent en complément de la formation initiale proposée par l'OFII. Les actions, essentiellement des ateliers sociolinguistiques, sont portées par les associations de proximité, des centres socio-culturels, des GRETA¹¹, des CRIA ; elles ont pour objectifs de sensibiliser à la langue française et de favoriser la connaissance du fonctionnement de la société française. Elles s'adressent aux primo-arrivants, signataires d'un CIR depuis moins de 5 ans.

⁹ Le CESER n'a pas pu rencontrer la personne qui pilote l'appel à projets régional « Politique de la ville » à la DRJSCS compte tenu des délais. Il n'a pas connaissance des montants consacrés aux actions de soutien linguistique au titre du programme 147.

¹⁰ Le CESER n'a pas pu rencontrer le responsable de l'OFII en région compte tenu des délais. Il n'a pas connaissance des montants consacrés aux formations linguistiques.

¹¹ GRETA : Groupement d'ETablisements publics locaux d'enseignement (organisme de formation pour adultes).

La DRJSCS de la région Centre-Val de Loire pilote les appels à projet annuels portant sur les axes stratégiques définis au niveau national et répartit les crédits reçus du ministère de l'Intérieur (280 000 € en 2016 pour une quarantaine d'actions de formations socio-linguistiques) dans les directions départementales de cohésion sociale en fonction du nombre de primo-arrivants concernés. Ce sont les directions départementales qui choisissent les prestataires. En région Centre-Val de Loire, trois départements (Loiret, Indre-et-Loire et Eure-et-Loir) mobilisent plus de 70 % des crédits. Le niveau d'exigence de maîtrise du français ayant été relevé dans le cadre du CIR, les formations proposées doivent permettre aux participants de tendre vers un niveau A2¹² sanctionné par un diplôme (DELF A2). Le nombre d'heures varie selon les besoins.

Dans les appels à projets, une attention est également portée aux projets visant au renforcement de la professionnalisation des acteurs de la formation linguistique et au développement des mutualisations.

c) Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

Ce dispositif, piloté par l'Education nationale et cofinancé par la DRJSCS, est ouvert aux parents d'élèves, d'origine étrangère. Il s'adresse à un public plus large que celui concerné par la politique d'accueil des étrangers primo-arrivants portée par le ministère de l'Intérieur. Les formations linguistiques dispensées gratuitement dans les établissements scolaires visent à leur donner les moyens de mieux suivre la scolarité de leurs enfants en leur permettant d'acquérir une meilleure connaissance de la langue française, de mieux comprendre le fonctionnement de l'école et de découvrir les principes, les valeurs et les usages de la société française. La durée des formations varie de 60 à 120 heures par an. Les crédits de la DRJSCS consacrés à ce dispositif étaient de 19 300 € pour 2016.

NB : en région Centre-Val de Loire, les programmes 147 (politique de la ville) et 104 (intégration et accès à la nationalité – action 12) sont gérés par des services différents au sein de la DRJSCS, ce qui n'est pas le cas dans d'autres régions. Toutefois, des rencontres sont organisées entre les acteurs, y compris avec l'OFII, pour essayer de coordonner les actions.

3- L'apprentissage du Français Langue Etrangère (FLE) proposé par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi

Depuis 2015 dans le cadre d'appels à projets nationaux, Pôle Emploi propose des formations FLE à destination des demandeurs d'emploi inscrits. Ces formations visent à leur permettre d'acquérir les bases linguistiques en français dans le domaine de l'écrit, de comprendre et de s'exprimer oralement dans des situations professionnelles et quotidiennes.

Un parcours personnalisé doit être mis en place par le formateur en tenant compte des difficultés des stagiaires. La formation dure trois mois, à temps complet. Les stagiaires sont rémunérés par Pôle Emploi.

¹² Le cadre européen commun de référence en matière d'apprentissage des langues définit une arborescence en trois niveaux (A – B – C) et pour chaque lettre 2 sous-niveaux (1 et 2).
A = utilisation élémentaire de la langue ; B = niveau indépendant ; C = niveau expérimenté.

II. L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE : DIFFICULTÉS REPERÉES ET QUELQUES PROPOSITIONS

Bien que la structuration et la coordination générale des acteurs ait permis d'apporter des réponses et de créer une dynamique en région Centre-Val de Loire, le CESER a noté certaines difficultés dans la mise en œuvre de cette politique.

Le manque d'observation et d'évaluation

Contrairement à d'autres régions dans lesquelles une étude coordonnée par les services de l'INSEE a été réalisée pour mesurer le poids de l'illettrisme dans la population, une telle observation du phénomène n'a pu être menée en région Centre-Val de Loire, par manque de financement. Il est difficile d'agir efficacement sans une connaissance fine des problématiques et des spécificités territoriales. **C'est pourquoi le CESER estime indispensable de réaliser une enquête sur les publics en situation d'illettrisme dans la région.**

Un recensement et un suivi régional des personnes en situation d'illettrisme (à partir d'une cohorte) doivent pouvoir être mis en place en s'appuyant, par exemple pour ce qui est des jeunes, sur le repérage fait lors des Journées de défense et citoyenneté. Mais, le repérage est l'affaire de tous : organismes de formation, éducation nationale, CRIA, Pôle Emploi, employeurs...

De plus, le CESER a pu constater au cours des auditions menées dans le cadre de cette consultation, que les actions entreprises par les associations ou organismes dispensant des formations de savoir de base ou d'apprentissage de la langue française sont insuffisamment évaluées. **Il serait nécessaire de développer des outils d'évaluation harmonisés et coordonnés au niveau régional, notamment par les CRIA et le lieu ressource régional illettrisme du GIP Alfa Centre.**

Le hiatus entre politiques mises en œuvre et réalité des territoires

La région Centre-Val de Loire se caractérise par une grande ruralité. Or les dispositifs mis en œuvre pour l'apprentissage de la langue française et la lutte contre l'illettrisme relèvent majoritairement de la politique de la ville. Bien que cette problématique soit plus prégnante en milieu urbain, il n'en demeure pas moins que les besoins ne sont pas suffisamment couverts en milieu rural. En effet, les actions de formation se déroulent majoritairement sur les lieux d'implantation des organismes qui les portent, soit dans les villes préfectorales ou sous-préfectorales.

Les publics touchés par ces questions dans les zones rurales sont globalement peu mobiles (du fait entre autres de la complexité du passage du permis, de difficultés de repérage dans l'espace, de lecture d'un plan ou d'un horaire SNCF...) et souvent isolés. L'isolement est un facteur aggravant de toutes les exclusions, qu'elles soient sociales, économiques ou culturelles.

L'insuffisance des moyens

La faiblesse des financements alloués par l'Etat, en particulier pour les actions relevant de la politique de la ville ou à destination des immigrés, ne permettent pas de couvrir les frais de fonctionnement des actions par les associations et centres socio-culturels. C'est pourquoi l'encadrement des formations est assuré majoritairement par des bénévoles dont la qualification (niveau d'étude et diplômes spécialisés) est très hétérogène (professeurs à la retraite, étudiants en FLE à l'université...).

De même, les formations financées par Pôle Emploi sont insuffisantes par rapport aux besoins repérés.

S'agissant des CRIA, leur principal financeur depuis leur création était l'État, sur des crédits spécifiques lutte contre l'illettrisme. En 2015, l'Etat a transféré aux Régions les crédits (mais diminués des crédits européens qu'il mobilisait). La Région Centre-Val de Loire n'a pas souhaité affecter des crédits européens sur cette politique.

En outre, certains Conseils départementaux, qui jusque-là participaient au financement notamment pour les actions menées en milieu rural, remettent en cause ce soutien car ils considèrent que la lutte contre l'illettrisme relève désormais de la compétence du Conseil régional.

La convention annuelle entre le Conseil régional et les CRIA prévoit de ne financer que les positionnements linguistiques pour les demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi. Une partie importante de la population en situation d'illettrisme ne peut donc pas bénéficier de ces positionnements.

La loi de 2014 indique que « les Régions doivent contribuer à la lutte contre l'illettrisme » sans toutefois préciser le rôle que l'Etat continuera d'exercer. **Pour le CESER, le 3^{ème} plan régional de lutte contre l'illettrisme, en cours de finalisation en région Centre-Val de Loire, doit être l'occasion pour la Région et l'Etat de réfléchir ensemble à des solutions adaptées de manière à ne laisser personne de côté.**

La complexité des procédures de financement

Les actions de formation linguistiques sont généralement financées sur la base de réponses à appels d'offres de la part de l'OFII, de la DRJSCS, de Pôle Emploi, mais sans aucune vision pérenne.

Le recours aux appels à projet ne favorise pas forcément la mise en place d'une offre de services équilibrée sur les territoires et des solutions adaptées localement. La réponse aux appels à projets demeure complexe en particulier pour les petites structures locales animées le plus souvent par des bénévoles.

En ce qui concerne Pôle Emploi, la procédure d'appels d'offres nationaux (valable pour trois ans) ne permet pas toujours la préparation en amont entre les conseillers locaux et les formateurs lorsque l'organisme de formation choisi est éloigné de la région Centre-Val de Loire.

Pour le CESER, il paraît nécessaire :

- **de mettre en œuvre des dispositifs au plus près du territoire ;**
- **de revoir les modalités de financement en rémunérant les formateurs non pas à l'heure-stagiaire mais à l'heure-groupe, qui permettrait une réponse plus adaptée à la diversité des publics et des territoires.**

Des pédagogies insuffisamment différenciées

Le CESER s'interroge sur certains intitulés de formation (ateliers de formation de base, Le français au quotidien, ateliers de français, alphabétisation,...) qui entretiennent un certain flou.

Il insiste **pour qu'une pédagogie et un accompagnement différenciés soient proposés en fonction des publics concernés**, (illettrisme, analphabétisme, FLE), ce qui ne semble pas être systématiquement le cas d'après les auditions menées. Cette différenciation nécessite des compétences et un savoir-faire spécifiques pour lesquels peu de formateurs (professionnels et bénévoles) semblent être formés.

En outre, le numérique prend une place de plus en plus importante dans la pédagogie. Certains visas de la Région sont proposés en formation à distance. Si celle-ci peut être une réponse à l'éloignement de certains publics par rapport aux centres de formation, elle peut être également un frein car elle n'est pas toujours adaptée à un public en situation d'illettrisme. Il faut veiller à ce que l'utilisation des technologies constitue un atout et non une difficulté supplémentaire. Cela implique que les tuteurs accompagnateurs aient reçu une formation à ce nouveau type d'apprentissage.

Le programme de professionnalisation développé en 2016 et mis en œuvre par le lieu ressources illettrisme du GIP Alfa Centre en partenariat avec les CRIA de la région doit être renforcé en insistant sur les pédagogies différenciées. De plus, le CESER estime nécessaire d'intégrer un module « interculturelité » dans les formations des formateurs.

Une offre dispersée et qui manque de lisibilité

L'offre de formation linguistique est difficilement lisible en raison de la diversité des acteurs, de la dispersion des dispositifs et des sources de financement multiples. Elle ne favorise pas la construction d'un parcours linguistique cohérent pour les primo-arrivants.

Le CESER pense que certains dispositifs se juxtaposent sans réelle coordination, en particulier les actions mises en œuvre au titre de la politique de la ville (programme 147) et celles à destination des populations immigrées (programme 104), ce qui empêche d'avoir une vision d'ensemble sur le territoire. Il estime nécessaire d'améliorer la connaissance des dispositifs par un recensement au niveau régional des structures qui proposent des formations linguistiques en précisant leurs objectifs et leur contenu.

III. L'AVIS DU CESER CENTRE-VAL DE LOIRE QUANT À LA MISE EN PLACE D'UNE AGENCE DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR LA COHÉSION SOCIALE

Le CESER Centre-Val de Loire comprend la nécessité d'élaborer une politique ambitieuse autour de la langue française et de son apprentissage, et de mieux coordonner les acteurs et les actions. En effet, il est vrai que jusqu'à présent il existe un certain flou, des juxtapositions, voire des recouvrements qui ne permettent pas d'avoir une lecture claire des dispositifs. La création d'une Agence nationale de la langue française pour la cohésion sociale suscite néanmoins quelques interrogations.

Un périmètre élargi mais aux contours encore flous

L'agence de la langue française aura pour mission de structurer une politique unique. Elle sera ainsi chargée de mettre en œuvre la politique linguistique institutionnelle dans tous ses aspects, qu'il s'agisse de l'usage et de la qualité de la langue française, de la simplification du langage administratif, et, enfin, de la valorisation et de la diffusion de la langue française comme composante de notre culture commune. Cette agence se veut, notamment, une réponse aux problèmes d'analphabétisme et d'illettrisme, et ce dans une volonté de renforcer la cohésion sociale.

Dès lors, le CESER s'interroge sur le fait que les actions de formations linguistiques prescrites par l'OFII soient exclus du champ de compétence de cette nouvelle agence alors qu'un des objectifs est « d'inscrire les publics concernés dans une logique de parcours ». En effet, comme l'indique le rapport de préfiguration remis au Premier ministre par Monsieur LEPAON, « *La nouvelle Agence pourrait se voir confier la mission d'accompagner les publics migrants non éligibles aux formations linguistiques de l'OFII. Cela concernerait essentiellement les ressortissants européens, les français non francophones ainsi que les étrangers non primo-arrivants en situation régulière* » (étrangers séjournant depuis plus de 5 ans en France, cf. p. 101, action 11 relevant du programme 104). Cela est d'autant plus surprenant que les actions engagées par la DRJSCS dans le cadre de l'action 12 du programme 104 seront, elles, intégrées pleinement aux missions de la nouvelle agence.

La volonté de rassembler toutes les dimensions de l'apprentissage de la langue française par la mise en place d'une agence au champ élargi aurait nécessité de prendre également en compte cette dimension, même si le CESER note qu'il est prévu de travailler en complémentarité avec l'OFII.

Par ailleurs, le CESER note que cette nouvelle agence au champ élargi ne disposera pas de moyens financiers supplémentaires, ce qui risque de contraindre fortement sa possibilité d'action. Ces moyens seront-ils en concordance avec l'ambition affichée ?

Le risque de dilution de la politique de lutte contre l'illettrisme

Les objectifs fixés à l'Agence nationale de la langue française pour la cohésion sociale recouvrent en partie la lutte contre l'illettrisme déjà prise en charge par l'ANLCI, qui doit être « englobée » dans cette nouvelle Agence. En région, l'ANLCI a parfois manqué de visibilité, malgré la présence d'un représentant et l'organisation de programmes de sensibilisation. Si la future Agence et sa déclinaison territoriale peuvent engager une meilleure coordination des acteurs et une dynamique régionale renouvelée, le CESER craint toutefois une perte de spécificité et une dilution des actions entreprises en termes de lutte contre l'illettrisme.

Le rapport de préfiguration de cette agence indique que cette création permettra « une clarification institutionnelle dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, de l'apprentissage et de la promotion de la langue française ». Le CESER comprend le souhait d'harmoniser les statuts et périmètres des CRIA actuellement disparates. Toutefois, il s'interroge sur la pertinence d'une coordination nationale de l'ensemble du réseau des CRIA par la nouvelle Agence alors que le financement des CRIA a été transféré aux Régions par la loi du 5 mars 2014. Cela signifie-t-il que l'Etat envisage de reprendre cette compétence ?

Par ailleurs, dans le rapport de préfiguration, l'orientation 4 (« mieux structurer l'offre de formation pour les adultes en difficulté avec la langue française et les savoirs de base ») prévoit une certification à la sortie des ateliers de savoir de base (ASB) qui serait délivrée par la nouvelle Agence. Le CESER relève que les Régions, déjà engagées dans les formations aux savoirs de base, cherchent à harmoniser leurs dispositifs avec la certification CléA. C'est le cas de la Région Centre-Val de Loire qui a modifié récemment ses visas « libres savoirs ». Cela ne va-t-il pas créer une nouvelle complexification en multipliant les certifications ?

Vers une nouvelle génération de plans régionaux

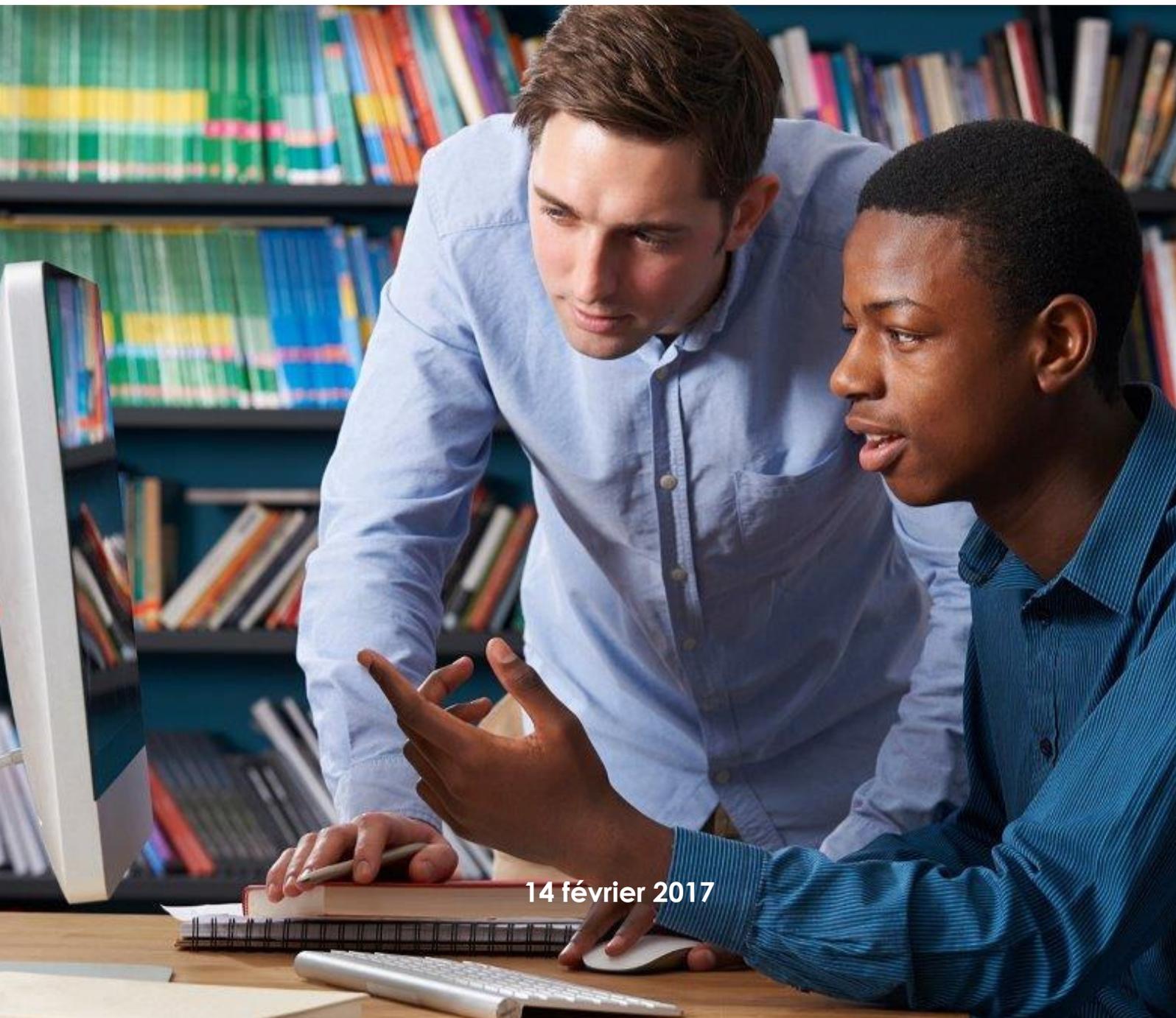
Au niveau régional, la mise en place de l'agence de la langue française pour la cohésion sociale devrait se traduire par la désignation de 18 délégués régionaux placés auprès du Préfet de région. Le rapport propose la mise en place d'un plan national d'actions de la maîtrise de la langue française qui se déclinerait en plans régionaux dont les CESER seraient saisis.

Pour le CESER, ces nouveaux plans régionaux portant à la fois sur la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise de la langue française pourraient permettre de clarifier l'offre régionale, le rôle de chacun des acteurs et leur coordination, à condition d'y intégrer les formations de l'OFII.

Par ailleurs, il est indispensable de s'appuyer sur les acteurs locaux pour être au plus près des besoins des territoires, en particulier les CRIA et les associations, acteurs majeurs de la lutte contre l'illettrisme et de la politique d'intégration mais qui sont impactés par les réductions budgétaires depuis plusieurs années.

Pour le CESER de la région Centre-Val de Loire, la création de cette Agence de la langue française pour la cohésion sociale ne peut apporter de plus-value pour mieux répondre aux difficultés repérées sur son territoire que si des moyens supplémentaires sont affectés.

La maîtrise de la langue française : une politique à coordonner en Provence-Alpes-Côte d'Azur



14 février 2017

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La maîtrise de la langue française : une politique à
coordonner en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avis

Rapporteure
Angélique THIBAUDAULT-SCHWARTZ,
Collège 2

**Adopté à l'unanimité lors de la réunion du
Bureau Exécutif du 14 février 2017**

Auto-saisine

Le Conseil Economique, Social et Environnemental : qui sommes-nous ?...

- ▶ La deuxième assemblée régionale.
- ▶ Un partenaire privilégié du Conseil régional pour réfléchir et participer au développement économique, social et environnemental de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ▶ Une assemblée consultative, une institution au service de la décentralisation.
- ▶ Une assemblée socioprofessionnelle de 122 conseillers désignés par des organismes représentatifs à caractère économique, social ou associatif.
- ▶ Un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions à l'Assemblée territoriale, qui par ses communications, avis et rapports divers, apporte à l'Exécutif régional l'éclairage de la société civile.

Si vous souhaitez consulter l'ensemble des rapports ou avis émis par le CESER, ceux-ci se trouvent en ligne sur notre site web : www.ceserpaca.fr



Composition de la Commission «Solidarité, prévention et sécurité, Santé et services publics»

Président : **BONNAL Jean-Luc** - Collège 2
Vice-Président : **GAUGLER Jean-Pierre** - Collège 1

Collège 1	Collège 2	Collège 3
ALBARRAZIN Pierre BEGUIN Patrick COLOMBIER Anne-Marie MAISSA Alain PHILIPPE Denis	ALEXANDRIDES Catherine BARNEL Myriam BAZZUCHI/ANGEI Laurence BERGAMINI Franck BOLLA Michel CHAUVET Gilbert DUMAS Pascal GAILLARD Sylvie GARNIER Christian GAUTIER Serge GAVELLE Stéphane GIORDANO Sylviane GORY Marie-Thérèse HADOU Madeleine LIBRA Florence OGE Sophie OHANESSIAN Yannick PETRUCCI Daniel THIBAUDAULT-SCHWARTZ Angélique TISSOT Geneviève	ARMANDO Mylène DUTREIL Christian LAUBRY Laurent LECARPENTIER Michel OLIVER Bernard ROCAILLEUX Nathalie ROCHETTE Allan SOBRERO Jean-Claude VERMENOT Evelyne
		Collège 4
		SALAH-EDDINE Myriam

Collège 1 : Entreprises et activités non salariées

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la Région

Collège 4 : Personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Région

Chargée de mission : **Léa RABIH**

Composition de la Commission « Sport, Jeunesse et Vie Associative »

Présidente : **ROCAILLEUX Nathalie** - Collège 3

Vice-Président : **PETRUCCI Daniel** - Collège 2

Collège 1	Collège 2	Collège 3
BEGUIN Patrick	ALEXANDRIDES Catherine ANTOINE Philippe BAILLEUL Magali BARNEL Myriam BAZZUCHI-ANGEI Laurence BOLLA Michel FOURNEL Gilles GOMEZ Vincent HADOU Madeleine LAUBRY Laurent OHANESSIAN Yannick THIBAUDAUL-SCHWARTZ Angélique TOURLAN Daniel	ARMANDO Mylène BLANES Patrick CHAUDON Nathalie COSTE Lucette ETCHEVERRY Henry LECARPENTIER Michel MARINÈ Pierre PARRAT Guy ROCHETTE Allan SOBRERO Jean-Claude TOMAS Blandine VERMENOT Evelyne
		Collège 4
		BENOIT Nathalie CHAILLAN Marianne GILOT Fabien SALAH-EDDINE Myriam

Collège 1 : Entreprises et activités non salariées

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la Région

Collège 4 : Personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Région

Chargée de mission : **Patricia HARINCK**



Sommaire

Introduction	5
1 – Eléments de contexte	6
Définitions	6
Quelques chiffres en Provence-Alpes-Côte d'Azur	6
Les dispositifs en région	7
2 – Les enjeux clés identifiés par le CESER	8
Des publics différents qui demandent des accompagnements spécifiques	8
Une absence de coordination globale.....	9
Les difficultés rencontrées par les opérateurs.....	10
Préconisations.....	11
Conclusion	13
Bibliographie.....	15
Remerciements	16

Introduction

Lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté de Vaulx-en-Velin le 13 avril 2016, le gouvernement a décidé la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une **Agence de la langue française pour la cohésion sociale**, afin de doter le pays d'une politique linguistique intégrée et capable de répondre à la diversité des besoins. M. Thierry Le Paon a été missionné pour la préfiguration de cette agence.

Afin que la stratégie et les modes d'actions de la future agence prennent en considération la diversité des réalités sociales et humaines et s'appuient sur la connaissance pratique des politiques publiques menées par les acteurs de terrain, l'Etat a souhaité que les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux soient mobilisés sur ce sujet. L'objectif étant que chaque CESER établisse un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française sur son territoire et fasse des préconisations.

Le CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur a répondu favorablement au courrier de sollicitation du Préfet datant du 8 décembre 2016. Toutefois, il déplore d'avoir disposé d'un délai de saisine trop court pour pren-

dre connaissance de l'ensemble des dispositifs et des acteurs concernés. Il regrette également que l'un des principaux acteurs, à savoir la Région, n'ait pas répondu à ses demandes d'audition.

Ainsi, cet avis présentera rapidement, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les différentes politiques publiques qui concourent à la maîtrise du français et à la lutte contre l'illettrisme et le rôle respectif de chacun des acteurs impliqués et identifiés. Le CESER appuiera ensuite son avis sur un certain nombre d'enjeux qu'il estime cruciaux pour une mise en œuvre efficiente des actions en faveur de la maîtrise de la langue française.

Enfin, il formulera des préconisations visant à mieux prendre en charge collectivement les publics concernés.

Il est à noter que le Centre Ressources Illettrisme¹ (CRI PACA), dispose de toutes les informations utiles pour approfondir ces questions : répertoire des acteurs et recensement de l'ensemble des dispositifs et des bonnes pratiques existants sur le territoire régional.

¹ Association loi 1901, le CRI a pour mission d'assurer un appui pédagogique et technique au réseau régional des professionnels travaillant en direction des publics ne maîtrisant pas la

langue française ou les savoirs de base. Son financement est assuré dans le cadre du Contrat de Plan 2015-2020

1 – Eléments de contexte

Définitions

Illettrisme

Est en situation d'illettrisme, toute personne francophone scolarisée en langue française, ne disposant pas d'une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie quotidienne.

Analphabétisme

Est en situation d'analphabétisme, toute personne n'ayant jamais été scolarisée.

Français Langue Etrangère (FLE)

Est concerné par le Français Langue Etrangère, tout nouvel arrivant en France ne parlant pas le français.

Les compétences de base

Elles constituent le socle de compétences nécessaires pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. Elles regroupent les compétences linguistiques (oral, écrit, lecture), mathématiques et cognitives (raisonnement logique, repères dans l'espace, dans le temps...), et, à un autre degré, des compétences liées à un niveau d'exigence plus élevé dû à l'évolution de la société : capacité à traiter l'information, à utiliser les technologies de l'information et de la communication, à parler une langue étrangère...

Quelques chiffres en Provence-Alpes-Côte d'Azur²

Un phénomène d'ampleur

En 2013, **10 % des personnes** de 16 à 65 ans rencontrent des difficultés préoccupantes pour lire ou écrire un mot, ou encore pour comprendre un texte simple (11 % au niveau national) soit **305 000 personnes**. La moitié d'entre elles occupe un emploi essentiellement peu ou pas qualifié et est plus soumise aux contrats précaires.

10 % des personnes de 16 à 65 ans, c'est :

- **7 %** des 16–29 ans,
- **11 %** des 30–39 ans,
- **12 %** des 40–49 ans,
- **11 %** des 50–65 ans,
- **11 %** des femmes et **10 %** des hommes,
- **8 %** des personnes qui travaillent,
- **17 %** des chômeurs,
- **25 %** de personnes au foyer ou inactives non retraitées,
- **26 %** des bénéficiaires du RSA,
- **23 %** des personnes à bas revenus.

En PACA, les individus de moins de 35 ans sont plus touchés qu'au niveau national. Les personnes en recherche d'emploi et les personnes inactives ont plus de risque d'être concernées.

Sur les 305 000 individus concernés :

- **52 %** ont été scolarisés en France et sont en situation d'illettrisme,
- **34 %** ont fait leur première scolarité à l'étranger. On note que parmi les primo-arrivants, les nouvelles générations ont été davantage scolarisées que les précédentes vagues d'immigration mais connaissent plus rarement la langue française.

² Source : INSEE, enquête Information et Vie Quotidienne n°30, mai 2013

- **14 %** n'ont jamais été scolarisés et sont analphabètes.
- **50 %** de ces personnes vivent en milieu rural, dans des zones peu densément peuplées, 50 % dans les zones urbaines. A noter que dans les zones urbaines sensibles, les personnes sont trois fois plus en difficultés que dans les autres quartiers. Cette situation de difficulté face à l'écrit vient s'ajouter à des situations de pauvreté et précarité.

Les dispositifs en région³

Les dispositifs sont nombreux et complémentaires, avec une multitude d'acteurs intervenant sur les territoires : services de l'Etat, Région, Départements, associations, entreprises privées et partenaires sociaux. Le CESER citera plus particulièrement :

➤ **Les réponses des collectivités**

Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs (ETAPS)

Ce dispositif financé par la Région est un élément central de la formation sur le territoire régional permettant aux personnes et notamment aux demandeurs d'emploi, d'accéder à un premier niveau de qualification et/ou à l'insertion professionnelle. Un peu plus de 8 000 personnes ont été formées en 2014.

Dispositif de consolidation des savoirs et compétences de base des apprentis

Cette démarche aide les jeunes en grande difficulté face à l'écrit notamment, dans le cadre de leurs parcours de professionnalisation. Elle vise également à outiller les enseignants pour une prise en charge des situations d'illettrisme et une sécurisation des parcours.

Soutenue par la Région, elle est engagée depuis 2009 et ce dans une trentaine de CFA régionaux.

Cours de soutien en français

En décembre 2016, la Région a voté une délibération pour lancer une expérimentation auprès de lycées professionnels volontaires. Sous forme d'appel à projet, ce dispositif doit permettre l'organisation de cours de soutien en français pour les élèves les plus en difficulté.

Les formations dans le cadre du RSA

Certains départements financent des actions spécifiques en direction des publics en insertion très souvent en grande difficulté face aux savoirs de base.

➤ **Les réponses de l'Etat**

Formation Linguistique de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

L'OFII est en charge de l'accueil et de l'intégration des primo-arrivants. Il met en place dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine, une formation linguistique à destination des étrangers (hors Union européenne).

En 2015, en région PACA, l'OFII a orienté 2 700 personnes⁴ en formation linguistique. Plus de 67 % des personnes accueillies l'ont été, après des tests sur leurs compétences à l'oral et à l'écrit, dans un délai d'un mois. Le public orienté en 1er niveau de formation est en augmentation.

Les ateliers sociolinguistiques d'apprentissage de la langue

Ce sont des réponses de proximité, complémentaires aux dispositifs de droit commun existants, proposées par le milieu associatif. Elles ont pour visée l'insertion sociale et professionnelle, et l'autonomie des publics

³ Sources : Centre Ressources Illettrisme

⁴ Voir statistiques en annexe

(suivi de la scolarité, démarches administratives...).

Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration

Pilotée par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Éducation Nationale, l'opération propose des formations visant l'acquisition de la langue française, une meilleure connaissance de l'institution scolaire et la présentation des principes et valeurs de la République.

Les plans académiques de prévention de l'illettrisme

Ces plans, développés par les académies, prévoient la prévention et la prise en charge des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme.

Les actions de formation conventionnée Français langue étrangère

Mises en place par Pôle Emploi, elles sont ponctuelles et peu nombreuses sur le territoire.

A noter également le rôle des missions locales dans le repérage des situations d'illettrisme et d'orientation des publics vers les formations adaptées.

Compte tenu de ces éléments, le CESER a souhaité savoir si les réponses apportées aux besoins de ces différents publics étaient coordonnées, adéquates, suffisantes et si elles étaient équitablement réparties sur le territoire régional.

2 – Les enjeux clés identifiés par le CESER

Les auditions menées par le CESER lui ont permis d'identifier quelques enjeux clés.

Des publics différents qui demandent des accompagnements spécifiques

L'illettrisme et l'analphabétisme traduisent tous deux une absence ou une insuffisance de la capacité à lire et à écrire en langue française. Les causes étant différentes, les politiques d'accompagnement se distinguent entre la lutte contre l'illettrisme et les politiques de formation linguistique des migrants.

Illettrisme

Les adultes en situation d'illettrisme vivent très souvent des situations douloureuses, liées à des situations d'échec scolaire dont

ils ont honte et dont ils gardent un traumatisme. Cette situation est souvent dissimulée et l'individu s'adapte grâce des stratégies d'évitement et de contournement pour faire face aux situations de la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit (accès aux services publics, parentalité..).

Dans le monde du travail, le recours systématique à l'écrit et l'utilisation du numérique, y compris dans les emplois les moins qualifiés rendent de plus en plus dépendants les individus en situation d'illettrisme. L'absence de maîtrise de l'écrit constitue un véritable obstacle à l'insertion et à l'évolution professionnelle et sociale.

Pour les personnes illettrées, le retour en formation est une démarche difficile qui demande effort et volonté et qui nécessite un accompagnement et des réponses adaptées à leurs besoins. Ces réponses doivent être rapides, de proximité et de qualité.

Primo-arrivants

Les besoins et les attentes des personnes venues de pays étrangers et ne maîtrisant pas français sont différents. L'État a la charge des primo-arrivants non ressortissants de l'Union européenne. Il leur propose un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et une formation linguistique gratuite et obligatoire. Différents niveaux de maîtrise de la langue française sont à atteindre progressivement pour obtenir une carte de résident puis la nationalité française.

Depuis 2013, les crédits d'intégration ciblent essentiellement les personnes étrangères présentes sur le territoire français depuis moins de cinq ans et ayant signé un CIR. La conséquence directe de ce changement de public a été que les populations immigrées présentes sur le territoire depuis plus de cinq ans et ne maîtrisant pas la langue française n'ont plus été concernées par les dispositifs État et ont été orientées vers ETAPS et les offres de formation dans le cadre du RSA.

Cette situation est contraignante pour les associations qui peuvent difficilement, sur le terrain, organiser leurs actions de formation et d'apprentissage de la langue exclusivement à destination de ce seul public.

Toutefois, en PACA, des crédits État ciblent également, mais dans une moindre mesure, des actions en faveur de « vieux migrants ». C'est une spécificité locale qui s'explique par la forte présence de populations âgées immigrées qui ont d'importantes difficultés d'accès aux droits et d'accès à la langue notamment dans un contexte accru de dématérialisation des services publics et de numérisation des démarches d'accès aux droits.

Convergence des publics

La convergence de ces publics dans le cadre de formations est possible, mais demande des compétences différentes, un traitement particulier et distinct. Le CESER indique que la Cour des comptes a recommandé, dans son rapport⁵ en direction de l'ANLCl, « de ne pas négliger le risque de dilution de la question très spécifique de l'illettrisme au sein d'un organisme aux compétences élargies, la communication autour du sujet, et donc sa dédramatisation, étant considérées par tous les acteurs comme un facteur-clé de succès de la politique publique ».

Inégalité territoriale

Les difficultés exprimées par les services de l'Etat concernent plus particulièrement les actions de proximité qui ne sont pas déployées partout où se trouvent les familles primo-arrivantes et qui ne permettent pas toujours de couvrir l'ensemble des besoins. En lien avec l'OFII, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) a lancé un travail de cartographie de l'offre linguistique au niveau régional qui permettra notamment de voir les territoires qui ne sont pas ou peu couverts, notamment les territoires ruraux où les populations sont dispersées et très peu mobiles mais également les territoires couverts mais sur lesquels l'offre existante est saturée. Le CESER rappelle que 50 % des personnes concernées vivent en milieu rural.

Une absence de coordination globale

La politique de soutien à la maîtrise de la langue française est complexe et variée car portée par de nombreux acteurs et financeurs (Région, Départements dans le

⁵Cour des comptes, relevés d'observations définitives au terme du contrôle sur la gestion de l'ANLCl pour la période 2009-2014.

cadre du RSA, Pôle Emploi et État) ayant chacun leurs objectifs, leurs attentes et leurs modalités de prescription mais dont les dispositifs de formation sont multiples.

Un manque de directives et d'objectifs régionaux partagés

Il n'y a plus aujourd'hui de plan régional qui fixe les grandes lignes de la politique de maîtrise de la langue française : le Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) s'est arrêté en 2012 et le Plan d'action Régional de prévention et de Lutte contre l'Illettrisme (PRLCI) s'est arrêté en 2014. D'autre part, le coordinateur régional de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) auprès du Préfet de Région, n'a pas été remplacé. Il n'y a donc plus de coordinateur régional.

Il n'y a pas en région, de lieu institutionnel de concertation qui rassemble les décideurs et qui permette de décloisonner les politiques. De fait, il n'y a pas d'articulation institutionnelle ni de coordination entre les programmes et dispositifs. Cette absence d'orientations et de gouvernance commune affaiblit la dynamique de mobilisation et de partenariat de l'ensemble des acteurs. En effet, chaque institutionnel prescrit ses politiques selon sa propre compétence, mais sans concertation globale ni ligne directrice et sans aucune articulation avec les autres dispositifs existants. Pire, les prescripteurs ne maîtrisent pas toujours la réalité des compétences acquises et peuvent émettre des injonctions contradictoires. Il n'y a donc pas de parcours type d'orientation préalablement défini, ni de suivi des personnes. Le droit commun se trouve dépassé car chaque acteur va travailler un bout de sa mission.

Avec la réforme de la formation professionnelle de 2014 et le transfert de la compétence de la lutte contre l'illettrisme de l'Etat vers les Régions en 2015, le Conseil régional

PACA est attendu sur le lancement d'un nouveau plan régional qui inclue illettrisme et soutien à la maîtrise de la langue française.

Les difficultés rencontrées par les opérateurs

On trouve sur le territoire une offre multiple mais complexe. Le maintien de cette offre diversifiée est important car elle permet de répondre à la diversité des besoins des publics. Selon les personnes auditionnées, cette offre est aujourd'hui menacée par un contexte de plus en plus contraignant pour les organismes de formation : marchés publics concurrentiels, financements en baisse, redéfinition des publics ciblés, remise à plat des ETAPS.

Les risques liés à la commande publique

Le mode de financement des opérateurs de la formation a évolué pour laisser place à la commande publique. Les institutions publiques sont désormais des commanditaires et les opérateurs des prestataires devant répondre à des cahiers des charges contraignants. Un taux de retour à l'emploi à hauteur de 70 % est, par exemple, exigé. Une même exigence, pour tous les publics et tous les territoires, paraît irréaliste pour le CESER. La relation de partenariat a glissé vers une relation administrative et quantitative ignorant les aspects qualitatifs.

Les marchés publics permettent à tous les opérateurs d'y répondre (environ 3 000 opérateurs en région) ce qui a pour conséquence d'accroître la concurrence entre opérateurs de compétences différentes. Ce fonctionnement remet en question la culture de partage et de solidarité précédemment existante.

L'acquisition et la maîtrise de la langue française tout au long de la vie nécessitent de la souplesse et du temps. Or, la partie administrative liée à la gestion des marchés

publics s'avère être lourde et conséquente pour les opérateurs.

Les petites associations de proximité qui œuvrent sur les territoires notamment ruraux et qui apportent un vrai lien social, n'ont pas les moyens de répondre aux appels d'offre. La lourdeur administrative et la mise en concurrence générées par les marchés publics, représentent un fort risque d'exclusion de ces intervenants qui ont de petites actions avec une dominante linguistique ou sociale.

Alerte et fortes inquiétudes concernant la suppression des Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs (ETAPS)

Le dispositif ETAPS permet à tous publics (jeunes et adultes) d'acquérir des compétences clefs. Il dispense les savoirs généraux et la langue française (langue seconde), ainsi que la culture générale et la connaissance de l'environnement social, économique, et institutionnel. Ces structures de réinsertion sociale s'adaptent aux besoins des personnes et permettent une individualisation de la prise en charge. Les formations dispensées par les ETAPS sont fortement complémentaires de l'offre de l'État.

Les ETAPS qui entraient dans le cadre de la Convention Justice Région ont été suppri-

més le 1^{er} janvier 2017 par le Conseil régional (14 structures, soit une soixantaine d'emplois de formateurs et 450 stagiaires annuels). Suite à leur suppression, les réorientations de stagiaires s'avèrent impossibles car les autres ETAPS sont saturés.

Le CESER s'inquiète quant au devenir de ces publics particulièrement en difficulté avec les savoirs de base. Ils ne peuvent plus être pris en charge par ce dispositif conçu pour les amener vers l'emploi, la formation et l'insertion. Il interroge la Région sur l'impact de ses décisions.

Les baisses de financements

L'Etat et les collectivités locales tendent à réduire leurs interventions dans les secteurs de l'apprentissage et de la maîtrise de la langue française. Les dispositifs phares rencontrent des baisses voire l'arrêt de leur financement. Quelle coordination peut-on mettre en place s'il n'y a plus de financements ?

La diminution de l'offre et de la capacité d'actions des acteurs de la formation, dans un cadre de raréfaction des budgets publics, est inquiétante pour l'ensemble du territoire régional car les besoins sont avérés.

Préconisations

En matière de pilotage, de coordination et d'animation des réseaux

1. Profiter de la création au niveau national, d'une nouvelle Agence pour regrouper les différentes structures opérant dans ce domaine. L'Agence de la langue française pour la cohésion sociale doit permettre une mutualisation des compétences et des moyens pour

une meilleure efficacité et évaluation des politiques existantes. Le CESER souhaite que l'Agence prennent en compte tous les acteurs concernés leurs méthodes de travail, les plus-values et les spécificités et les apports des acteurs de terrain.

2. Redéfinir un nouveau cadre régional d'intervention partagé qui permette

une coordination entre les prescripteurs. Une coordination de l'ensemble des acteurs permettrait de partager des orientations communes, d'articuler les différents dispositifs selon les besoins des individus et d'organiser la complémentarité des offres. Il est important de définir des parcours types d'orientation et de formation pour les bénéficiaires et de mettre en place des suivis de parcours afin d'éviter les publics en errance et l'épuisement des bénéficiaires dans la formation. L'Agence nationale devrait être l'acteur qui assurera cette coordination à l'échelle régionale.

3. Créer un poste chargé d'une mission d'ensemblier des différents dispositifs et acteurs à l'interface entre ceux qui décident et ceux qui mettent en œuvre. Ce poste devra être dévolu à un représentant de l'Agence ou de l'ANLCI selon l'organisation qui sera retenue par l'Etat en région.
4. Pérenniser le rôle de capitalisation et d'animation du Centre de ressources sur l'illettrisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
5. Relancer la dynamique de construction du Plan d'action régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Les plans précédents avaient apporté une réelle plus-value aux interventions des acteurs publics et de la société civile sur les champs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et enclenché une dynamique partenariale.
6. Conforter la couverture territoriale et un tissu d'acteurs de terrain, notamment bénévoles, détenteurs de compétences et d'expertise dans un contexte concurrentiel fort et de baisse des budgets publics. Il est nécessaire de disposer d'espaces permanents d'apprentissage partout sur le territoire régional.

7. Généraliser la mise en place de plateformes linguistiques (à l'instar de Marseille et Nice), par territoire de bassin de vie (pour exemple la coordination réalisée par la Maison de l'Emploi sur le bassin d'Istres-Fos) ou au niveau communal. Ces plateformes favorisent l'articulation des différentes offres de formation et l'évolution réelle des publics dans un parcours de formation.
8. Sensibiliser les professionnels en charge de l'orientation des publics et du service public de l'emploi, à la détection des difficultés de maîtrise de la langue française.
9. Evaluer les coûts et l'efficacité des dispositifs au regard d'objectifs qui intègrent toute la diversité des publics.

En matière d'accompagnement différencié des publics

10. Mettre en place un document de suivi des apprentissages linguistiques qui atteste tout au long de la vie les compétences acquises sur le sujet.
11. Favoriser une prise en charge individualisée des bénéficiaires.
12. Maintenir les dispositifs de type « Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs (ETAPS) ». Les formations dispensées par les ETAPS sont fortement complémentaires de l'offre de l'État. Ce dispositif cible les problématiques de résolution de l'illettrisme en proposant une entrée vers le qualifiant et ce pour tous les publics.
13. Veiller à ce qu'il n'y ait pas de publics exclus dans l'accompagnement à la

maîtrise de la langue française. Les personnes auditionnées ont pointé les difficultés rencontrées par certains publics, comme par exemple les immigrés âgés, dans le cadre de la dématérialisation des services publics et des démarches d'accès aux droits.

14. Conforter le rôle et les moyens d'actions spécifiques de l'ANLCI, en tant qu'acteur de terrain effectif et reconnu quant à l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme.

15. Mobiliser le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux gestionnaires des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) afin que soient proposées des formations linguistiques et de remise à niveau à l'égard des salariés. Développer, dans cet esprit, les accords-cadres entre les OPCA, l'ANLCI, les branches professionnelles et les négociations collectives interprofessionnelles de branche ou d'entreprise. Veiller à ce que les organismes de formation proposent des pédagogies individualisées et différenciées, en lien avec les métiers exercés.

Conclusion

Maintenir une politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme est essentiel à la cohésion sociale, à l'intégration sociale et au respect des valeurs républicaines. La maîtrise de la langue française permet l'accès à la connaissance, à l'autonomie et à l'émancipation des individus.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CESER observe une absence de politique coordonnée qui permette d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur d'acquisition de la langue française et une insuffisance des

moyens présents par rapport à l'ensemble des besoins.

La création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale devra répondre à ces carences sans exclure l'expertise des structures de terrain déjà existante qui a fait la preuve de son efficacité. Elle devra mettre en place une coordination globale tout en veillant à l'optimisation du travail produit, grâce à une évaluation et un contrôle de l'efficacité.

;

Bibliographie

INSEE, **Un adulte sur dix en situation préoccupante face à l'écrit, Les résultats de l'enquête INSEE- IVQ pour la Région PACA**, INSEE ETUDES Provence-Alpes-Côte d'Azur - Analyse, n°30, mai 2013.

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, **L'évolution de l'illettrisme en France, spécial Provence-Alpes-Côte d'Azur**, mai 2013.

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, **Lutter ensemble contre l'illettrisme, Cadre national de référence**, 2003.

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, **Plan d'action régional de lutte contre l'illettrisme 2011-2013**.

Le Monde, **Le conseil régional de PACA coupe les vivres à un dispositif de réinsertion sociale**, 6 janvier 2017.

Remerciements

Le Rapporteur tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

BUFFET Laurence, Directrice du Centre de ressources sur l'illettrisme PACA

DESCHARDS Sophie, Directrice territoriale adjointe à l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration, Direction territoriale à Marseille

FOUQUE Isabelle, Direction régionale de la Jeunesse, Sport et Cohésion sociale, Pôle Jeunesse Education Populaire et Solidarité (JEPS)

NEDELEC Eric, Secrétaire national de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

PERRUQUE Brigitte, Directrice Espace Pédagogie Formation France à Marseille



27, Place Jules Guesde – 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
Télécopie : 04 91 57 53 63 – 04 91 57 50 67

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Ceser Info: www.ceserpaca.com



**Contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental
Régional Occitanie / Pyrénées – Méditerranée**

**dans le cadre de la création de l'Agence de la langue française
pour la cohésion sociale**

En préambule de sa contribution, le CESER Occitanie tient à définir le sujet de ce qui nous préoccupe plus particulièrement dans le cadre de la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale : l'illettrisme et l'analphabétisme, c'est-à-dire des personnes en difficulté avec les savoirs de base ou la maîtrise de la langue.

Selon l'ANLCI, l'**illettrisme** désigne la situation des personnes qui, après avoir été scolarisées en langue française, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

L'**analphabétisme** désigne la situation de personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Compte tenu de la définition de l'illettrisme, l'analphabétisme dans notre pays concerne essentiellement les personnes étrangères n'ayant jamais appris un code écrit.

La contribution du CESER Occitanie apportera une focale particulière sur les personnes en situation d'illettrisme.

Selon l'article L.111-1 du code de l'éducation : « L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française ». Or, encore aujourd'hui, un pourcentage important de jeunes quitte le système éducatif sans que soit acquise la maîtrise des savoirs de base, à savoir lire, écrire, compter.

Cela crée des difficultés très lourdes pour ces jeunes, en termes d'insertion sociale et professionnelle, d'autant que l'acquisition de ces compétences à l'âge adulte est plus compliquée. En effet, la situation d'illettrisme constitue un obstacle à la progression professionnelle, à l'accès aux responsabilités et à la sécurisation des parcours professionnels. Dans un monde du travail de plus en plus mobile, où chacun est susceptible de changer plusieurs fois d'emploi, que ce soit chez son employeur ou à l'occasion d'une restructuration, d'une rupture du parcours professionnel, etc, l'illettrisme conduit à une véritable impasse : comment accepter un nouveau poste ? comment s'adapter à de nouvelles réglementations ou normes de sécurité par exemple ? comment rechercher un emploi ou se reconvertir dans de bonnes conditions ?.

Cela n'est pas non plus sans conséquence sur nos sociétés, sur l'avenir des jeunes concernés par ce phénomène et sur le bien-vivre ensemble.

Cet accroissement avec l'âge de la proportion de personnes en situation d'illettrisme peut résulter d'une moins bonne formation initiale mais aussi d'un effritement des compétences de base, notamment pour des personnes qui ont peu à les solliciter au quotidien.

Les salariés les moins qualifiés et les moins lettrés, habitués à une supervision orale directe et de proximité, se retrouvent souvent en situation délicate lorsque la coordination du travail s'élargit à l'écrit. Par voie de conséquence, **pour le CESER il est important que la lutte contre l'illettrisme dans le monde du travail constitue une priorité des politiques de formation professionnelle et de l'emploi.**

La lutte contre l'illettrisme constitue une des nouvelles compétences transférées aux Régions, par la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale : « *la Région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret* » (article L6121-2).

Des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme ont été mis en place ; malgré cela, force est de constater que la lutte contre l'illettrisme des adultes, hors monde du travail, fait l'objet de dispositifs dispersés, peu suivis et peu évalués et que les jeunes en situation d'illettrisme à la fin de leur scolarité ne sont pas tous pris en charge.

Pour le CESER, et au regard de cette compétence obligatoire que confère la loi aux Régions, **il est essentiel que la gouvernance de la future Agence intègre impérativement des représentants des Régions** en son sein.

Attardons-nous un instant sur la situation de l'illettrisme en Occitanie.

La situation de l'illettrisme et de l'analphabétisme en région Occitanie est la suivante actuellement¹ : 377 000 personnes seraient en situation préoccupante face aux savoirs de base. Cela représente :

- 240 000 personnes sont en situation d'illettrisme
 - dont 120 000 personnes en emploi
 - et 120 000 personnes au chômage
- 137 000 personnes non scolarisées en langue française éprouvant également des difficultés graves ou fortes en français.

Par ailleurs :

- 3,2 % des jeunes de 17 ans présentés à la Journée défense et citoyenneté sont en situation d'illettrisme (moyenne nationale 3,5 %),
- 29 % des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en 2015 orientés vers une formation linguistique,
- Environ 16 700 personnes ont bénéficié d'une formation de droit commun proposée par la Région au renforcement des Compétences clés ou des savoirs de base,
- Plus de 3 500 migrants ont bénéficié d'une formation linguistique dans le cadre de la politique d'intégration.

On remarque toutefois une forte disparité selon les départements avec des écarts allant jusqu'à 2 %. Ainsi, le département de l'Aude présente un taux de 4,5 %, largement supérieur à la moyenne régionale.

Plus spécifiquement, **s'agissant de la situation des jeunes en situation d'illettrisme en Occitanie** : 2 090 jeunes ont été repérés en situation d'illettrisme en 2015 en Occitanie. La part des jeunes en situation d'illettrisme est inférieure en région à la moyenne nationale ; on observe toutefois d'importantes disparités par département. Si l'Aveyron se situe parmi les 10 départements français où le taux d'illettrisme est le plus faible, l'Aude se situe, pour eux aussi, parmi les 20 départements où cet indicateur est le plus fort.

¹ Source : « Lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme en région Occitanie – Baromètre 2016 (données 2015), réalisé dans le cadre de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme confiée à Atout Métiers par l'État et la Région

Les dispositifs existants en Région Occitanie :

Au niveau européen, il existe des dispositifs de remédiation en faveur des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET en anglais), comme « la boîte à outils pour l'intégration en apprentissage » qui promeut des formes innovantes d'apprentissage (productions et méthodes pédagogiques) pour ce public spécifique.

Au niveau national et pour le cycle 2015-2017, des bonnes pratiques locales de lutte contre l'illettrisme ont été identifiées et les acteurs qui les mettent en œuvre ont été invités par l'ANLCI à décrire leur méthode, les conditions de réussite, les écueils à éviter. Ils ont formalisé plusieurs kits pratiques, véritables guides pour agir ensemble sur les sujets suivants par exemple : renforcer les compétences de base des jeunes pendant le Service Militaire Adapté, mobiliser les ressources d'un territoire pour lutter contre l'illettrisme dans l'entreprise, sécuriser les parcours professionnels des salariés les plus fragiles dans le contexte des mutations économiques, renforcer les compétences de base des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique, etc.

Pour ce qui concerne **plus spécifiquement le territoire géographique d'Occitanie**, dans le cadre de sa compétence générale dans le domaine de la formation professionnelle, la Région met en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage à travers le financement de différents dispositifs de formation.

En 2015, cinq dispositifs pré-qualifiants concouraient plus particulièrement à la maîtrise des savoirs de base : les Écoles régionales de la 2ème chance (ER2C), également soutenues financièrement par la DRJSCS ; les dispositifs Cap Compétences clés-volet illettrisme (ex LR) et les dispositifs Compétences clés- socle de base (ex MP).

En 2015, les dispositifs pré qualifiants de la Région ont bénéficié à 14 539 personnes, dont 56% de femmes. Si les Écoles régionales de la 2ème chance ne s'adressent qu'aux jeunes de moins de 26 ans, les autres dispositifs accueillent 43% de personnes de plus de 26 ans. Enfin, plus de la moitié des stagiaires de ces dispositifs étaient sans qualification à leur entrée dans leur parcours de formation.

En 2015 aussi, 1 808 migrants signataires du Contrat d'accueil et d'intégration ont bénéficié d'une formation linguistique en Occitanie. Cela représente près de 30 % des nouveaux arrivants, contre 25 % au niveau national.

Enfin, le monde du travail s'est lui aussi fortement mobilisé ces dernières années pour faire reculer l'illettrisme dans les entreprises. Les partenaires sociaux en ont fait une priorité, et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) a dégagé des moyens financiers et organisationnels importants, à travers notamment les appels à projets.

OPCA et OPACIF se sont également dotés d'outils pour mieux aborder cette question avec les entreprises et les salariés pour proposer des solutions mieux ajustées au terrain.

Et un travail de capitalisation important des expérimentations existantes en matière de lutte contre l'illettrisme, entre le FPSPP, l'ANLCI, les OPCA et les OPACIF, a été réalisé afin de pouvoir accompagner au quotidien les entreprises et les personnes dans leurs projets².

² « Panorama de l'action des OPCA et OPACIF contre l'illettrisme proposé par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'ANLCI » - novembre 2014

Les préconisations du CESER Occitanie :

Tout d'abord, le CESER Occitanie tient à faire référence à un avis réalisé par l'ex CESER Languedoc-Roussillon qui s'intitulait « La formation professionnelle : la lutte contre l'illettrisme ».

Dans son constat, celui-ci relevait que « si de nombreux moyens existent au niveau régional et national, il semble que la multiplication des interventions et des actions soient un frein à la coordination. » Ce constat, déjà formulé en décembre 2014, semble malheureusement toujours d'actualité.

En effet, l'étude d'Atout Métiers sur l'illettrisme³ met l'accent sur le fait que dans le cadre de ce dispositif, même si 90 % des bénéficiaires n'ont pas dépassé le niveau V, les personnes les plus en difficulté, les moins bien formées, seraient au final peu bénéficiaires du dispositif de lutte contre l'illettrisme. De plus, l'ARML (Association Régionale des Missions Locales) souligne que ce dispositif souffre de deux lacunes : il ne s'inscrit pas suffisamment dans un projet professionnel et il ne donne pas droit à rémunération.

En février 2017, le CESER Occitanie formule les préconisations suivantes :

1- Le rôle primordial de l'école :

Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance : pour que les tout-petits se familiarisent avec les mots et les livres, puis à l'âge de l'apprentissage de la lecture pour que les enfants réussissent cette première phase d'acquisition, pour que les familles puissent mieux les accompagner dans leur scolarité, pour éviter les décrochages scolaires et aider les adolescents en difficulté à renouer avec l'écrit.

C'est donc **dès la petite enfance et tout au long du parcours scolaire** qu'il faut prévenir l'échec scolaire et l'illettrisme en apportant des réponses adaptées aux facteurs de vulnérabilité, afin d'assurer une forme d'irréversibilité des acquis de base. Il importe de repérer ces vulnérabilités : dyslexie, milieu familial ne maîtrisant pas la langue française... et de mettre en place des accompagnements spécifiques.

Le CESER considère que l'École est le lieu repère où doivent, naturellement, être acquises les compétences fondamentales : >savoir lire, écrire, compter. Compte tenu de l'importance et des enjeux de l'illettrisme sur le marché du travail. Il est essentiel de prévenir, autant que possible, les inégalités précoces induites par le manque d'apports linguistiques et culturels dont pâtissent les enfants de certaines familles en grande difficulté.

Rien ne doit être négligé pour donner à chacun de ces enfants l'équivalent des expériences et des références culturelles, au sens le plus large, dont bénéficient les enfants de familles plus favorisées. Une action préventive réside dans une prise en compte du problème le plus tôt possible, sans faux détours avec des choix volontaristes, dès le début de la scolarité dans les premières classes du primaire.

Les dispositifs de soutien et de remédiation actuels ne sont le plus souvent mobilisés que quand la situation d'échec est patente, c'est-à-dire, dans bien des cas, trop tard.

³ « Lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme en région Occitanie » - Baromètre 2016 (données 2015) Ce baromètre a été réalisé dans le cadre de la mission régionale Lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme confiée à Atout Métiers par l'État et la Région.

Une des difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de former des jeunes en échec scolaire est qu'ils sont généralement réfractaires au système scolaire et qu'ils ne souhaitent pas toujours se retrouver dans un cadre d'apprentissage scolaire. Pour le CESER, la formation en alternance peut constituer une réponse à cette difficulté.

Renforcer les liens entre structure d'accueil de la petite enfance, école maternelle et école élémentaire, école et collège, collège et lycée, pour favoriser la continuité des apprentissages et accompagner les transitions d'un cycle à l'autre. Des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour susciter le plaisir des livres et le goût de la lecture sont à encourager fortement.

Adapter le déroulement des enseignements aux mineurs étrangers : il s'agit d'un public spécifique, pour lesquels, nous le rappelons, le droit à l'éducation est strictement garanti en France « quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur »⁴. Pour ces derniers donc, le CESER invite les acteurs en charge de la politique éducative dans les EPLE mais aussi en apprentissage pour leur permettre l'acquisition indispensable de la langue française mais aussi des savoirs de bases nécessaires pour ensuite suivre le parcours de formation commun.

Là aussi, des expérimentations existent d'ores et déjà, notamment dans certains CFA et le CESER considère qu'il serait tout à fait pertinent de s'appuyer sur les bonnes pratiques existantes pour mettre en place des actions de formations spécifiques en direction de ces publics, par exemple, des parcours de formation par apprentissage sur trois ans pourraient être mis en place, avec une première année de remise à niveau.

2- Le repérage des situations

Repérer systématiquement les situations d'illettrisme au moment de l'entrée en apprentissage :

Il est nécessaire d'arriver à mieux lutter contre les situations d'illettrisme dans la phase qui précède l'insertion professionnelle et de se donner les moyens d'une détection systématique des situations d'illettrisme dès l'inscription des demandeurs d'emploi à Pôle Emploi, par exemple. Ensuite, dans un second temps, il est important que cette détection débouche systématiquement sur une formation aux compétences fondamentales. Pour cela, le CESER préconise de :

- renforcer la mise à disposition d'outils de repérage et de prévention, de capitalisation des bonnes pratiques, ainsi que la sensibilisation des professionnels de l'orientation ;
- encourager les initiatives porteuses d'innovation et de partenariats entre le monde de l'éducation et de la formation, le monde de la recherche et les entreprises également.

Pour le CESER également, il apparaît nécessaire d'apporter un soutien particulier aux familles qui ne maîtrisent pas bien la lecture, l'écriture et le calcul, au moment de l'entrée de leurs enfants dans les premiers apprentissages (entrée en maternelle, entrée en élémentaires, entrée en sixième), en développant notamment les Actions éducatives familiales (AEF).

⁴ Cf. Article L111-1 al5 du Code de l'Éducation, la Circulaire n° 2012-141 en date du 2 octobre 2012 et la circulaire interministérielle du 25 janvier 2016

Les missions locales peuvent repérer les situations d'illettrisme.

Pour cela, le CESER encourage à :

- former les conseillers des Missions Locales au repérage des situations d'illettrisme ;
- leur donner les moyens d'accompagner les jeunes repérés pendant la JDC ;
- mutualiser les outils au sein du réseau des Missions Locales et favoriser la mise en commun des bonnes pratiques (expérimentations réussies).

3- Dans le cadre de l'insertion professionnelle

Aider les jeunes à réussir leur insertion professionnelle, en proposant, à ceux qui n'ont pas réussi à le faire à l'école, une nouvelle chance de parvenir autrement à maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul, condition d'une insertion réussie.

Il s'agit ici de mettre en place des actions qui participeront à développer l'estime de soi, valoriser ses atouts, identifier les points à améliorer par exemple, pour ensuite les amener à formaliser leur projet professionnel qui sera mobilisateur pour engager des formations adaptées à l'acquisition des savoirs fondamentaux (la plupart de ces jeunes sont en grande difficulté avec la lecture), l'aide à la formulation d'un projet professionnel avec une découverte des métiers et un accompagnement à la réinsertion sociale.

L'ensemble fait appel à des pédagogies actives et innovantes.

Sécuriser les parcours professionnels des plus fragiles : il s'agit de donner aux adultes salariés ou demandeurs d'emploi confrontés à ce problème les moyens d'être plus autonomes pour faire face à des changements, réussir une évolution professionnelle, conserver leur emploi ou en trouver un nouveau. Il s'agit aussi pour les entreprises de s'adapter plus facilement aux mutations dans leur environnement et d'être plus compétitives

4- Au niveau des entreprises

Améliorer la lutte contre l'illettrisme dans l'entreprise, dans des conditions non stigmatisantes : ainsi, à chaque fois que les partenaires sociaux négocient ou sont consultés sur la formation professionnelle (négociations interprofessionnelles ou de branche, GPEC...), la situation des salariés fragiles et tout particulièrement de ceux qui sont en situation d'illettrisme, doit être évoquée et traitée.

Dans l'entreprise, les questions de l'identification des situations d'illettrisme et des moyens d'y remédier doivent être abordées à l'occasion de l'examen du plan de formation. La présentation des actions de lutte contre l'illettrisme doit être intégrée dans le bilan social de l'entreprise.

En outre, des aides publiques devraient venir abonder les efforts des entreprises pour vaincre l'illettrisme (notamment dans les régions).

Enfin , le CESER encourage fortement les actions d'information et de sensibilisation des OPCA auprès des entreprises, et notamment les TPE et PME, sur les actions de lutte contre l'illettrisme et une présentation des formations dont leurs salariés et leurs représentants peuvent bénéficier.

Le CESER juge pertinent de construire un dispositif de repérage de l'illettrisme et d'alerte, prenant appui sur les différents acteurs en contact avec les salariés, en particulier les DRH, les IRP, ainsi

que ceux avec lesquels les salariés peuvent nouer une relation de confiance, tels que les médecins du travail et les assistantes sociales.

Le secteur des services à la personne est particulièrement concerné par les situations d'illettrisme, mais il peut être difficile de repérer les salariés concernés, notamment ceux qui dépendent d'employeurs multiples. Dans ce cadre particulier, le CESER pense que le réseau des particuliers employeurs utilisateurs du CESU pourrait être mobilisé : il faudrait à la fois sensibiliser les particuliers employeurs au problème de l'illettrisme et les informer sur les structures susceptibles de proposer à leurs salariés des formations adaptées.

5- Au niveau des partenaires institutionnels

Le CESER invite l'ensemble des partenaires institutionnels concernés par cette question de la lutte contre l'illettrisme à :

- analyser plus finement et comprendre les divers mécanismes qui conduisent à des situations d'illettrisme, à travers les études et analyses produites par les différents observatoires,
- disposer, au niveau territorial, de tableaux de suivi annuels du volume de formations contre l'illettrisme et leur évaluation qualitative,
- sécuriser les parcours de formation en limitant les ruptures et les délais d'attentes entre les dispositifs,
- identifier, mobiliser et coordonner tous ceux (associations, Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), militants, bénévoles, jeunes engagés dans le cadre du service civique, etc) qui sont susceptibles de participer à la sensibilisation et à des formations aux compétences fondamentales,
- permettre l'accès des publics des dispositifs d'insertion (pilotés par les départements et par l'Etat) aux dispositifs de formation (pilotés par la Région) notamment dans le cadre des contrats territoriaux,
- assurer au niveau national une cohérence des actions des organismes publics et s'assurer d'une utilisation optimale des crédits dédiés.

Les prochains Contrats de plan régionaux de développement de la formation Professionnelle (CPRDFOP), qui vont être signés dans les tous prochains jours par les représentants de l'Etat en région, le Conseil régional et les partenaires sociaux, devront aborder la thématique de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, y compris en terme d'outils de repérage et de partenariats entre acteurs :

- les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme,
- la place accordée à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme dans les CREFOP,
- la prévention et la lutte contre l'illettrisme nécessite la coordination des acteurs et l'importance d'une professionnalisation des équipes administratives sur les territoires.

6- Au niveau du mouvement associatif

Les associations qui interviennent au plus près des publics en difficulté avec la langue française ont besoin d'un soutien et d'une reconnaissance de leur savoir-faire, mais aussi d'une meilleure adaptation de leur activité, trop souvent cloisonnée. Ce constat s'applique aussi aux organismes de formation qui interviennent sur le marché de l'apprentissage du français.

Pour le CESER, il est absolument nécessaire que ces acteurs associatifs spécialisés puissent continuer à mettre en place leurs actions en direction des jeunes non scolarisés et les plus éloignés de l'emploi, en leur proposant de véritables parcours d'insertion et d'accompagnement (professionnel et social) vers un emploi durable. La question des moyens alloués est ici première (moyens humains, financiers et matériels).

Nous pensons ici plus précisément aux Ecoles régionales de la 2^{ème} Chance (ER2C), mais aussi aux Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et plus largement aux acteurs associatifs organisés en réseau avec un projet de service formalisé et des objectifs régionaux clairement définis, eu égard aux objectifs partagés avec les partenaires institutionnels, dans le cadre de leur politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle des citoyens d'Occitanie.

L'objectif de cette préconisation du CESER est de pouvoir bénéficier d'une meilleure lisibilité et connaissance des organismes de formation et du secteur associatif qui interviennent dans la formation des personnes en situation d'illettrisme et/ou sur les compétences de bases et ainsi fédérer les divers intervenants pour éviter une dispersion des moyens et en évaluer les résultats (quantitatifs et qualitatifs).

7- Les problématiques au regard de l'emploi

Le CESER a repéré trois points essentiels en matière d'accès et de maintien à l'emploi des personnes en situation d'illettrisme et pour lesquels, là aussi les partenaires institutionnels en charge de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles doivent travailler de concert pour apporter à ces publics une réponse pertinente :

- 1.** la capacité du service public de l'emploi à détecter de manière systématique les situations d'illettrisme,
- 2.** les options du service public de l'emploi en matière de lutte contre l'illettrisme : lorsqu'un tel cas est décelé, est-ce que les conseillers orientent le demandeur d'emploi vers une formation ou plutôt vers un emploi dans lequel ces difficultés ne seront pas rédhibitoires ? Le choix entre ces deux options est délicat, particulièrement lorsqu'une offre d'embauche existe. Faire le choix de l'accès immédiat à un emploi plutôt qu'une formation qui sécuriserait « l'employabilité » à plus long terme ne nous semble pas être la solution la plus pertinente pour ces publics,
- 3.** enfin, la capacité du service public de l'emploi à proposer de manière systématique une formation aux savoirs fondamentaux, lorsque le besoin en a été identifié.

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Siège

18, Allées Frédéric Mistral – 31077 Toulouse Cedex 4

Tél : 05 62 26 94 94

Email : ceser@ceser-mip.fr

<http://www.ceser-mip.fr>

Site de Montpellier

Hôtel de Région – 201, Avenue de la Pompignane – 34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 22 93 42

Email : ceser@laregion.fr

<http://www.languedocroussillon.fr>

Maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions

23 mars 2017

Contribution présentée au nom du groupe de travail
Maîtrise de la langue française par **Claire PESSIN-GARRIC**



Maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions

Contribution présentée au nom du groupe de travail Maîtrise de la langue française
par **Claire PESSIN-GARRIC**

23 mars 2017

Sommaire

Préambule.....	3
1. La mesure du problème en Ile-de-France et ses principales caractéristiques.....	5
1.1 Les données statistiques.....	5
1.2 Les opérateurs de la lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France.....	7
2. Un état des lieux qui montre une segmentation des publics, une diversité des acteurs, une multiplicité des dispositifs et des financements hétérogènes	9
2.1 Le temps de la famille et de la petite enfance	9
2.1.1 Au sein de la cellule familiale.....	9
2.1.2 L'accueil de la petite enfance.....	9
2.2 Le temps de la scolarité	10
2.2.1 Le temps de l'école primaire (maternelle et élémentaire)	10
2.2.2 La lutte contre le décrochage, du collège à l'insertion professionnelle	11
2.2.3 Les jeunes « sous main de justice »	13
2.2.4 Echec scolaire et économie	14
2.3 Les adultes.....	15
2.3.1 Le monde du travail	15
2.3.2 Dans la vie quotidienne.....	16
2.3.3 Les adultes « sous main de justice »	17
2.4 Les personnes immigrées	17
2.4.1 L'offre linguistique de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	17
2.4.2 Des ateliers de savoirs socio-linguistiques (ASL)	18
2.4.3 Les actions hors OFII.....	18
2.4.4 Des initiatives de coordination locale des offres de formation linguistique existent en Ile-de-France	18
3. Les préconisations du Ceser	20
3.1 La nécessité d'une vision d'ensemble.....	20
3.2 Le rôle essentiel de la prévention.....	21
3.3 L'importance du repérage et de l'orientation	21
3.4 La culture et le numérique, deux sphères essentielles.....	22
3.5 Dans le domaine de la santé.....	23
3.6 Le champ de la formation professionnelle.....	23

3.7 La grande fragilité des associations	23
3.8 Des financements multiples	24
3.9 Une nécessaire évaluation	24

Conclusion.....	25
------------------------	-----------

Remerciements	27
Liste des membres du groupe de travail Maîtrise de la langue française.....	29
Bibliographie	31
Annexes	33

Préambule

« ...je suis obligée de faire plus attention que les autres...on a beaucoup de mémoire, nous autres...je ne suis pas plus bête qu'une autre, mais de pas savoir lire, on est comme un enfant...j'y pense tout le temps dès que je suis dehors. C'est fatigant, ça fait perdre du temps. Pourvu que ça ne se voie pas, voilà ce qu'on pense tout le temps. On a tout le temps peur. »

Marguerite DURAS, *Outside*, 1984

Ces bribes de ce témoignage émouvant font comprendre que la maîtrise de la langue française concerne la dignité de la personne, son autonomie, sa relation aux autres, son insertion sociale et professionnelle, sa place dans la société, sa capacité à participer à la vie commune, à être acteur d'un destin commun partagé, au plein exercice de sa citoyenneté.

Joseph WRESINSKI, fondateur de ATD Quart-Monde constate en 1956 : « Ce n'est pas tellement de nourriture, de vêtements qu'avaient besoin tous ces gens, mais de dignité, de ne plus dépendre du bon vouloir des autres. » et c'est en 1978 que Joseph WRESINSKI invente le mot « illettrisme ».

En 1979, interrogée par la CEE sur l'analphabétisme, la France répond qu'il n'en existe pas dans notre pays.

En 1983, alerté par les organismes qui travaillent sur le terrain, le gouvernement crée un petit groupe de réflexion sur ce problème au ministère des affaires sociales. Ses travaux aboutissent à la rédaction d'un rapport « Des illettrés en France » et à la création d'un groupe interministériel chargé de mettre en œuvre une politique de lutte contre l'illettrisme.

En 1984, ATD Quart Monde publie « Maintenant lire n'est plus un problème pour moi. Du refus de l'illettrisme au métier. Le défi du Quart-Monde. »

C'est en 1984 qu'est créé le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, prédécesseur de l'ANCLI.

En 1998, l'article 149 de loi d'orientation de lutte contre les exclusions grave la lutte contre l'illettrisme dans le marbre.

En 2000, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANCLI) est créée.

La société dans sa diversité doit pouvoir maîtriser la langue française, langue de la République, (Article 2 de la constitution) comme un bien commun, celui qui nous permet, dans le respect de nos diversités, de vivre et d'agir ensemble.

6 millions de personnes ne maîtrisent pas ou insuffisamment la langue française, dont 2 500 000 en situation d'illettrisme. Il s'agit bien d'un enjeu national qui touche à la fois les valeurs de la République, la société dans toutes ses composantes sociales et économiques. Le gouvernement a décidé de créer l'Agence de la maîtrise de la langue française pour la cohésion sociale.

Dans le cadre de la création de cette Agence, les Ceser sont invités à produire une contribution qui identifie le rôle respectif de chacun des acteurs impliqués, dresse un état des lieux de la déclinaison des différentes politiques publiques, précise les moyens dédiés aux politiques publiques, propose des pistes (lettre du préfet de Région 28 novembre 2016, en annexe 1). Le Ceser Ile-de-France a répondu favorablement à cette sollicitation qui lui offre l'opportunité d'appréhender l'ampleur de la question et celle de renouer avec une préoccupation de toujours car

au travers de deux rapports portant sur le « développement de la lecture », à douze ans d'intervalle en 1990 puis 2002¹, la question de l'illettrisme était déjà présente.

La Région Ile-de-France, région capitale, particulièrement concernée comme le révèlent les données statistiques présentées dans le texte, est riche d'un nombre d'acteurs mobilisés déjà depuis plusieurs années et dotée d'un nombre important de dispositifs.

Les délais courts imposés ne permettent pas de rédiger un rapport exhaustif, ni de réaliser une analyse affinée des enjeux et des actions mises en œuvre sur le territoire francilien.

Seule, une contribution courte, qui ne prétend pas faire un diagnostic, présentant un état des lieux succinct et quelques préconisations, a pu être réalisée. Cette question éminemment importante mériterait un rapport à part entière.

Il paraît utile de rappeler les quatre définitions suivantes.

L'illettrisme concerne une personne qui a été scolarisée en France mais qui n'a pas acquis ou a désappris une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante.

Le référentiel de l'illettrisme s'inscrit dans le cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base défini par l'ANLCl qui comporte 4 degrés. On est sorti de l'illettrisme quand on a franchi le niveau 2 (Annexe 2).

D'une personne à une autre, les origines de l'illettrisme peuvent être différentes renvoyant aux parcours de chacun.

L'analphabétisme concerne un adulte qui n'a jamais été scolarisé.

Le français langue étrangère (FLE) s'adresse aux personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

Le référentiel du FLE est le cadre européen commun de référence des langues (CECRL) défini par le conseil de l'Europe et qui comporte 6 niveaux. On est censé être indépendant au niveau B1, correspondant au 3^{ème} niveau (Annexe 3).

L'« illectronisme » désigne la méconnaissance du langage numérique des outils, ce qui exclut des personnes du monde professionnel ou social.

¹ Rapport du 28 novembre 2002 « *Le développement de la lecture en Ile-de-France* », Francis VITEL.
Rapport du 10 mai 1990 « *Le développement de la lecture en Ile de France* », Victor MARRACHE

1. La mesure du problème en Ile-de-France et ses principales caractéristiques

1.1 Les données statistiques

Avec 12 143 000 habitants (INSEE janvier 2017) l'Ile-de-France, région capitale, est à la fois la plus riche de toutes les régions françaises et le lieu où les inégalités sociales sont les plus fortes. L'Ile-de-France est aussi la région au plus fort taux d'immigration : 40 % des immigrés métropolitains vivent en Ile-de-France, et un Francilien sur 6 est immigré ².

L'Ile-de-France et les Hauts-de-France sont les régions les plus touchées par les difficultés à l'écrit. Contrairement aux idées reçues, à l'échelle nationale, les personnes en situation d'illettrisme ne vivent pas majoritairement dans les grandes villes : plus d'un quart d'entre elles vivent dans les zones rurales.

L'enquête Information Vie Quotidienne, menée par l'INSEE en 2011 ³, montre que 1 009 000 Franciliens âgés de 18 à 65 ans rencontrent des difficultés fortes ou graves dans les 3 domaines fondamentaux de l'écrit : la lecture, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple.

Population âgée de 18 à 65 ans

IVQ 2011	Ile-de-France	France ⁴
Pas de difficulté	83 %	84 %
En difficulté		
Entre 60 et 80 % de réussite : difficultés partielles	4 %	5 %
En difficultés graves ou fortes		
Entre 40 et 60 % de réussite : difficultés fortes	4 %	4 %
Moins de 40 % de réussite : difficultés graves	9 %	7 %

13 % des Franciliens sont en situation dite « préoccupante », soit deux points de plus que pour la Métropole (11 % de la même tranche d'âge) ⁵.

Entre 2004 (année de la première enquête IVQ diligentée par l'INSEE) et 2011, la situation a évolué de la manière suivante :

Population francilienne âgée de 18 à 65 ans en difficultés préoccupantes (graves ou fortes) à l'écrit

	2004		2011	
Total	930 000	100 %	1 009 000	100 %
Personnes ayant été scolarisées en France	461 000 (taux d'illettrisme = 8 %)	50 %	287 000 (taux d'illettrisme = 5 %)	28 %
Personnes n'ayant pas été scolarisées en France ou n'ayant pas été scolarisées	469 000	50%	722 000	72%

Si la proportion d'adultes franciliens âgés de 18 à 65 ans confrontés à des difficultés préoccupantes à l'écrit demeure de **13 %** ⁶, **le nombre de ces personnes augmente**, passant de

² Rapport « Economie, démographie et lien social à l'horizon 2050 : quelles perspectives et quels leviers pour agir ? », présenté le 13 septembre 2010, par M. VANDENBOOMGAERDE, Section de la prospective, Cese Ile-de-France.

³ INSEE à la page, décembre 2012 n°400 : « Un million de franciliens en difficulté importante face à l'écrit ».

⁴ INSEE Première, décembre 2013 n°1426 : « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit mais augmentent en calcul », page 4.

⁵ Le raisonnement en pourcentages utilisé dans les notes d'analyse de l'INSEE peut parfois causer des difficultés d'interprétation. En effet, les pourcentages sont calculés à partir de données d'effectifs qui ne figurent pas systématiquement en tant que tels dans les analyses. Or, il faut d'abord connaître les effectifs de la population âgée de 16 à 65 ans pour en déduire que 13 % d'adultes de cette tranche d'âge est concernée par des difficultés préoccupantes. De la même manière, il faut d'abord connaître les effectifs de la population francilienne scolarisée en France pour en déduire que le taux d'illettrisme, en 2011, est de 5 %.

930 000 à 1 009 000. Si l'on considère la population francilienne âgée de 16 à 65 ans, au lieu de 18 à 25 ans, il s'agit de 1 042 000 personnes, comme le montre l'extension d'enquête IVQ diligentée par l'INSEE en 2011 sur l'Île-de-France (ainsi que sur 4 autres régions de France)⁷.

En 7 ans d'intervalle, on constate une réelle amélioration sur le front de l'illettrisme, avec une diminution de la proportion⁸ qui passe de 8 % à 5 %. Cette baisse de taux est également accompagnée d'une diminution du nombre de personnes concernées, passant de 461 000 en 2004 à 287 000 en 2011.

On constate, par contre, une augmentation du problème chez les personnes qui n'ont pas été scolarisées ou ont été scolarisées à l'étranger dont le nombre passe de 469 000 à 722 000. Ainsi, 72 % des 1 009 000 Franciliens ayant des difficultés importantes à l'écrit n'ont pas été scolarisés ou l'ont été à l'étranger. Ce n'est le cas que pour 32 % des adultes en difficulté dans les autres régions de la métropole. Cet écart s'explique par le fait que l'Île-de-France constitue la première région d'accueil des étrangers. De fait, 20 % des étrangers âgés de 18 à 65 ans n'ont jamais été scolarisés ou l'ont été à l'étranger (8 % dans les autres régions). Le français n'est pas forcément leur langue maternelle.

Comme dans le reste de la métropole, la scolarité est un facteur déterminant et les difficultés augmentent aussi avec l'âge.

La scolarité est un facteur déterminant. Plus le niveau d'études est élevé, moins la proportion d'adultes en difficulté est élevée. Ainsi, 71 % des franciliens sans diplôme ou n'ayant pas dépassé l'école primaire ont des difficultés importantes à l'écrit.

IVQ 2011- Part des personnes en difficulté importante face à l'écrit (en %)

Champ : personnes de 18 à 65 ans vivant en ménage ordinaire

Scolarité	Île-de-France	Province
Pas de diplôme ou n'ayant pas dépassé le primaire	71	42
Certificat d'études ou n'a pas de diplôme mais a commencé une scolarité dans le secondaire	37	26
BEPC, CAP, BEP	10	9
Baccalauréat ou plus	3	2

Lecture : 71 % des Franciliens âgés de 18 à 65 ans n'ayant pas de diplôme ou n'ayant pas dépassé le primaire éprouvent des difficultés importantes face à l'écrit.

Age	Île-de-France en %	Province
18-à 25 ans	7	5
26 à 29 ans	10	10
40 à 49 ans	13	10
50 à 65 ans	22	15

Lecture : 7 % des jeunes franciliens âgés de 18 à 25 ans éprouvent des difficultés importantes face à l'écrit.

⁶ Taux de 13 % : c'est parce que la population francilienne âgée de 18 à 65 ans était de 7 153 846 personnes en 2004 et de 7 761 538 personnes en 2011. Les effectifs de cette tranche de population ont augmenté entre 2004 et 2011.

⁷ INSEE Île de France « Regards sur les personnes en difficulté face à l'écrit » - Décembre 2013. Toutefois, afin de pouvoir comparer, d'une part, la situation de l'Île-de-France entre 2004 et 2001 et, d'autre part, la situation de 2011 entre l'Île de France et celle de la métropole les chiffres retenus ci-après seront ceux de l'analyse des 18-65 ans dans INSEE à la page, décembre 2012, n°400.

⁸ Taux d'illettrisme de 8% : c'est parce qu'en 2004, la population francilienne âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France était de 5 762 500 personnes.

Taux d'illettrisme de 5 % : c'est parce qu'en 2011, la population francilienne âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France était de 5 740 000 personnes

Les difficultés augmentent aussi avec l'âge. Elles concernent surtout les plus de 40 ans : 13 % des plus de 40 ans et 22 % des personnes âgées de 50 à 65 ans. Mais la situation évolue dans un sens favorable (« effet génération »).

Sont également concernés :

- 15 % des chômeurs (un sur sept)
- 33 % des personnes à revenus faibles (935€ mensuels par Unité de consommation)
- 34 % des adultes qui perçoivent le RSA
- 20 % des inactifs.

Enfin, même si plus d'un travailleur francilien sur 10 rencontre des difficultés importantes face à l'écrit, **une personne en difficulté importante face à l'écrit sur deux travaille. L'illettrisme et l'emploi entretiennent donc un rapport complexe.**

Ces difficultés à l'écrit se cumulent avec celles des trois autres domaines de « connaissances de base ».

Ainsi, deux Franciliens sur 10 connaissent des difficultés dans au moins un des domaines : écrit, oral, et calcul.

Lorsque les résultats sont bons en mathématiques, ils le sont généralement aussi à l'écrit et en compréhension orale. La réciproque ne se vérifie pas. Parmi les franciliens n'ayant pas de difficulté à l'écrit, seuls 39 % ont aussi réussi les épreuves de calcul. Enfin, plus de la moitié des personnes (57 %) qui n'a pas de difficulté en compréhension orale a des difficultés en calcul.

Les femmes sont tout autant concernées que les hommes par les difficultés face à l'écrit (14 % contre 13 %) contrairement aux autres régions métropolitaines (12 % des hommes contre 9 % des femmes). Les franciliennes sont aussi plus nombreuses que les hommes à ne pas réussir le test de calcul (20 % contre 12 %) et à rencontrer des difficultés en compréhension orale (18 % contre 13 %).

Les tests de lecture des Journées de citoyenneté de l'armée 5JDC) reflètent une grande disparité territoriale des illettrés en Ile-de-France : 5,13 % dans les Hauts-de-Seine, à comparer à la Seine-Saint-Denis (11,45%).

1.2 Les opérateurs de la lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) est un Groupement d'intérêt public (GIP) qui regroupe partenaires publics et privés. Elle a pour objectif de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et ceux de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme.

En 2013 l'attribution du label « Illettrisme, grande cause nationale » a permis de franchir une étape importante et le 8 septembre est devenu la journée nationale de lutte contre l'illettrisme. Une politique d'accords-cadres avec les acteurs de la formation professionnelle a été engagée (dont l'OPCA de la fonction publique hospitalière, le FONGECIF...). L'ANLCI a défini des référentiels de compétences de base. Sous son impulsion, l'illettrisme, s'il reste encore trop important, a reculé ces 10 dernières années.

L'ANLCI, au niveau régional, s'appuie sur une équipe opérationnelle : la mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme positionnée depuis mars 2016 au sein du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la Préfecture de la région Ile-de-France. Ce cadre d'intervention témoigne de la volonté du Préfet de région de mettre l'illettrisme au cœur des préoccupations des différentes directions de l'Etat : les 3 académies, les Journées de Citoyenneté, le COPAREF (partenaires sociaux) ... Un Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI) doit être signé en 2017 par le Préfet de région, le Conseil régional, l'Education nationale, via les trois rectorats, et les partenaires sociaux. Il sera accompagné d'une gouvernance Etat/Région à travers l'installation d'un Comité régional d'orientations présidé par le Préfet de

région. Les Comités départementaux opérationnels seront installés en 2017, présidés par les Préfets de départements.

Le Centre de ressources illettrisme devenu en 2016 « Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue en Ile-de-France » existe depuis 2013 sous la forme d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public). Il regroupe les 3 Centres Académiques de Formation Continue (CAFOC) de Versailles, Créteil, Paris. Il propose des sites d'accueil des publics dans les 3 académies et s'appuie sur les moyens et ressources des CAFOC. Il est chargé de mettre à disposition des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi, des outils d'information et de veille pour les thématiques « Illettrisme et maîtrise du français compétence professionnelle ». Il propose des sessions de professionnalisation aux acteurs de la formation ainsi que des actions de conseil et d'appui auprès des collectivités territoriales. Il participe à la déclinaison régionale de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme, au travers du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Sa subvention régionale passe de 120 millions pour 2015 et 2016 à 180 millions en 2017. Toutefois ce financement « emploi-formation » ne lui permet pas de financer les actions familiales ou de prévention de l'illettrisme.

Défi-métiers, le CARIF-OREF d'Ile-de-France (Centre d'animation - ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation) est un GIP financé par l'Etat et la Région Ile-de-France. Il est administré par les partenaires sociaux et les acteurs socio-économiques au service de la réussite des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi en Ile-de-France. Il assure la diffusion d'une information régulière sur les différents dispositifs régionaux existants en matière de remise à niveau des savoirs de base, dans le champ de la prévention, de l'insertion et de la formation professionnelle.

2. Un état des lieux qui montre une segmentation des publics, une diversité des acteurs, une multiplicité des dispositifs et des financements hétérogènes

Le paysage francilien témoigne d'une forte mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, mais l'impression de leur cloisonnement reste encore forte. Chacun des acteurs met en place des dispositifs tous aussi pertinents et efficaces mais en restant dans sa sphère.

Le choix de partir des publics a permis d'identifier une offre d'une grande richesse adaptée aux besoins spécifiques de chaque catégorie de la population, tout au long des grandes étapes de la vie.

2.1 Le temps de la famille et de la petite enfance

Il s'agit d'un temps d'acquisition et de prévention privilégié qu'il faut davantage soutenir et développer.

En Ile-de-France, le champ de la prévention est immense et difficile à cerner car la plupart des activités recensées ne sont pas référencées à la prévention de l'illettrisme, leur finalité étant plus large. Elles sont diverses et variées et à l'interface entre l'éducation, la culture, l'accompagnement social et la formation. Il serait donc utile de bien identifier ce qui relève de l'illettrisme afin d'orienter les personnes vers les dispositifs spécifiques, de ce qui relève de la maîtrise de la langue française et du Français – langue étrangère (FLE).

L'accompagnement des familles et de l'enfant depuis sa toute petite enfance et tout au long de sa scolarité reste essentiel dans le cadre d'une prévention efficace.

2.1.1 Au sein de la cellule familiale

En Ile-de-France, une action éducative familiale est menée à Nanterre par l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV). Les actions éducatives familiales (AEF), à l'initiative de l'ANLCL, s'adressent prioritairement aux familles en situation d'illettrisme. Elles visent à renforcer et à valoriser les compétences éducatives des parents dans leur quotidien, à prévenir le risque d'échec scolaire, à favoriser l'insertion des parents en les incitant à s'engager dans une démarche de formation pour la maîtrise des savoirs de base.

Les AEF ne sont pas un dispositif supplémentaire mais trouvent leur place dans ceux déjà existants. Elles sont financées par l'Etat, les collectivités territoriales, la branche familiale de la sécurité sociale des fondations, et même des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

2.1.2 L'accueil de la petite enfance

Des départements s'engagent : le département du Val-de-Marne offre à chaque nouveau-né un livre. La Seine-Saint-Denis, à travers deux dispositifs, « des livres dès la petite enfance » et « la boîte à livres », dote annuellement chaque enfant d'un livre dans les PMI, crèches, halte-jeux, l'aide sociale à l'enfance, les Relais d'assistantes maternelles (RAM). En Seine-et-Marne (en partenariat avec l'Etat et la CNAF), l'opération « premières pages » donne un livre à chaque nouveau-né ou enfant adopté. Des formations (savoir lire et raconter) sont proposées aux personnels des crèches et aux assistantes maternelles agréées.

Des associations mènent des actions de proximité de sensibilisation à la lecture : ATD-Quart Monde, A.C.C.E.S (Association culturelle contre les exclusions et les ségrégations), centres sociaux, L.I.R.E (Livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion), Ligue de l'enseignement ... : Bibliothèques de rue , lectures dans les squares, récits et albums mis à disposition dans les consultations PMI, crèches, haltes-garderies, pouponnières, foyers d'enfance, RAM, écoles maternelles, centres de loisirs, lieux accueil parents/enfants, terrains de gens du voyage, « nursery » de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis, « coins-livres » dans les centres sociaux parisiens.

2.2 Le temps de la scolarité

Les difficultés liées à la maîtrise de la langue ont des causes multiples qui ne sont pas toutes imputables à l'école. Les orientations des gouvernements différents qui ont fait se succéder un grand nombre de réformes portent une responsabilité majeure dans la difficulté de notre système éducatif à répondre aux défis qui sont les siens. Chaque année, en dépit des efforts des enseignants, une proportion trop importante d'élèves ne maîtrise pas suffisamment la lecture et l'écrit ce qui compromet la réussite de la scolarité ultérieure comme cela compromet de la même manière une entrée dans la vie active réussie.

2.2.1 Le temps de l'école

Le 1^{er} cycle de l'école maternelle a pour objectif à travers toutes les activités proposées aux enfants : la maîtrise de la langue.

L'Education nationale propose des dispositifs de prévention et de remédiation pour les élèves les plus en difficulté :

- les Réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) : au sein de l'Education nationale sur le temps scolaire, comportent des psychologues scolaires, des enseignants spécialisés à dominante pédagogique, des enseignants spécialisés à dominante rééducative, qui offrent des temps de soutien scolaire ;
- les Programmes Personnalisés de Réussite éducative (PPRE) sur le temps scolaire proposent aux élèves en difficulté un temps court de prise en charge individualisée ;
- des accompagnements spécifiques pour les enfants du voyage
- l'Accueil des élèves allophones (primo-arrivants) au sein de l'Education nationale (à l'école élémentaire, au collège et au lycée) en proposant du FLE (Français - langue étrangère). L'Académie de Paris accueillait 2 731 élèves allophones, celle de Versailles 5 127, celle de Créteil 4 255, en 2012-2013 (source ministère de l'Education nationale). Ces élèves sont accueillis dans des classes spécialisées (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants UPE2A), en ayant été inscrits au préalable dans les classes ordinaires où il est prévu des temps de présence en alternance avec la classe spécialisée : l'objectif étant l'inclusion scolaire ;
- L'opération « Ouvrir l'école aux parents, pour la réussite des enfants » (ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale) s'adresse à tous les parents étrangers allophones volontaires. Ce dispositif propose trois axes dans cette formation gratuite : 1) acquisition de la maîtrise du français, 2) présentation des valeurs de la République, 3) meilleure connaissance de l'institution scolaire et des clefs pour aider leurs enfants dans leur scolarité.
650 parents allophones accueillis dans l'Académie de Créteil en 2013-2014

25 établissements engagés dans cette opération dans l'Académie de Versailles en 2016.
34 dispositifs dans l'académie de Paris à la rentrée 2016- 2017.

D'autres acteurs, hors Education nationale, se mobilisent :

- Les parents d'élèves, des associations de quartier : ils proposent des ateliers d'aide aux devoirs : après le temps scolaire proposés par des parents d'élèves, des associations de quartier et les centres sociaux le plus souvent constituées de bénévoles, aidés par les municipalités (mise à disposition de locaux, subvention de fonctionnement pour l'achat de livres, de petits matériels scolaires) ;
- Des associations d'éducation populaire. Elles proposent des dispositifs pendant et/ou hors temps scolaire qui contribuent à la maîtrise du langage et à la lutte contre l'illettrisme (exemple de « Lire et Faire Lire » proposé par la Ligue de l'enseignement et /ou l'UNAF, Union nationale des associations familiales) ;
- Des Fondations comme la Fondation SNCF, la Fondation La Poste, la Fondation « Lire et comprendre », la Fondation Aéroports de Paris (ADP) s'engagent dans des actions autour de la lecture. La Fondation du Crédit Mutuel, créée en 2009, par le Crédit Mutuel, sous l'égide de la Fondation de France, propose des actions concrètes qui encouragent les personnes, à différents stades de leur vie, à (re)nouer avec la lecture. Elle centre sa mission sur trois domaines : *Lire la Ville*, qui fait lire et écrire des milliers d'élèves à partir d'un point du programme scolaire, en lien avec leur patrimoine et environnement proche ; *Prévenir l'illettrisme*, qui permet de lutter contre l'exclusion par la lecture, en allant à la rencontre des familles et la *Voix des Lettres*, qui permet de soutenir des projets innovants dans le domaine de la lecture (prix, lectures à haute voix...), à condition qu'ils s'inscrivent dans le temps.

2.2.2 La lutte contre le décrochage, du collège à l'insertion professionnelle (jusqu'à 26 ans)

Cela concerne les jeunes sortis précocement du système scolaire sans diplôme, et les ruptures de contrat d'apprentissage.

Le décrochage scolaire concernerait entre 26 000 et 30 000 jeunes franciliens par an qui quitteraient le système éducatif (140 000 au niveau national en 2010 pour 110 000 en 2016). Une baisse sensible des élèves décrocheurs témoigne de la mobilisation de tous les acteurs sur ce champ.

On observe une importante disparité territoriale (source CREDOC - septembre.2012) : dans les Hauts-de-Seine 2,5% de « décrocheurs », pour 4,9% en Seine-Saint-Denis. Les Yvelines, la Seine-et-Marne, et le Val de Marne présentent ensemble environ 3400 cas, pour 7461 à Paris.

2.2.2.1 Prévention du décrochage

De nombreux dispositifs permettent de prévenir les sorties précoces du système éducatif et de formation ou d'offrir des solutions aux « décrocheurs ». S'il ne s'agit pas à proprement parler de l'illettrisme, la maîtrise du langage en est une composante clef.

Les programmes de réussite éducative (PRE) : (loi de cohésion sociale du 26 juillet 2005, dite loi BORLOO). Ils sont aujourd'hui pris en charge par le Commissariat général de l'égalité des territoires (CGET). Ils proposent aux enfants de 2 à 16 ans et à leurs familles une intervention éducative, culturelle, sociale et sanitaire en dehors du temps scolaire. Ces projets de prévention contre le décrochage sont portés par un établissement public (caisses des écoles, CCAS...). Les municipalités volontaires reçoivent une subvention de la politique de la ville pour mettre en place ces dispositifs.

En 2008 il y avait 7 projets à Paris et en Seine et Marne, 19 en Yvelines, 18 en Essonne, 15 en Hauts- de- Seine, 20 en Seine-Saint-Denis, 13 en Val de Marne, 15 en Val d'Oise.

Les dispositifs relais au sein de l'Education nationale : ils sont destinés aux collégiens en risque de déscolarisation (classes et ateliers relais, internats) et peuvent aussi accueillir des lycéens. Pour leur mise en œuvre l'Education nationale peut contracter avec soit la PJJ, soit des collectivités locales, soit des associations agréées complémentaires de l'école, soit des fondations reconnues d'utilité publique.

143 établissements en Ile-de-France : 10 à Paris ; 11 en Essonne ; 12 dans les Hauts-de-Seine ; 11 dans le Val-d'Oise ; 13 en Yvelines ; 15 dans le Val-de-Marne ; 54 en Seine-Saint-Denis ; 27 en Seine-et-Marne. A noter que l'Académie de Créteil a mis en ligne un portail de ressources pour la lutte contre l'illettrisme, via le réseau « Canopé ».

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : elle accompagne les équipes éducatives du secondaire (collèges et lycées) dans la recherche de solutions pour combattre les sorties précoces de formation initiale. Il y a un coordonnateur par bassin académique.

Le dispositif « Savoirs pour Réussir » (SPR) : il s'agit d'une association de lutte contre l'illettrisme pour la solidarité, initiée par la Fondation Caisses d'Epargne devenue Fondation partage et Vie à Paris et financée par la ville de Paris, le CGET et la Fondation SNCF. Elle instaure le suivi et l'accompagnement individualisé de jeunes adultes parisiens de 16 à 25 repérés en situation d'illettrisme par des tuteurs bénévoles rigoureusement formés.

Le Conseil régional propose :

Des tutorats par des étudiants des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

La Charte « Réussite pour tous » : elle concerne environ 15 000 lycéens pour un budget de 359 502€ retenant 5 axes : la rescolarisation, la maîtrise de la langue, l'orientation, la valorisation de la voie professionnelle, le soutien scolaire à travers des séances de formation linguistique, d'ateliers d'écriture, de théâtre, de temps réservés aux débats, de sorties culturelles.

2.2.2.2 Accompagnement des « décrocheurs »

Le Conseil régional propose :

La Coordination des actions de prise en charge des « décrocheurs » via les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) : elle est en lien avec l'Education nationale, les missions locales et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes). Il existe sur le territoire francilien 76 missions locales associées à 56 PSAD : une mission locale concerne tout Paris, 10 dans les Yvelines, 10 en Essonne, 11 en Hauts-de-Seine, 7 en Val d'Oise, 12 en Seine-et-Marne, 14 en Seine-Saint-Denis, 11 en Val-de-Marne.

L'Appel à projet « Phénix » : il concerne les acteurs qui développent des stratégies innovantes de retour à l'école et/ou d'insertion professionnelle. Cela concerne les lycées du soir, les Ecoles de la 2^{ème} chance, les établissements publics pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), les maisons familiales et rurales. En 2016, 26 projets ont été financés pour un budget de 272 443 €.

Les EPIDE⁹, s'adressent à tout jeune volontaire, de 18 à 26 ans, subissant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Il y en a 2 en Ile-de-France (dans le 77 et le 91) pour 20 sur l'ensemble de la métropole.

⁹ Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), cet intitulé remplace, en novembre 2015, celui de « Etablissement public d'insertion de la Défense », sans changement de statut depuis sa création par l'Ordonnance n° 2005-883 du 2 août 2005.

2.2.2.3 L'insertion professionnelle

Le Conseil régional propose :

Les Protocoles de sécurisation des parcours scolaires et de formation professionnelle initiale : ils sont développés et formalisés par un accord-cadre entre la Région, les 3 académies et la Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF). Depuis 2013, cela concerne 4 territoires de l'Ile-de-France à travers 14 projets expérimentaux qui permettent de sécuriser les parcours de 312 jeunes franciliens de 16 à 25 ans en situation de décrochage pour un budget de 223 500€. L'objectif est d'étendre cette démarche à l'ensemble des territoires de l'Ile-de-France.

« **Avenir jeunes** » est un dispositif régional destiné aux jeunes de 16 à moins de 26 ans pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle qui comprend des formations linguistiques et d'accès aux compétences de base. Il repose sur deux programmes d'insertion pilotés par les missions locales :

- les espaces dynamiques d'insertion (EDI) : ils visent à favoriser l'acquisition, le développement et l'évaluation des compétences en particulier les compétences comportementales et sociales nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle pour une dotation budgétaire pour 2017 de 5 M€
- les pôles de projets professionnels (PPP) : ils aident les jeunes à construire ou à confirmer un projet professionnel qui leur permettra d'accéder directement à un emploi ou de s'orienter vers une formation ou vers un contrat en alternance. Environ 10 000 jeunes par an sont concernés par ce dispositif. Une dotation de 30 M€ est proposée pour 2017.

Les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) : elles accueillent des jeunes 18 à 26 ans sortis depuis 2 ans du système scolaire, sans emploi et sans diplôme sur une durée de 6 mois à 2 ans en vue de l'entrée dans une filière professionnelle BEP, CAP, BAC pro ou dans un lycée technique ou général après une remise à niveau. En 2016 cela concernait plus de 3 000 jeunes avec comme objectif un taux de réussite de 60%. A Paris le taux de réussite atteint les 80%. Il y a 8 E2C sur 23 sites en IDF. L'Etat, la Région, les collectivités locales, le Fonds Social Européen et les entreprises financent les E2C. La part régionale se monte à 7,7M€ sachant qu'à partir de 2017 la Région versera la part du FSE aux E2C à charge pour elle de la récupérer sur ses propres marchés de formation.

Les missions locales : au nombre de 76, elles couvrent tout le territoire francilien et jouent un rôle d'aiguilleur essentiel dans l'orientation des parcours elles sont cofinancées par la Région (environ 18M€ pour le budget régional 2017) et orientent les jeunes vers les différents dispositifs en fonction de leurs besoins spécifiques, notamment le dispositif « Avenir Jeunes ».

2.2.3 Les jeunes « sous main de justice »

Fin 2016 une convention de partenariat entre la Région Ile-de-France et la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France (DIRPJJ) est signée.

Cela passe par un partenariat avec les missions locales, par l'accès aux écoles de la 2^{ème} chance, aux dispositifs régionaux d'insertion professionnelle, de formation professionnelle, et de l'emploi qui comprennent l'acquisition des savoirs de base dont la maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme.

En Ile-de-France, 25 893 jeunes ont été suivis en 2015.

2.2.4 Echec scolaire et économie

L'éducation a un impact déterminant sur l'économie de notre pays. Elle participe en effet à la formation des professionnels de tous niveaux dont notre économie a besoin pour se développer et pour s'adapter aux changements technologiques de plus en plus rapides. Or, la dernière enquête PISA de 2016 montre une régression de notre pays entre 2000, 2004 et 2016, recul confirmé par l'enquête OCDE-PIAAC¹⁰. La France perd régulièrement des points en lecture entre 2000, 2004 et 2016. La lecture est d'ailleurs la matière où la perte de points est la plus forte.

Dès la fin de l'école primaire, 25 à 30 % des élèves ne maîtrisent pas les bases essentielles de la langue française et du calcul. Pour certains, cette situation s'aggrave au cours du collège. Environ 8 % d'une classe d'âge quittent le système éducatif sans diplôme, soit environ 54 000 élèves par an pour notre pays (moyenne 2010-2012)¹¹. Parmi ceux-ci, plus de 50 % sont encore au chômage entre la 1^{ère} et la 4^{ème} années après leur sortie du système de formation initiale, et plus de 30 % entre 5 et 10 ans après leur sortie de formation initiale. Ceci explique aussi le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans qui s'élevait, en 2015, à 17,2 %.

La simple question de l'orthographe et plus généralement une maîtrise insuffisante de la langue française jouent un rôle déterminant tant pour la recherche d'un emploi que dans les situations professionnelles où l'écrit, traditionnel ou numérique, tient une place essentielle

Une étude effectuée dans la zone euro montre par ailleurs que les pays qui ont accru leur production manufacturière depuis 2000 sont aussi ceux qui affichent les meilleures performances sur le plan de l'éducation et de la formation.

L'échec scolaire, traduit, en particulier, par une insuffisante maîtrise de la langue française, a donc un triple impact défavorable sur la vie économique et sociale du pays :

- il affaiblit les ressources de notre économie en main d'œuvre ayant un niveau de formation de base suffisant (compétences clé) et adapté aux besoins actuels du système économique ;
- il rend difficile la pleine intégration des personnes dans la vie sociale et professionnelle ;
- il fait peser sur la collectivité nationale une charge financière importante tant pour les dispositifs de remédiation qu'elle met en place¹² que par la charge des diverses allocations versées aux personnes en situation de chômage¹³.

Une attention particulière doit également être apportée à une dimension de l'illettrisme, la maîtrise du calcul. Alors que notre pays est en pointe dans le domaine de la recherche en mathématiques (autant de médailles Field obtenues que pour les Etats-Unis), l'enquête TIMSS 2015, réalisée par l'IEA¹⁴ auprès des élèves de CM1, montre une baisse sensible du niveau des élèves français alors qu'il s'agit d'une compétence clé dans le mouvement de numérisation de l'activité économique.

¹⁰ Programme pour l'évaluation internationale des adultes de 16 à 65 ans qui mesure les compétences dans le monde du travail estimées nécessaires afin que les individus évoluent avec succès dans la société.

¹¹ *L'état de l'école*, Ministère de l'Education nationale, 2014.

¹² Pour donner une idée, France Stratégie estime le coût des formations de remises à niveau de connaissances de base à 2000€ pour 150h. Source : France Stratégie, note d'analyse n° 34 « Lutter contre l'illettrisme, un impératif économique et social » - Août 2015

¹³ Une étude de la DARES de novembre 2015 (DARES Analyses n°087 estimait à 15 000 euros par an le coût moyen d'une personne au chômage pour la collectivité

¹⁴ International Association for the Evaluation of Educational Achievement, association scientifique indépendante réalisant des études comparatives à l'échelle internationale en mathématiques et en sciences.

La lutte contre l'échec scolaire demeure donc un enjeu essentiel tant pour le développement de notre économie que pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'Education Nationale est engagée dans ce combat comme en témoignent les nombreux dispositifs de prévention et de remédiation pour les élèves les plus en difficulté.

2.3 Les adultes

2.3.1 Le monde du travail

En Ile-de-France, une personne sur deux, en difficulté importante face à l'écrit, travaille.

Mal maîtriser la langue française à l'oral, et surtout à l'écrit et/ou être concerné par l'illettrisme constituent un handicap majeur à l'insertion professionnelle pour les chômeurs et à l'évolution professionnelle pour les salariés dans un monde où le recours à l'informatique et à l'écrit est fréquent. Cet enjeu capital, tant du point de vue humain qu'économique, mobilise les pouvoirs publics, les entreprises dont les SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) et les partenaires sociaux.

Le rapport du Ceser Ile-de-France « Les structures d'insertion par l'activité économique en Ile-de-France, un levier vers l'emploi »¹⁵ indique que 61 % des personnes en insertion ont un niveau de formation inférieur à V. Une étude INSEE de janvier 2012¹⁶ mentionne que 71 % des franciliens sans diplôme et qui n'ont pas dépassé le primaire rencontrent des difficultés importantes avec l'écrit.

L'introduction des clauses dites « Molière », dans les marchés qui le permettent, pose la question de la maîtrise de la langue française au travail.

L'extension francilienne de l'enquête IVQ menée par l'INSEE de novembre 2011 à janvier 2012 décrit le paysage francilien de la vie professionnelle au regard de ce problème :

15 % des chômeurs franciliens sont concernés par les difficultés à l'écrit.

43 % des ouvriers sont touchés.

30 % des salariés franciliens des entreprises de moins de 10 salariés sont concernés. A noter que la part des personnes en difficulté face à l'écrit est peu différenciée selon le statut de la personne qui travaille, qu'elle soit à son compte, salariée, gérante ou dirigeante d'entreprise.

• **La formation professionnelle**

On comprend aisément l'importance que revêt la formation, dont on peut mesurer les effets bénéfiques : 21% des personnes n'ayant pas suivi de formation depuis 5 ans sont en difficulté avec l'écrit. Cette situation ne concerne que 1% des personnes qui ont suivi plusieurs stages et 10% des franciliens qui ont suivi une seule formation depuis 5 ans.

L'Etat, les collectivités territoriales au premier rang desquelles les régions, les organismes financeurs comme le FONGECIF, les organismes de formation et les entreprises se mobilisent pour l'accès aux savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme.

Les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) informent et sensibilisent les partenaires sociaux, les entreprises adhérentes et leurs salariés à la problématique de l'illettrisme.

¹⁵ Rapport présenté par Jacques HUI, au nom de la commission Emploi et développement économique du Ceser Ile-de-France, le 6 octobre 2016.

¹⁶ Etude INSEE n°278 de février 2007

En Ile-de-France, les OPCA sont depuis longtemps très impliqués dans la lutte contre l'illettrisme. Ils proposent un accompagnement des acteurs franciliens qui s'emparent de la certification « CLÉA » (certification interbranche visant l'acquisition d'un « socle de connaissances et de compétences professionnelles) dont l'objectif est de favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle. Le référentiel Cléa comprend 7 modules dont les deux premiers « la communication en français » et « l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique » concernent tout particulièrement les personnes les plus en difficulté.

En Ile-de-France, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et 12 OPCA ayant pour la plupart signé des accords-cadres-nationaux avec l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) ou régionaux avec le Conseil Régional, développent des actions prioritaires régionales de sensibilisation et de formation à l'attention des salariés en situation d'illettrisme.

DOKELIO Ile-de-France est une base de données recensant l'offre de formation professionnelle Continue sur financement public (conventionnée) ou privé.

La loi du 5 mars 2014 renforce le rôle des Conseils régionaux en matière de pilotage de la formation incluant l'orientation et la remise à niveau pour acquérir les connaissances de base.

En Ile-de-France, le Conseil régional soutient la mission régionale illettrisme et le Centre de Ressources Illettrisme.

La Région ouvre l'accès au dispositif « CléA » aux demandeurs d'emploi et aux publics en insertion.

Le dispositif « Cap Compétences », financé par le Conseil régional d'Ile-de-France, propose des actions de formation pour lutter contre l'illettrisme et faciliter l'accès des personnes en difficulté avec la langue française à une formation pré-qualifiante ou qualifiante ou à un emploi et ainsi sécuriser leurs parcours professionnels. Les trois parcours distincts de formation visent l'acquisition et le développement de tout ou partie des 7 domaines du socle de compétences « CLÉA » :

- parcours 1 : réservé aux personnes en situation d'illettrisme (relevant des niveaux 1 et 2 de l'ANLCI) ;
- parcours 2 : remise à niveau en lien avec le projet professionnel validé (niveau A.1 requis) ;
- parcours 3 : Français professionnel à visée certifiante » sur 3 secteurs prédéfinis.

S'il s'avère exact que les parcours 1 et 2 ne sont plus financés depuis décembre 2016, le Ceser déplorerait leur disparition car ils concernent les personnes les plus en difficulté.

• L'apprentissage

La Région se donne comme objectif 100 000 apprentis en Ile-de-France en 2021. Aujourd'hui, il y en a environ 80 000.

16,12 M€ sont proposés au budget 2017 pour l'accompagnement de la politique de l'apprentissage.

Le dispositif « accès à l'apprentissage » informe les jeunes sur les métiers préparés par l'apprentissage et sur la formation en apprentissage, et les accompagne vers la signature d'un contrat d'apprentissage. Parmi les objectifs, on trouve la remise à niveau en amont d'une entrée en formation.

La Région soutiendra les CFA dans leurs efforts en vue d'accueillir plus d'apprentis sur les niveaux IV et V de formation, après un passage dans des dispositifs de préapprentissage.

2.3.2 Dans la vie quotidienne

Les difficultés importantes face à l'écrit des franciliens sont des obstacles à la réalisation des tâches de la vie quotidienne (transports, courses, soins, démarches administratives...).

Les personnes se font aider par des tiers et développent des stratégies mobilisant une énergie considérable pour masquer leur difficulté.

Quatre Franciliens sur dix en difficulté avec l'écrit ne peuvent pas rédiger une lettre. 35 % des Franciliens en difficulté à l'écrit ne font jamais les courses, fréquentent moins les activités de loisirs et les personnes confrontées à l'illettrisme ont un accès réduit aux soins.

Un nombre important d'associations (Secours populaire, Secours catholique, Croix rouge, ATD Quart Monde, Centres sociaux, ...) offrent au cœur des quartiers des remises à niveau scolaire. Les municipalités proposent des cours d'alphabétisation et des cours du soir.

2.3.3 Les adultes « sous main de justice »

« Le pilotage de la formation professionnelle des détenus relève désormais des Conseils Régionaux [...] Les formations professionnelles, dont nombre sont qualifiantes, apparaissent parfois inadaptées à la population carcérale au regard de son taux d'illettrisme, d'environ 10,9%, supérieur à la moyenne nationale, indique la contrôleur générale, Adeline HAZAN. ». (*Actualités sociales hebdomadaires* du 10 février 2017).

Le Conseil régional propose une enveloppe de 3,05 M€ au budget 2017 pour son programme de formation des personnes « sous main de justice ».

2.4 Les personnes immigrées

L'Ile-de-France constitue la première région d'accueil des personnes immigrées : 2 160 215 personnes, selon le recensement 2012. L'Ile-de-France accueille 43 % des publics primo-arrivants qui entrent en France. Plus de 700 000 personnes immigrées rencontrent des difficultés importantes face à l'écrit en IDF (Défi-métiers, septembre 2016). Leur intégration est un défi majeur pour la région, le volet linguistique en étant un volet essentiel.

2.4.1 L'offre linguistique de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Environ 110 000 étrangers en provenance de pays tiers à l'Union européenne arrivent chaque année en Métropole pour s'y installer durablement. Ce chiffre comprend les demandeurs d'asile qui ont obtenu leur statut de réfugiés. L'Ile-de-France est terre d'accueil pour la moitié de ce flux entrant.

L'OFII est placé sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. Il est chargé, sur l'ensemble du territoire, d'accueillir les étrangers titulaires pour la première fois d'un titre les autorisant à séjourner durablement en France ou qui entrent régulièrement en France entre l'âge de 16 à 18 ans révolus, en provenance de « pays tiers » à l'UE.

L'obtention d'un titre de séjour est conditionnée par la maîtrise de la langue française, considérée comme un facteur essentiel d'intégration. L'OFII propose un parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une durée de 5 ans.

Les primo-arrivants doivent signer un contrat d'intégration républicaine (CIR - précédemment Contrat d'accueil et d'intégration - CAI) d'une durée de un an. Aux côtés d'une formation civique et obligatoire, une formation linguistique peut-être prescrite, à l'issue de tests écrits. Le respect du CIR (suivi avec sérieux et assiduité) et la progression vers le niveau A.1 (précédemment A.1.1) conditionnent le renouvellement du premier titre de séjour, pour une durée de 2 à 4 ans.

Pour obtenir la carte de résident, il faut attester du niveau A.2. Pour la carte de nationalité, il faut attester du niveau B.1 oral. Dans ces deux cas, il n'est pas obligatoire de suivre une formation linguistique auprès des prestataires sélectionnés par l'OFII.

25 026 CAI ont été signés de janvier à juin 2016, 5 277 personnes ont été orientées en formation linguistique de niveau A.1.1.

19 973 CIR ont été signés de juillet à décembre 2016. 10 910 personnes ont été orientées en formation linguistique.

Il y a 65 lieux de formation dans le cadre de l'OFII, en Ile-de-France pour 529 en France. Un appel d'offres en direction des organismes de formation (Greta,...) est lancé par département en Ile-de-France. Dans les autres régions, il y en a un seul pour chaque région.

2.4.2 Des ateliers de savoirs sociolinguistiques (ASL)

En complément de l'offre de l'OFII, les DDJSCS (Direction Départementale de la Jeunesse, du Sport, de la Cohésion Sociale) financent des ateliers de savoirs sociolinguistiques.

Les ASL visent l'autonomie des publics migrants vivant en France. La maîtrise du français (FLE) devient le moyen de s'intégrer dans la société et d'être autonome dans la vie quotidienne. En Ile-de-France environ 370 associations étaient financées en 2015 via la politique de la ville.

2.4.3 Les actions hors OFII

D'autres actions peuvent être financées sur d'autres lignes budgétaires (politique de la ville) ou en raison de la spécificité de leur public (prévention de l'exclusion, soutien aux familles vulnérables). Ce sont essentiellement des bénévoles (retraités, étudiants...), dont la qualification est hétérogène, qui assurent ces ateliers. Le réseau RadYa anime et professionnalise une quarantaine d'associations ayant signé la charte des ASL. Mais, globalement, l'offre de formation des bénévoles reste difficile à structurer.

Des associations de proximité proposent une offre linguistique en-dehors du circuit décrit ci-dessus sans répondre aux appels à projets et donc sans subvention publique. Ainsi le Secours populaire, à Paris, reçoit toutes les personnes qui se présentent et répond à une très forte demande. Il s'agit d'insertion sociale et non d'insertion professionnelle pour des personnes en grande précarité. Les apprenants sont des analphabètes qui parlent peu le français, savent à peine lire et écrire. Le Secours Populaire leur délivre une carte attestant leur inscription et leur participation, carte symbolique mais qui donne à la personne une première reconnaissance.

Les cours municipaux sont une autre alternative pour tous les publics qui sont hors OFII.

2.4.4 Des initiatives de coordination locale des offres de formation linguistique existent en Ile-de-France

Elles permettent une mutualisation des informations disponibles, un travail partenarial, y compris parfois avec les structures de l'emploi, et une meilleure orientation des personnes vers les dispositifs correspondant à leur profil et offrant des places disponibles :

- la coordination linguistique territoriale à Grigny et Viry-Châtillon (91), le travail de l'équipe de bénévolat local (ELD) à Paris dans les 13^{ème} et 18^{ème} arrondissements, la coordination à Mantes-la-Jolie, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et à Montreuil (93) ;
- des travaux d'inventaire et de cartographie de l'offre de proximité ont été lancés en 2016 par l'association Réseau Alpha en lien avec le GIP Défi-métiers-Carif Oref : une cartographie géo-localisée de l'offre de formation linguistique a été modélisée d'abord à l'échelon régional par le GIP Défi Métiers-Carif Oref d'Ile-de-France et a vocation à être étendue à l'échelon national. 414 structures franciliennes sont répertoriées en 2016 ;
- à Paris, la municipalité implique le réseau Alpha dans la mise en œuvre du réseau EIF-FEL (Evaluation, Information, Formation Français En Liens) qui veut coordonner et optimiser les

dispositifs existants, renforcer les passerelles entre les dispositifs de formation de la collectivité parisienne, de la Région Ile-de-France...). Ce projet se déroule de janvier 2016 à décembre 2018.

3. Les préconisations du Ceser

3.1 La nécessité d'une vision d'ensemble

Pour avoir une vision d'ensemble il faut développer les initiatives existantes de répertoire, de cartographie, d'annuaire qui recensent les offres linguistiques du territoire en incluant celles de l'OFII (maîtrise de la langue et des compétences de bases, illettrisme, alphabétisation, FLE). Cela faciliterait leur connaissance et leur appropriation par tous les acteurs en contact avec les personnes, permettrait de les orienter le plus finement possible et d'en toucher un maximum. Des personnes trop nombreuses encore échappent aux différentes propositions.

Des coordinations sont menées mais en ordre dispersé. Si l'échelle régionale est trop vaste, les bassins d'emploi ne pourraient-ils pas être le bon niveau ?

Des temps forts de rencontres régulières, un lieu de concertation et d'échanges sur les pratiques professionnelles, les expériences de terrain favoriseraient le décloisonnement et permettraient d'imaginer des passerelles et des complémentarités.

Coordination ne signifie pas fusion : les publics différents nécessitent des actions ciblées.

L'ANLCI doit continuer à travailler la question de l'illettrisme de façon spécifique : la baisse sensible du taux des personnes en situation d'illettrisme témoigne de la pertinence et de l'efficacité de son action.

Le Ceser regrette que le Programme régional pour l'intégration des populations immigrées en Ile-de-France (PRIPI) de 2011 à 2013, élaboré par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), en direction des personnes immigrées n'ait pas été renouvelé. Il identifiait de manière cohérente les différents volets touchant à l'intégration (logement, emploi, famille...) et tout particulièrement les trois offres d'apprentissage de la langue française sur le territoire francilien (l'OFII, les associations locales financées par les préfetures et les communes et les offres de professionnalisation des Conseils départementaux).

Compte-tenu de l'abandon de ce programme régional, le Ceser, au vu du nombre important des immigrés en Ile-de-France, préconise de se doter à nouveau d'un tel outil auquel pourrait être associée la Région Ile-de-France. Il contribuerait à cette vision d'ensemble et prendrait en compte les personnes qui ne relèvent pas de l'OFII : les ressortissants étrangers européens, les français non francophones, les étrangers non primo-arrivants en situation régulière.

La reconduction de l'enquête IVQ en 2018 est indispensable pour continuer à prendre la mesure de la maîtrise de l'écrit et, plus généralement, de celle des connaissances de base au niveau national. L'extension d'enquête en Ile-de-France est également nécessaire pour disposer d'analyses plus détaillée au niveau régional.

Pour assurer une meilleure compréhension des études et analyses qui seront réalisées par l'INSEE, celles-ci gagneront à présenter, comme c'était le cas pour l'enquête IVQ 2004, les effectifs concernés en nombre, à l'appui des pourcentages.

Le Ceser y sera attentif, dans le cadre du Comité régional d'information économique et social (CRIES), en charge d'émettre un avis (d'opportunité) sur les enquêtes de l'INSEE, comité au sein duquel il est représenté.

Par ailleurs, le Ceser serait intéressé à connaître le nombre de personnes prises en charge dans tous les dispositifs par rapport à l'ensemble de la population en difficulté avec l'écrit.

3.2 Le rôle essentiel de la prévention

Beaucoup des dispositifs proposés en IDF sont de la remédiation. Notre région est au premier rang des régions métropolitaines pour la partie des enfants de moins de trois ans : les actions de prévention, notamment au niveau des familles sont essentielles. Elles concernent la scolarisation dès 2 ans, le soutien à la parentalité, l'accueil de la petite enfance, les actions éducatives familiales. Ces ateliers d'éducation familiale doivent se multiplier, ils prennent le problème à la source, au sein de la famille visant à la fois prévention et remédiation : prévention car visant les enfants dès leur plus jeune âge et sur tout le temps de la scolarité, et remédiation car incitant les adultes de la famille à s'inscrire dans des parcours de remise à niveau. Le Centre de Ressources Régional a besoin d'un financement complémentaire pour soutenir les structures qui mettent en œuvre ces actions.

Une sensibilisation des enseignants à la question spécifique de l'illettrisme dans le cadre de leur formation initiale paraît nécessaire, d'une part parce qu'un enfant qui vit dans une famille concernée a plus de risque d'être en difficulté scolaire qu'un autre et d'autre part pour réussir à mieux communiquer avec ces familles.

3.3 L'importance du repérage et de l'orientation

Le nouveau Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui doit être prochainement signé devrait répondre pour partie à plusieurs de nos interrogations concernant en particulier le repérage et l'orientation des personnes en difficulté. Il en a existé un de 2008 à 2011, il est dommageable que le suivant n'ait pas abouti.

L'ANLCI a rédigé un guide pratique pour aider au repérage des personnes en situation d'illettrisme, afin de les inciter à sortir de leur « invisibilité » en sensibilisant et en outillant les acteurs franciliens pour qu'ils soient en capacité de leur proposer, avec doigté et diplomatie, les parcours d'apprentissage, ou de remise à niveau, ou d'expression. Cet ouvrage particulièrement bien fait devrait être distribué aux professionnels dans tous les lieux qui accueillent du public (mairies, services sociaux, hôpitaux, Pôle emploi, CAF....).

Différentes plateformes de formation en ligne existent déjà afin de mieux informer et former les agents d'accueil à déceler et à accompagner les situations d'illettrisme, mais leur accès reste aléatoire. Dans les formations de ces agents, les questions liées à l'illettrisme devraient y figurer systématiquement. Ces agents (rôle « d'aiguilleurs ») pourraient être dotés de fiches simplifiées à destination des personnes détectées, fiches qui indiqueraient à ces personnes les dispositifs existants (recours à des visuels, des pictogrammes?). De même, elles leur permettraient ainsi de recourir à leurs droits : il apparaît au travers de l'enquête d'accès à la CMU que le non-recours s'explique plus par la non- démarche car les documents administratifs leurs sont « illisibles » que par la méconnaissance des droits.

Il faut soutenir le réseau des écrivains publics. Ils permettent une aide immédiate face à un problème administratif.

Les moments de recrutement peuvent être favorables à ce repérage pour déboucher sur des propositions de formations adaptées.

Le milieu sportif n'agit pas directement dans le champ de l'illettrisme, mais à travers les rencontres sportives il contribue à l'appropriation de la langue française et à la cohésion sociale. Il serait utile de sensibiliser les éducateurs sportifs qui touchent un nombre considérable de jeunes afin qu'ils soient en capacité de déceler les situations d'illettrisme et d'orienter vers les dispositifs ad-hoc.

3.4 La culture et le numérique, deux sphères essentielles

Ces deux domaines sont particulièrement concernés par la question de la langue française et l'illettrisme et paraissent insuffisamment explorés. L'action culturelle est souvent un cheminement qui provoque un déclic propice à retrouver le chemin des apprentissages pour des personnes qui s'en étaient éloignées.

En matière culturelle : la *Région Île de France* finance un certain nombre de dispositifs qui pourraient être très utiles dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise du français en introduisant ces questions au sein de ces dispositifs qui, aujourd'hui, ne sont pas prises en compte : La Permanence artistique et culturelle à travers son volet médiation, les Fabriques de culture par la mixité, la proximité, les échanges inhérents à ces lieux. Les services régionaux sur le livre pourraient être au premier rang en particulier le Programme de Résidences d'Écrivains dont on imagine aisément l'apport utile d'écrivains formés et avertis à ces questions de l'illettrisme et de la maîtrise de la langue.

Les actions de médiation des associations d'éducation populaire dans le champ culturel, les pratiques amateurs sont autant de possibilité d'offrir des espaces où la maîtrise de la langue est requise et devraient être reconnues et soutenues par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Des espaces de « conversations » entre adultes de milieux divers et aux difficultés différentes existent mais mériteraient de se développer davantage, encadrés par des formateurs. La maîtrise de la langue orale précède l'accès à la langue écrite et lui est indispensable. Elle contribue en premier à la cohésion sociale : savoir communiquer, s'exprimer, échanger, s'écouter, sont les conditions essentielles au vivre et au faire ensemble. Cela paraît particulièrement nécessaire dans les quartiers où les jeunes dépourvus de mots pour exprimer leurs idées et leurs émotions prennent le risque de basculer dans la violence et des postures extrêmes, mais aussi dans le monde rural où l'isolement n'offre que très rarement les occasions de s'exprimer. Ces espaces de parole permettent de reprendre confiance en soi et dans les autres, sans la sanction d'un résultat évalué, l'objectif n'est pas l'obtention d'un diplôme mais l'appropriation ou la réappropriation des mots et du sens.

Dans le domaine de la maîtrise de la langue française, l'éducation populaire joue un rôle qu'il faut réhabiliter et soutenir.

Dans le domaine du numérique : il s'agit de passer d'un outil, qui, aujourd'hui, est ressenti comme un facteur aggravant l'exclusion des plus fragiles aux services, aux savoirs, à leurs droits voire comme un outil qui appauvrit le vocabulaire et la syntaxe par l'usage important des SMS, à un outil réellement au service d'une meilleure maîtrise de la langue française et la lutte contre l'illettrisme : création d'outils pédagogiques en direction des formateurs, mais aussi mise en place d'ateliers pour apprivoiser l'outil et les codes du langage numérique en direction des personnes concernées. Si des initiatives existent déjà, (cf. la charte de l'ANLCL « pour que le numérique profite à tous ») elles méritent d'être plus largement développées. L'illectronisme ne concerne pas seulement les personnes touchées par l'illettrisme, mais elle aggrave leur exclusion. Dans un rapport antérieur, le Ceser, concernant les nouvelles technologies, alertait déjà sur les difficultés liées à l'illectronisme.¹⁷

Il faut être particulièrement attentif aux seniors dont on sait que l'illettrisme les touche plus spécifiquement afin que l'illectronisme n'aggrave pas davantage l'isolement de certains d'entre eux.

¹⁷ « L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en Ile-de-France », présenté par Eric GUERQUIN, le 8 février 2001.

3.5 Dans le domaine de la santé

Un nombre non négligeable de professionnels issus de pays étrangers (UE et hors UE) exercent dans les établissements de santé mais ne maîtrisent pas suffisamment la langue française. Cela peut poser une réelle difficulté de communication et un risque médical.

« Il s'agit ni plus ni moins du respect de la dignité de la personne humaine en garantissant de pouvoir lui délivrer une information claire et loyale pour obtenir un consentement libre et éclairé. »
Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

De même qu'il est essentiel pour les personnels de soins de pouvoir maîtriser la langue française afin de l'utiliser au plus près de la dignité des patients qu'ils doivent approcher.

Indépendamment du contrôle des compétences professionnelles, des tests de connaissance de la langue française devraient être obligatoires et suivis, selon le niveau d'une offre de formation linguistique, d'une épreuve de langue avant de pouvoir exercer. Il existe un diplôme de français professionnel-Médical B2. Ce diplôme est proposé notamment dans un réseau de centres agréés par le centre de langue française de la CCI Paris-Ile-de-France.

Le Ceser observe que rien n'est dit sur la maîtrise de la langue dans le chapitre consacré aux formations sanitaires et sociales dans le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP). Alors que concernant les masseurs-kinésithérapeutes la formation linguistique est déjà obligatoire, rien n'apparaît concernant la formation d'autres acteurs de la santé.

3.6 Le champ de la formation professionnelle

Le Ceser pense que cette question de la maîtrise de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme qui est, certes citée et affirmée, aurait pu être davantage développée en tant que telle dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui lie l'Etat et la Région. Le Ceser veillera à la bonne application de ces intentions.

La création des 24 nouveaux bassins d'emploi doit être une opportunité de faire concorder plus finement les offres linguistiques franciliennes et le monde du travail.

En ce qui concerne l'apprentissage des jeunes, il serait utile que les CFA disposent des informations nécessaires quant au « niveau » des connaissances de base, parfois faussé par le jeu des coefficients, des jeunes orientés à la fin de la 3^{ème} afin de proposer des remises à niveau efficaces et que les méthodes pédagogiques proposées partent des savoirs techniques concrets pour parvenir aux apprentissages fondamentaux.

La question de l'indemnisation des stagiaires en cours de formation, n'est pas toujours posée clairement.

3.7 La grande fragilité des associations

L'intégration des personnes immigrées ne relevant pas de l'OFII nécessite que les ateliers de savoirs sociolinguistiques (ASL) se développent davantage. Les associations, véritable maillage au plus près des populations concernées doivent être mieux soutenues au-delà de la seule politique de la ville, les personnes en situation d'illettrisme ne se trouvant pas exclusivement dans les zones urbaines sensibles. Seules les associations prennent en charge les publics marginalisés en « recherche de régularisation ». Le Ceser souhaite donc que le financement de la Région pour les ASL redevienne possible au-delà du seul cadre de la politique de la ville.

L'hétérogénéité des qualifications des bénévoles pose la question de leur formation. Sans rendre celle-ci obligatoire, ce qui risquerait de freiner leur engagement, elle nécessite de s'organiser.

Les petites associations de proximité qui œuvrent au plus près des populations n'ont pas toujours les moyens de répondre aux marchés publics, aux appels à projets. Cette relation commanditaire/prestataire peut créer une situation concurrentielle au lieu de créer les conditions d'une complémentarité nécessaire entre les différents opérateurs.

Le Ceser pense qu'il serait intéressant de créer un espace d'échange entre les pouvoirs publics et les associations.

3.8 Des financements multiples

La complexité, la diversité et la durée, parfois d'une année seulement, des financements rendent leur accès difficile et peut fragiliser la pérennité des actions.

3.9 Une nécessaire évaluation

Si elle est prévue dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI), elle mériterait de s'appliquer plus largement à l'ensemble des dispositifs publics.

Conclusion

Il a été demandé aux Ceser(s) de présenter un état des lieux de l'offre linguistique assorti de préconisations. Le Ceser Ile-de-France s'est saisi de cette opportunité pour prendre toute la mesure de cette question de la maîtrise de la langue française pour le développement de notre territoire francilien. Cette contribution révèle l'ampleur, la richesse et la pertinence des forces mobilisées. Elle démontre les enjeux considérables à la fois humains, sociaux et économiques. Ce document pourrait être la première étape d'une réflexion plus approfondie sur ce défi majeur de la maîtrise de la langue française en Ile-de-France et préfigurer un travail ultérieur du Ceser.

Cette mobilisation d'un grand nombre d'acteurs témoigne que l'importance de ces enjeux a été prise en compte depuis plusieurs années en Ile-de-France. La baisse du taux de l'illettrisme sur notre territoire confirme la pertinence des dispositifs existants. L'ANLCl est un acteur majeur de cette réussite qu'il faut absolument préserver et il faut l'aider à amplifier son action au niveau des territoires.

Il ne s'agit pas d'ajouter une « super structure » au niveau national (Agence, délégation interministérielle) à ce qui existe et fonctionne bien, ni surtout d'unifier mais il faut respecter les spécificités de chacun des acteurs. Il suffirait de permettre une meilleure articulation entre tous les acteurs, de rendre possibles les complémentarités, les coopérations, de consolider les financements, de simplifier les procédures. Une gouvernance unique risquerait peut-être de limiter l'autonomie des opérateurs existants au détriment de leur efficacité.

Un tel organisme pourrait se nourrir des stratégies régionales déjà bien ancrées dans les territoires, mettre en lumière les réussites, croiser les expertises et permettre d'amplifier les actions conduites dans les régions.

Un chef d'orchestre ne prend la place d'aucun musicien, comme il ne réécrit pas les partitions, il coordonne et harmonise le jeu des instrumentistes.

Remerciements

- Thierry LEPAON, délégué interministériel et président de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale, le 11 janvier 2017
- Rémi INDART, membre des juridictions financières, co-auteur du rapport « L'Agence de la maîtrise de la langue française pour la cohésion sociale - *Agir pour la cohésion nationale, le rayonnement du français dans le monde* », le 11 janvier 2017
- Hervé FERNANDEZ, Directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), le 12 janvier 2017
- Agnès SALVADORI, responsable mission prévention et lutte contre l'illettrisme, SGAR, préfecture d'Ile-de-France, le 12 janvier 2017
- Patricia POTTIER, Chargé(e) de mission Ingénierie et animation des dispositifs, au service Conception et mise en œuvre des dispositifs socle, sous-direction Formations socles et parcours professionnels, direction Formation professionnelle continue, pôle Développement économique emploi et formation, du Conseil régional d'Ile-de-France, le 17 janvier 2017
- Fabienne BLONDEL, directrice du centre de ressources Illettrisme et maîtrise de la langue d'Ile-de-France, le 27 janvier 2017
- Isabelle DELACROIX, Directrice adjointe – Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), le 27 janvier 2017
- Valérie GILTON, Directrice de l'accueil et de l'intégration, OFII, le 27 janvier 2017
- Dominique DUJARDIN, directeur de l'Ecole de la 2^{ème} chance de l'Essonne, le mercredi 1^{er} février 2017
- Edith DELBES, coordinatrice des cours de français et d'alphabétisation, Fédération de Paris du Secours populaire, le 3 février 2017
- Marion BLANK, représentante d'ATD Quart-Monde au sein du 3^{ème} collège du Ceser d'Ile-de-France, le 3 février 2017

Liste des membres du groupe de travail Maîtrise de la langue française

Claire PESSIN-GARRIC
Rapporteure

Patrick BRIALLART

Serge MAS

Laurence DE WILDE

Claudie PAYET

Didier DURAN

Claire PESSIN-GARRIC

Eric GUERQUIN

Denis REMOND

Jacques HUI

Fanny RUSTICONI

Bruno JOUVENCE

Gisèle TIREL-NEHOU

Anne-Marie LAZARINI

Anne VOILEAU

Bibliographie

Rapports

- Thierry LEPAON et Remy INDART, *L'Agence de la langue française pour la cohésion sociale*, rapport au Premier ministre, 28 novembre 2016
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture et de la communication (Loïc DEPECKER), rapport au Parlement sur *l'Emploi de la langue française*, 2015
- Sénat, Rapport de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2016, Tome III, Annexe n° 17 : *Immigration, asile et intégration*, Roger KAROUTCHI (Rapporteur spécial)
- Sénat, Rapport de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2017, Tome III, Annexe n° 17 : *Immigration, asile et intégration*, Roger KAROUTCHI (Rapporteur spécial)
- Thierry LEPAON, *La lutte contre l'illettrisme en Basse-Normandie permettre à chacun d'acquérir et de maintenir ses compétences de base*, Ceser Basse-Normandie, avril 2004

Autres documents

- *Plan régional pour l'intégration des populations immigrées en Ile-de-France* (PRIPI), 2011-2013
- ANLCI
Cadre de référence de l'illettrisme, 2003
Plan d'action opérationnel, 2014-2018
Référentiel S3CP (Socle commun de connaissances et de compétences professionnelles)
Guide pratique de repérage
- AFPA, *Débat formation* (Les dispositifs Clé A – compatibles des régions), 29 décembre 2016
- CNFPTLV, *Rapport Prévention et lutte contre l'illettrisme*, décembre 2013
- GIP CARIF Ile-de-France - Mission régionale de lutte contre l'illettrisme
Etat des lieux de la prévention de l'illettrisme en Ile-de-France, 15 décembre 2009
- Conseil de l'Europe, *Cadre européen de référence commun pour les langues*, 2001

Rapports du Conseil régional (CP et CR)

- Rapport CR n° 210-16, *Centre de ressources régional illettrisme et maîtrise de la langue (Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens - Adoption d'une convention de partenariat Etat-Région)*, novembre 2016
- Rapport CR n° 2017-09 - *Projet de budget primitif 2017 – Annexe 4 (bleu budgétaire) : Formation professionnelle ; apprentissage et emploi*, janvier 2017
- Rapport CP n° 2107-076, *Approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la Région et le GIP FCIP Versailles pour le Centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue – Affectation d'une subvention globale de fonctionnement au GIP FCIP Versailles pour le Centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue*, mars 2017
- Rapport CR n° 2017-01 – *Stratégie régionale pour la formation et l'orientation professionnelle 2017-2021 : une ambition pour l'emploi et la croissance – Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)*, janvier 2017

Rapports et avis du Ceser Ile-de-France

- Victor MARRACHE, *Le développement de la lecture en Ile-de-France*, 10 mai 1990
- Eric GUERQUIN, *L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en Ile-de-France*, rapport présenté au nom de la commission spécialisée NTIC, le 8 février 2001
- Francis VITEL, *Le développement de la lecture en Ile-de-France*, rapport présenté au nom de la commission Culture et communication, le 28 novembre 2002
- Yves VANDENBOOMGAERDE, *Economie, démographie et lien social à l'horizon 2050 : quelles perspectives et quels leviers pour agir*, rapport présenté au nom de la Section de la prospective et de la planification, le 13 septembre 2010

- Jacques HUI, *Les structures d'insertion par l'activité économique en Ile-de-France, un levier vers l'emploi*, présenté au nom de la commission Emploi et développement économique, 22 octobre 2016

Autres publications

- INSEE à la page, n° 278 : *Plus de 900 000 Franciliens en difficulté face à l'écrit*, février 2007
- INSEE à la page, n° 400 : *Un million de franciliens en difficulté importante face à l'écrit*, décembre 2012
- Dares, Analyses, n° 44 : *Les bénéficiaires de la formation compétences clés : plus de 50 000 entrées en formation en 2011*, juillet 2013
- INSEE Première, n° 1426 : *Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit mais augmentent en calcul*, décembre 2013
- INSEE Ile-de-France : *Regards sur les personnes en difficulté face à l'écrit*, décembre 2013
- Ministère de l'éducation nationale, *Etat de l'école*, 2014
- France Stratégie, n° 34 : *Lutter contre l'illettrisme, un impératif économique et social*, août 2015
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DEPP - n° 14 : *Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture*, mai 2016
- Les dossiers de presse – Centre INFO, *Hors-série Illettrisme*, septembre 2016

Autres sources : sites internet

- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) - www.anlci.gouv.fr
- Défi Métiers - www.defi-metiers.fr
- Eduscol (portail national d'informations et de ressources du ministère de l'Education nationale) : www.eduscol.education.fr.
- Sites internet des 3 Académies d'Ile-de-France
Créteil : www.ac-creteil.fr
Paris : www.ac-paris.fr
Versailles : www.ac-versailles.fr

Littérature

- Marguerite DURAS, *Duras Outside*, 1957
- VOLTAIRE, *De l'horrible danger de la lecture*, 1765

Annexes

- **Annexe 1 : courrier du préfet CARENCO, en date du 28 novembre 2016**
- **Annexe 2 : définition de l'illettrisme – ANLCI – Cadre national de référence / Plan d'action opérationnel 2014-2018**
- **Annexe 3 : cadre européen de référence des langues (CERCL) - les 6 niveaux**
- **Annexe 4 : statistiques et flux 2016 - OFII**

Annexe 1 : courrier du préfet CARENCO, en date du 28 novembre 2016

29 NOV. 2016
A16.644



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Affaire suivie par : Agnès SALVADORI
Tél : 01.82.52.42.25
Courriel : agnes.salvadori@paris-idf.gouv.fr
Réf. :

Paris, le 28 NOV. 2016

 Monsieur le Président,

Lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté à Vaulx-en-Velin le 13 avril 2016, le gouvernement a décidé la création d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale à compter du 1^{er} janvier 2017 afin de doter notre pays d'une politique linguistique intégrée et capable de répondre à la diversité des besoins.

La maîtrise de la langue française est la condition de l'exercice de la citoyenneté, de l'inclusion dans la communauté nationale, de l'insertion sociale et professionnelle comme de l'accès au savoir et à la culture. Pourtant 6 millions de personnes rencontrent des difficultés dans sa maîtrise ; primo-arrivants, étrangers installés depuis plusieurs années, ou Français. Parmi ces 6 millions de personnes, 2,5 millions sont en effet en situation d'illettrisme malgré une scolarisation en français.

En Île-de-France, on estime que 5 % soit plus de 300 000 franciliens sont concernés par cette situation d'illettrisme, et que 13 %, soit plus d'un million de franciliens, rencontrent des difficultés graves avec l'écrit.

Les actions visant la maîtrise du français et la lutte contre l'illettrisme sont nombreuses, diverses et impliquent une multitude d'acteurs sur les territoires (État, Région, autres collectivités territoriales, associations, entreprises, partenaires sociaux...).

La stratégie et les modes d'actions de la future agence doivent prendre en considération la diversité des réalités sociales et humaines des différents territoires et s'appuyer sur la connaissance pratique de ces politiques publiques par les acteurs de terrain.

Dans ce cadre, je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt d'une auto-saisine de votre assemblée sur ce sujet afin d'établir un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française sur le territoire francilien et de proposer des préconisations visant à mieux prendre en charge collectivement les publics concernés.

Cette démarche pourra ainsi alimenter les travaux de création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale dès le 1^{er} trimestre 2017 et facilitera sa déclinaison opérationnelle de la politique de maîtrise de la langue française sur les territoires.

Votre assemblée pourrait notamment explorer les aspects suivants :

- identifier le rôle respectif de chacun des acteurs impliqués dans cette politique ainsi que les modalités organisationnelles et partenariales mises en œuvre (État, région, autres collectivités territoriales, associations, organismes privés, partenaires sociaux...);
- dresser un état des lieux de la déclinaison des différentes politiques publiques qui concourent à la maîtrise du français (éducation nationale, formation professionnelle, accueil des étrangers, politique de la ville, culture...);
- préciser les moyens dédiés aux politiques publiques qui participent à l'apprentissage et à l'amélioration de la maîtrise du français ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme;
- proposer des pistes pour améliorer l'efficacité de la politique de maîtrise de la langue française du point de vue des bénéficiaires, et notamment la coordination des différents acteurs et dispositifs.

Dans le cadre de vos travaux, le CESER pourra se rapprocher de M. Thierry Le Paon que le Premier ministre a chargé de la mission de préfiguration de l'Agence.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout échange à ce sujet, notamment Agnès Salvadori, responsable de la mission prévention et lutte contre l'illettrisme au sein du secrétariat général pour les affaires régionales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Yves à Yves

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François GARENCO
Jean-François GARENCO

Monsieur Jean-Louis Girodot
Président du CESER d'Île-de-France
33 rue Barbet-Jouy
75007 PARIS

5 rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15
Standard : 01.82.52.40.00 Site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Annexe 2 : définition de l'illettrisme – ANLCI – Cadre national de référence / Plan d'action opérationnel 2014-2018

Définition de l'illettrisme (**Extrait du Cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base**) :

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. »

Quatre paliers permettent de graduer l'avancée vers la maîtrise des compétences de base. On peut considérer qu'on est sorti de l'illettrisme lorsqu'on maîtrise le degré 2.

Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc.

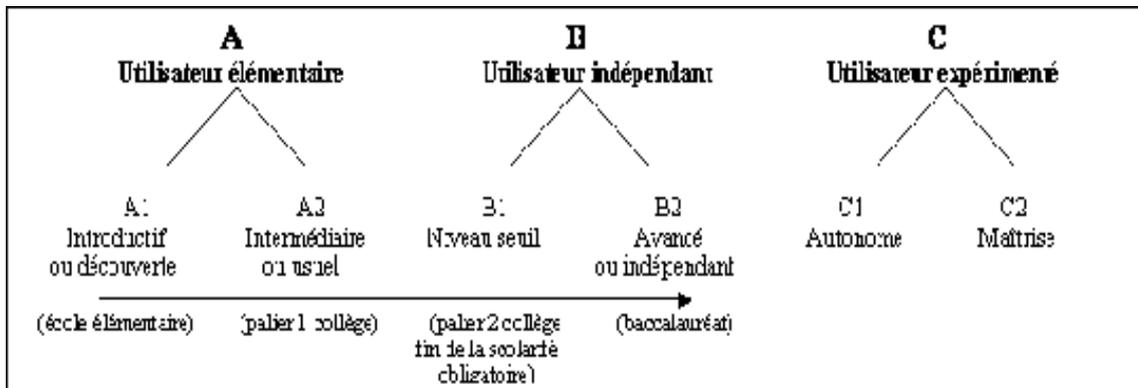
Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...). Le degré trois est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.). »

Source : ANLCI – Plan d'action opérationnel 2014-2018

Annexe 3 : cadre européen de référence des langues (CERCL) - les 6 niveaux



Niveau A : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2).

Niveau B : utilisateur indépendant (=lycée), subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2). Il correspond à une " compétence opérationnelle limitée " (Wilkins) ou une " réponse appropriée dans des situations courantes " (Trim).

Niveau C : utilisateur expérimenté, subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise)

Source : *éduscol*

Annexe 4 : statistiques et flux 2016 - OFII

	CAI *	FL	CIR *	FL	Total Contrats	Total FL	Taux d'orientation FL CAI	Taux d'orientation en FL pour le CIR
75 Paris	4 786	698	3 711	1 990	8 497	2 688	15%	54%
77 Seine-et-Marne	1 604	386	1 022	472	2 626	858	24%	46%
78 Yvelines	1 316	225	1 322	703	2 638	928	17%	53%
91 Essonne	2 523	544	2 167	1 197	4 690	1 741	22%	55%
92 Hauts-de-Seine	1 752	242	1 584	762	3 336	1 004	14%	48%
93 Seine-Saint-Denis	6 508	1 810	4 804	2 807	11 312	4 617	28%	58%
94 Val-de-Marne	2 720	484	2 484	1 177	5 204	1 661	18%	47%
95 Val d'Oise	3 817	888	2 879	1 802	6 696	2 690	23%	63%
Total Ile-de-France	25 026	5 277	19 973	10 910	44 999	16 187	20%	55%
Total national	60 535	17 048	45 728	26 202	106 263	43 250	28%	57%

* CAI du 1er janvier au 30 juin 2016, CIR du 1er juillet au 31 décembre 2016.



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)

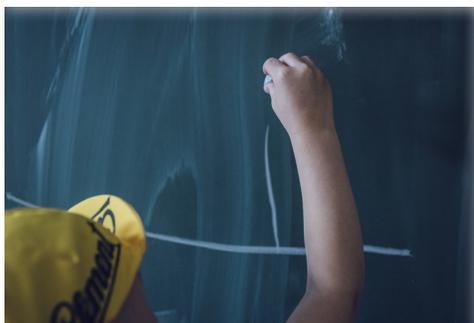


CESER

Hauts-de-France

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

AVIS



LES ENJEUX DES POLITIQUES DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Diagnostic et préconisations du CESER Hauts-de-France

Rapporteurs :

Dominique CARPENTIER - Philippe ROLLET - Yvonne TASSOU - Pierre THOMAS

28 mars 2017

Eclairer l'avenir

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
SIGLES & ACRONYMES	6
INTRODUCTION	8
I – ETAT DES LIEUX ET PRECONISATIONS DU CESER	11
I – 1 LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME	11
I – 1 – 1 Lutte contre l’illettrisme des demandeurs d’emploi	13
I – 1 – 2 Lutte contre l’illettrisme des salariés	21
I – 2 LA MAITRISE DU FRANÇAIS PAR LES POPULATIONS MIGRANTES	28
I – 2 – 1 Les réponses des services de l’Etat : l’Office national d’immigration et d’intégration (OFII)	30
I – 2 – 2 Les réponses des associations : un réseau institutionnel largement relayé par les associations, pierre angulaire de l’apprentissage de la langue française pour les migrants	30
I – 3 LES ACTIONS DE L’EDUCATION NATIONALE ET DE L’UNIVERSITE DE PREVENTION, DE MAITRISE DU FRANÇAIS ET DE PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DES LANGUES DE FRANCE	35
II – RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS DU CESER	46
II – 1 EN MATIERE DE PREVENTION DE L’ILLETTRISME	46
II – 2 LES ACTIONS EN FAVEUR DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE A L’UNIVERSITE	46
II – 3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DU FRANÇAIS LANGUE PAR LES POPULATIONS MIGRANTES	46
II – 4 LA LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME DES DEMANDEURS D’EMPLOI	47
II – 5 LA LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME DES SALARIES	49
III – VERS UNE FUTURE AGENCE DE LA LANGUE FRANCAISE POUR LA COHESION SOCIALE ?	50
CONCLUSION	52
COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	53
ANNEXE 1 : DEFINITIONS	54
ANNEXE 2 : CHIFFRES ILLETTRISME	55

ANNEXE 3 : PRESENTATION DE CLEA	58
ANNEXE 4 : DOCUMENTS LA CLE.....	59
ANNEXE 5 : ENTRETIEN CENTRE D'EXAMEN FLE.....	63
ANNEXE 6 : PRESENTATION DES NIVEAUX DE COMPETENCES LANGAGIERES.....	65

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 28 mars 2017 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet de Rapport-avis élaboré par le Groupe de travail « Agence de la langue française » (Vice-président : Dominique CARPENTIER),

Après avoir entendu Yvonne TASSOU, Dominique CARPENTIER, Philippe ROLLET et Pierre THOMAS, Rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Votants : 161

Pour : 140

Contre : 0

Abstention : 13

Ne prend pas part au vote : 8

REMERCIEMENTS

Le CESER remercie les personnes auditionnées (par ordre d'auditions) :

- Mme Sophie ELIZEON, Préfète déléguée à l'égalité des chances, Préfecture des Hauts-de-France,
- Mme Cécile PARENT-NUTTE, chargée de mission en matière de politiques de cohésion, auprès du Préfet de Région, au SGAR Hauts-de-France, correspondante de l'ANLCI,
- M. Thierry LEPAON, Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale,
- M. Loic DEPECKER, Délégué national à la langue française et aux langues de France,
- Mme Anne-Françoise ROBERT, directrice territoriale adjointe de l'OFII pour le Nord-Pas-de-Calais, en charge de l'immigration et de l'intégration, l'OFII,
- M. Frédéric LEPRETRE, directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la région Hauts-de-France,
- M. David CHATAL, responsable de département à la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la région Hauts-de-France,
- M. Sébastien DEJAEGHER, chargé de mission dédié à l'illettrisme auprès du Conseil régional,
- M. Kag SANOUSSI, responsable du Service régional politique de la ville, DRJSCS,
- Mme Pascale STOVEN, cadre référent, animation du partenariat régional politique de la ville et de l'égalité républicaine auprès de la DRJSCS,
- Mme Sonia MOUSSAY, Directrice de l'association La CLE, Lille,
- Mme Danièle DUBOIS, Responsable pédagogique en charge de la formation continue et de parcours de formation initiale pour l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Lille-Nord de France,
- Mme Florence BOUVET, Directrice de l'International Academy COMUE Lille-Nord de France,
- Mme Nermin MEYER, Responsable du Centre d'évaluation DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) -DALF (Diplôme approfondi de langue française) COMUE Lille-Nord de France,
- Mme Dominique LEVEQUE, cheffe du service académique information et d'orientation, académie de Lille,
- Mme Florence COGNARD, référent illettrisme académie d'Amiens,
- M. Eric BACIK, référent illettrisme Académie de Lille,
- Mme Dorothee HOLTZER, chargée du suivi du dispositif Perseval, académie de Lille,
- Mme Sylvie DELAHAYE, Directrice-adjointe de l'AGEFOS-PME Hauts-de-France,
- Mme Aurélie LIENNEL, Conseillère en formation AGEFOS-PME Hauts-de-France,

Le CESER remercie les conseillers du groupe de travail qui ont participé à l'élaboration de ce rapport-avis.

SIGLES & ACRONYMES

AFEV : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
AGEFOS PME : Association pour la Gestion de la Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises
ANI : Accord National Interprofessionnel
ANLCI : Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles
C2RP devenu CARIF-OREF : CARIF : Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation et OREF : Observatoire Régional Emploi Formation
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel
CASNAV : Centre académique pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones
CEREQ : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CFA : Centres de Formation d'Apprentis
CIEP : Centre International d'Etudes Pédagogiques
COC : Comité Observatoires et Certification
COM : Contrat d'Objectifs et de Moyens
COMUE : Communauté d'Universités et Etablissements
COPANEF : Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPF : Compte Personnel de Formation
CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CREFOP : Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CPRDFP : Contrats de Plan Régionaux de Développement des Formations Professionnelles
CRI : Centre Régional de Ressources de l'Illettrisme
CUEEP : Centre Universitaire Economie et Education Permanente
DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française
DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française
DEPP : Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
DGLFLF : Délégation Générale à la langue française et aux langues de France
DILF : Diplôme Initial de Langue Française
DILFCS : Délégation Interministérielle à la Langue Française pour la Cohésion Sociale
DOM : Département d'Outre-Mer
DRE : Dispositif de Réussite Educative
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSP : Délégation de Service Public
E2C : Ecoles de la 2ème chance
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
FLE : Français Langue Étrangère
FPSPP : Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
FSE : Fond Social Européen
FUP : Fonds Unique de Péréquation
GIP-FCIP : Groupement d'Intérêt Public - Formation Continue et Insertion Professionnelle
IAE : Insertion par l'Activité Economique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IVQ : enquête Information et Vie Quotidienne

JDC : Journées Défense et Citoyenneté

La Clé : Compter, Lire, Ecrire

M : million

MEEF : Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

OCC : Objectif Compétences Clé

OFII : Office National d'Immigration et d'Intégration

OPACIF Organismes Paritaires collecteurs Agréés pour le financement du Congé Individuel de Formation.

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

PAPEE : Programme Académique Pour Entrer dans l'Ecrit

PERSEVAL : PERSEVérance scolaire de l'Académie de Lille

RNCP : Répertoire National des Compétences Professionnelles

ROLL : Réseaux d'Observatoire du Livre et de la Lecture

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIEG : Service d'Intérêt Economique Général

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français

TCF : Test de Connaissance du Français

TIC : Technologies de l'information et de la communication

ULCO : Université du Littoral Côte d'Opale

URLIP : Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme en Picardie

INTRODUCTION

Dès le 13 avril 2016, le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté a souhaité la création d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale afin de doter le pays d'une politique linguistique intégrée et capable de répondre à la diversité des besoins.

Dans cette perspective, le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, Monsieur Patrick KANNER, a souhaité que les présidents de CESER soient sensibilisés à ce sujet, suggérant que les CESER puissent s'emparer de ce sujet afin d'établir un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française dans les Régions.

Cette Agence concerne 6 millions de personnes rencontrant des difficultés dans la maîtrise de la langue française, qu'il s'agisse des primo-arrivants, des étrangers installés depuis plusieurs années, français issus ou non de l'immigration, dès 2,5 M de personnes scolarisées en France en situation d'illettrisme ainsi que des nombreux adultes entre 16 et 65 ans qui n'ont qu'un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit.

La demande exprimée porte sur la réalisation d'un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française en Hauts-de-France et sur la formulation de préconisations visant à mieux prendre en charge collectivement les publics concernés.

Le Ministre KANNER attend plus précisément du CESER qu'il :

- Identifie le rôle respectif des acteurs impliqués dans cette politique et les modalités organisationnelles et partenariales mises en œuvre,
- Dresse un état des lieux de la déclinaison des différentes politiques publiques qui concourent à la maîtrise du français,
- Précise les moyens dédiés aux politiques publiques qui participent à l'apprentissage et à l'amélioration de la maîtrise du français ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme,
- Propose des pistes pour améliorer l'efficacité de la politique de maîtrise de la langue française du point de vue des bénéficiaires, et notamment la coordination des acteurs du dispositif.

Ces objectifs assignés, le CESER Hauts-de-France a souhaité répondre favorablement à cette sollicitation, tout en limitant, compte tenu des délais extraordinairement restreints, le périmètre du rapport-avis à quelques questions cruciales.

La situation des Hauts-de-France en matière d'illettrisme et de maîtrise de la langue française compte en effet parmi les plus critiques du territoire national avec notamment 400.000 personnes touchées par l'illettrisme, soit 11% de la population active, de 16 à 65 ans.

Il est important de souligner que près de la moitié des personnes en situation d'illettrisme est en emploi.

Si ces chiffres découlent de l'Enquête Information et Vie Quotidienne menée en 2013 par l'INSEE, la réalité de 2017 ne doit pas en être éloignée.

En effet, les chiffres communiqués à l'occasion des Journées Défense et Citoyenneté témoignent d'une stabilité des effectifs jeunes concernés depuis trois ans par l'illettrisme au sortir de la scolarité.

Ainsi, si l'on ajoute ces effectifs à ceux des personnes plus âgées repérées par les enquêtes IVQ, on peut raisonnablement penser que le nombre de personnes en situation d'illettrisme reste au mieux stable.

C'est dans ce contexte et à la suite de la rencontre du Président DEGROOTE avec Mme ELIZEON, Préfète déléguée à l'égalité des chances, qu'un groupe de travail a été constitué afin d'établir un état des lieux de l'apprentissage de la langue française en région et de lutte contre l'illettrisme.

Un travail empirique s'est révélé nécessaire et a conduit le groupe de travail animé par Dominique CARPENTIER, à engager une série d'auditions auprès des acteurs impliqués à l'échelle nationale et régionale dans ces politiques.

Les membres du groupe de travail ont rencontré Mme Cécile PARENT-NUTTE, chargée de mission en matière de politiques de cohésion, auprès du Préfet de Région, au SGAR, correspondante de l'ANLCI, permettant d'identifier les acteurs clé en région concernés par la problématique de la langue française.

A très rapidement suivi une rencontre avec M. Thierry LEPAON, Délégué interministériel à la langue française, venu présenter sa mission. A cette occasion, nous avons eu connaissance de l'abandon de la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale au profit d'une Délégation interministérielle. Cette rencontre a permis de préciser ses attentes à savoir, la nécessité d'établir un état des lieux afin que puissent être engagées les actions les plus pertinentes en matière d'apprentissage de la langue française et de lutte contre l'illettrisme pour la Région Hauts-de-France.

Une rencontre avec M Loïc DEPECKER, Délégué national à la langue française et aux langues de France a permis d'identifier son champ d'intervention. La délégation à la langue française a des contacts avec les trois organismes (ANLCI¹, CIEP², DGLFLF³). Elle contribue en cela au renforcement des trois structures avec une priorité à l'ANLCI sachant que la problématique dont la Délégation interministérielle a la charge dépasse largement la seule question de l'illettrisme.

Elle aura à travailler sur les problématiques liées à l'illettrisme, l'apprentissage de la langue (FLE, échanges avec le CIEP), aux personnes n'ayant pas été alphabétisées.

Rappelons que la Délégation générale à la langue française et aux langues de France faisait partie des trois organismes susceptibles de fusionner dans l'Agence de la langue française, au même titre que l'ANLCI et le CIEP.

¹ Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

² Centre International d'Etudes Pédagogiques

³ Délégation Générale à la langue française et aux langues de France

Les travaux se sont poursuivis avec les auditions de Mme Anne-Françoise ROBERT, directrice territoriale adjointe de l'OFII⁴ pour le Nord-Pas-de-Calais, en charge de l'immigration et de l'intégration, l'OFII, afin de recueillir son éclairage sur l'état des lieux des réalisations de l'OFII en matière de traitement des demandes d'asile et d'accueil, d'orientation des publics, de formations FLE et d'alphabétisation.

M. Frédéric LEPRETRE, directeur préfigureur de la formation de la région Hauts-de-France, M David CHATAL, responsable, accompagné de Sébastien DEJAEGHER, le nouveau chargé de mission dédié à l'illettrisme a été auditionné afin de dresser un état des lieux des actions du Conseil régional en matière d'illettrisme auprès des demandeurs d'emploi.

Nous avons entendu la DRJSCS⁵, en la personne de M. Kag SANOUSSI et Mme Pascale STOVEN afin d'évoquer les actions de la DRJSCS en matière d'apprentissage de la langue française et de pratiques langagières au titre de la Politique de la Ville.

Mme Sonia MOUSSAY, Directrice de l'association La CLE, a présenté les actions menées par son association en faveur de l'apprentissage du français.

Mme Danièle DUBOIS, Responsable pédagogique en charge de la formation continue et de parcours de formation initiale pour l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Lille-Nord de France est intervenue sur la formation continue des enseignants et sur la question de l'illettrisme.

Mme Florence BOUVET, Directrice de l'International Academy COMUE Lille-Nord de France et enfin Mme NERMIN MEYER, Responsable du Centre d'évaluation DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) - DALF (Diplôme approfondi de langue française) de la COMUE Lille-Nord de France ont apporté leur éclairage sur les conditions d'obtention des diplômes en langue française par les étudiants étrangers.

⁴ Office français de l'immigration et de l'intégration

⁵ Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale

I – ETAT DES LIEUX ET PRECONISATIONS DU CESER

I – 1 LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME

Une situation générale préoccupante

La nouvelle grande Région est la région de France métropolitaine la plus touchée par l'illettrisme avec près de 400.000 personnes, soit 11% de la population active⁶. A noter qu'à la différence de la Picardie, la Région Nord-Pas-de-Calais s'est saisie dès 1985 du problème et en a fait une priorité, relayée dans deux contrats de plan 1994/1999 et 2000/2006. Cette action volontariste a entraîné sur sept ans de 2004 à 2011 une baisse de près de 30% des effectifs touchés par l'illettrisme et ramené de 15 % à 11% le taux dans la population active. (16-65 ans) identique à celui de la Picardie, à la fin de l'année 2013⁷. C'est donc sur la même ligne de départ que les deux régions ont fusionné.

Cependant, aujourd'hui la préoccupation majeure est que les Hauts-de-France soient la région métropolitaine où l'on constate le plus fort pourcentage de jeunes en situation d'illettrisme à l'occasion des Journées Défense et Citoyenneté.

Pour autant, il nous faut affirmer qu'une politique en faveur de la maîtrise de la langue française dans les Hauts de France doit se placer dans une logique du développement du plurilinguisme tel que le promeut le Conseil de l'Europe.

Le CESER rappelle que la région Hauts de France, de par l'histoire de son peuplement, est un territoire fortement multiculturel et multilingue, puisque selon l'INSEE en 2011, 30 % de sa population adulte était concernée par une autre langue que le français.

Les actions de lutte contre l'illettrisme, d'apprentissage du français par les populations migrantes, d'enseignement du Français Langue Etrangère, doivent donc favoriser le développement de cette compétence plurilingue, en valorisant simultanément les langues autres que le français (langue de France et Langues de l'immigration) présentes dans la population régionale.

⁶ De 2008 à 2013, la mobilisation conjointe de l'Etat et du Conseil régional a fait baisser de 4% le taux d'illettrisme dans le Nord-Pas-de-Calais, ce qui n'a pas été le cas en Picardie.

⁷ Chiffres issus des enquêtes IVQ de l'INSEE réalisées respectivement en Nord Pas de Calais et en Picardie.

Les chiffres des nouvelles régions des Journées de Défense et de Citoyenneté de 2013 à 2015.
En France, en 2015, 4,3% des jeunes reçus à la JDC, soit 33684 jeunes étaient en situation d'illettrisme.

Région	2013	2014	2015
AUVERGNE RHONE ALPES	2.7%	2.8%	3.2%
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4.2%	3.8%	3.9%
BRETAGNE	3.0%	2.9%	2.8%
CENTRE	3.8%	3.9%	4.0%
CORSE	2.6%	2.8%	3.5%
GRAND EST	3.9%	3.5%	3.9%
HAUTS-DE-FRANCE	5.1%	5.0%	5.1%
ILE DE FRANCE	3.0%	2.9%	3.0%
NORMANDIE	3.7%	3.7%	4.1%
NOUVELLE AQUITAINE	3.7%	3.6%	3.5%
OCCITANIE	3.1%	3.4%	3.2%
PACA	3.2%	3.7%	4.0%
PAYS DE LA LOIRE	5.9%	3.5%	3.3%
METROPOLE	3.5%	3.5%	3.6%
GUADELOUPE	16.5%	16.1%	16.0%
GUYANE	25.8%	16.3%	28.8%
MARTINIQUE	15.8%	27.2%	19.5%
MAYOTTE	47.9%	48.9%	50.9%
REUNION	14.0%	14.4%	14.8%
DOM	19.0%	19.2%	XXXX
METROPOLE ET DOM			4.3%

Source ANLCI

Sachant qu'environ 71.000 jeunes se présentent chaque année aux JDC, c'est un peu plus de 3.600 d'entre eux qui sont en grave difficulté avec la lecture et l'écriture et viennent abonder les effectifs de l'illettrisme en Hauts-de-France sans que l'on constate d'amélioration ces trois dernières années.

UNE FORTE PROPORTION DE JEUNES EN DIFFICULTE DE LECTURE

Document C2RP - Source DEPP – Note d'information n°14 – mai 2016

12 % en région contre 9,9% en France
14,4% sur l'Académie d'Amiens
 16,73 % dans l'Aisne
 14,9 % dans la Somme
 Soit les taux les plus élevés de France métropolitaine
 12,86 % dans l'Oise
10,8 % sur l'Académie de Lille
 12,04 % dans le Pas-de-Calais
 10,08 % dans le Nord

Ces chiffres incluent à la fois les jeunes en grave difficulté et les jeunes en difficulté repérés lors des JDC 2015. Ils font apparaître que la Picardie est plus touchée que le Nord Pas-de-Calais.

I – 1 – 1 Lutte contre l'illettrisme des demandeurs d'emploi

A – Constats

Des moyens financiers conséquents mobilisés de 2004 à 2011 dans le Nord Pas de Calais ont permis une évolution et une structuration de l'offre de formation des innovations majeures dans l'ingénierie pédagogique, des réponses de formation organisées à l'échelle des 15 bassins d'emploi au plus près des publics en situation d'illettrisme.

L'engagement des acteurs concernés doit être réel, car l'illettrisme reste tabou dans notre société. On ne peut pas appréhender cette difficulté sans y associer une dimension sociale (histoire de vie personnelle). L'individu doit y trouver un intérêt personnel et dépasser le mal-être qui en résulte.

Un enjeu économique, social et démocratique évident

Le niveau de formation et de qualification des salariés dans une région et un bassin d'emploi est un des enjeux pour l'installation et le développement des entreprises.

Inciter et impliquer les entreprises, les représentants du personnel dans l'évolution de la carrière des salariés en situation d'illettrisme constitue une exigence à laquelle il devient de plus en plus difficile de déroger.

Ils deviennent ainsi garants de l'évolution et de la technicité de leur entreprise, de sa performance et du niveau de qualification des salariés. Les négociations annuelles avec les partenaires sociaux seront un enjeu majeur dans ce cas précis.

Mais, même si la formation des salariés constitue aussi une volonté première du Conseil régional, c'est néanmoins la formation des demandeurs d'emploi qui constitue une compétence essentielle. Bien qu'il n'y ait aucun lien mécanique et systématique entre situations d'illettrisme et exclusion sociale, il y a face à l'illettrisme, et quel que soit le public touché, un enjeu démocratique considérable, aussi bien

pour ce qui concerne l'accès à la culture et à l'information que pour l'engagement associatif ou syndical et les multiples formes du vivre-ensemble.

C'est pourquoi, pour le Conseil régional, la lutte contre l'illettrisme a vocation à irriguer au-delà de la formation professionnelle et dans les lycées. D'ailleurs, la Mission d'Appui aux Programmes Régionaux pour l'emploi et la formation (MAPREF) a été intégrée à la Direction de la Formation.

Le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) est décliné au sein de la Direction de la Formation. Les différents services sont en charge de l'animation des aspects partenariaux mais aussi de l'observation et de la déclinaison des politiques de formation permanente.

Actuellement, la politique du Conseil régional est en phase de transition.

Elle devra se coordonner avec les partenaires sociaux.

B - Avant la fusion des Régions, la Picardie intervenait peu sur l'illettrisme

En 2015, l'exécutif a fait le choix d'accompagner l'URLIP (Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme en Picardie) en tant que Centre régional de ressources de l'Illettrisme (CRI).

Ajoutée à cette intervention, le Conseil régional avait voté la programmation de 1.000 parcours de formation avec un montant de 2,5 M€ dans le cadre du dispositif Objectif Compétences clé (OCC). Le taux de réalisation « Compétences clés » dépasse les 100%.

Le marché « Compétences clés » est encore en cours. Il s'achève au 30 juin 2017. Ce programme a bénéficié d'une affectation des crédits dès 2015. Le Conseil régional a également abondé ce programme en 2016.

Il s'agit de marchés pluri-annuels avec des affectations annuelles.

« Compétences clés » concerne uniquement les demandeurs d'emploi, ce qui pourrait ne plus être le cas à l'avenir.

Il s'agit le plus souvent de personnes qui n'ont pas de qualification.

La typologie des stagiaires est la suivante:

- 73% n'ont aucune qualification,
- Environ 9% de travailleurs handicapés (quand la moyenne se situe entre 6,5 et 7%),
- Environ 37% de bénéficiaires du RSA,
- Environ 36% de demandeurs d'emploi de longue durée.

Cette typologie a été réalisée selon la demande de bilan inhérente au « plan 500.000 ». Il s'agit de grandes catégories de suivi qui pourraient nécessiter une analyse plus fine.

Le budget du dispositif « compétences clés » s'élevait à 2,5 M€ pour l'année 2015 et à 1,8 M€ pour l'année 2016 et ce, pour un effectif de 1.554 stagiaires. A noter que les stagiaires picards ne sont pas rémunérés.

C - Pour le Nord-Pas-de-Calais, la délégation de service public « Compétences clés » a été engagée en 2015

Il s'agit d'actions de remédiation à l'illettrisme. Ce programme de formation de lutte contre l'illettrisme s'est déroulé de 2009 à 2015 sous la forme d'actions déployées sur les bassins d'emploi relayées par 63 opérateurs.

En 2014, 4.000 personnes ont été formées. Le coût de ce dispositif s'élevait à 7,6 M€.

Ce montant recouvre également la rémunération des stagiaires, contrairement à la Picardie.

Pour la période 2009-2012, des dispositifs de préparation opérationnelle à l'emploi ont été proposés pour les personnes en situation d'illettrisme.

En 2014, des sessions de repérage des publics au travers de 54 sessions ont été mises en place avec l'aide des professionnels de l'orientation, des associations et des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

En Nord-Pas de Calais, la lutte contre l'illettrisme représentait un axe particulier du CPRDFP et plus particulièrement dans les Contrats d'Objectifs Sectoriels qui sont des déclinaisons opérationnelles du Contrat de Plan.

De plus, des liens ont été tissés avec l'apprentissage. Le Conseil régional proposait alors des outils d'accompagnement pour les CFA volontaires. Des phases de transition pouvaient également être proposées pour un accès à l'apprentissage pour les demandeurs d'emploi et pour les apprentis. Cette mission a été confiée au C2RP.

Le programme « Compétences clés » en 2016, représentait 5 contrats passés en Délégation de Service Public avec comme prestataire Arobase 3C Nord Pas de Calais pour un budget global de 16 M€ (pour d'autres actions en supplément des actions de lutte contre l'illettrisme) et devait bénéficier à 21.000 personnes.

Sur la période 2015-2016, 12.500 personnes ont été formées dont 30% sur le dispositif du Conseil régional, dont 6.630 relevant des apprentissages de base (dont 10 % de contrats aidés au sein des entreprises d'insertion ou chantiers école) comme suit :

FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME Délégation de Service Public arobase 3C Nord-Pas de Calais 2015-2016

	NIVEAU VI et V bis
Lille Métropole	1.935
Flandre Littoral Audomarois	348
Grand Artois	2.647
Grand Hainaut	1.127
Littoral Pas de Calais	573
TOTAL	6.630

Pour ce qui est des apprentis, l'action s'est éteinte en 2016 car elle était inscrite dans le précédent COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) « apprentissage ». Le budget de cette action formalisée par le C2RP s'élevait à 230.000 €.

La lutte contre l'illettrisme est intégrée dans les missions globales du C2RP. Cette question s'est d'ailleurs posée en 2016.

Lorsque le C2RP est devenu le CARIF-OREF des Hauts-de-France, la question de la lutte contre l'illettrisme a été intégrée à sa feuille de route.

La nouvelle feuille de route en 2016 cible également d'autres actions notamment l'information sur les formations comme le veut son statut de CARIF. Cela n'exclut pas que le C2RP travaille sur cette question des savoirs fondamentaux.

En 2010, le C2RP bénéficiait d'une subvention à hauteur de 5 M€ pour passer à 2,3 M€ en 2016 et 1,9 M€ en 2017.

En revanche, les contributions des autres financeurs n'ont pas diminué. Il s'agit d'une réduction de la subvention du Conseil régional. Le C2RP a recentré ses missions. Le montant de cette subvention fait suite à la demande de la structure. On ignore s'il poursuivra en 2017 sa mission « Illettrisme ».

D - Pour ce qui est de la lutte contre l'illettrisme pour les années à venir, les orientations prises en la matière s'appuient sur le CPRDFOP et ses déclinaisons en plans stratégiques.

L'Axe 5 du CPRDFOP porte sur des actions en faveur des savoirs de base.

Le Conseil régional s'appuiera sur l'utilisation du dispositif CléA en matière de traçabilité des compétences acquises.

CléA est un référentiel des savoirs fondamentaux décliné par des directives européennes. Il est composé de 7 grandes thématiques évaluées en amont de l'entrée dans un parcours de formation.

Ce dispositif de formation est inscrit au sein du Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) et peut être financé dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Le Conseil régional repense actuellement les dispositifs de formation envers les demandeurs d'emploi en vue d'une harmonisation car il existait, en matière de mode de gestion de la formation professionnelle :

- Le SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) en Picardie,
- Le mode Marché et la Délégation de Service Public en Nord-Pas de Calais.

Le choix de l'exécutif régional est de tendre vers l'harmonisation des dispositifs en faveur des savoirs de base. Toutefois, la sécurisation des modes de financement pour les opérateurs sera assurée jusqu'à la fin de l'année 2017.

Le chantier du Conseil régional débutera par la définition d'une commande globale en matière de formation professionnelle avant de lancer une consultation dès le 2nd semestre de cette année.

Ces nouveaux dispositifs doivent être opérationnels au 1^{er} janvier 2018 et ont vocation à se substituer aux différents modes de délégation.

Le volet « qualifiant » du SIEG sera intégré dans le programme régional de Formation à partir du 1^{er} septembre 2017.

La consultation mènera au remplacement de la DSP et du SIEG sur le volet pré-qualifiant, donc sur les savoirs fondamentaux.

La consultation sous forme de marché est envisagée.

Concernant la rénovation des dispositifs, 3 types d'organisation sont en cours :

1. Un groupe projet porté par la Direction de la formation qui aura la charge de dresser un bilan de l'existant. D'ailleurs une rencontre avec les organismes de formation a été organisée récemment.
Les organismes de formation sont sollicités pour contribuer à cette réflexion sur les compétences clés (public, territoire, nature des entrées).
2. Un groupe de travail transversal aux directions concernées. Les objectifs calendaires de ces groupes de travail sont différents mais les chantiers ne sont pas déconnectés,
3. Un état des lieux, réalisé au sein des services, mènera à l'écriture d'un rapport

Les formations pour lutter contre l'illettrisme sont éligibles au plan de formation des entreprises. Dans CléA, une des thématiques porte sur « apprendre à apprendre ». Cela permet de se placer dans une logique de formation tout au long de la vie.

Il est nécessaire de former et d'accompagner les personnes dans le maintien des savoirs fondamentaux.

Les organismes de formation qui répondront à la consultation devront obligatoirement être détenteurs de l'habilitation CléA.

Le Ceser souhaite que le Conseil Régional accompagne les organismes de formation afin de permettre une couverture complète des territoires des Hauts de France en matière de Formation Illettrisme »

Un abondement de 100 heures de la part du Conseil régional a été voté pour l'utilisation du CPF.

CléA est le seul référentiel de formation éligible au CPF sur les savoirs de base. Une contribution des partenaires sociaux au titre du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) est possible mais peu mobilisée, pour les demandeurs d'emploi s'ils ont utilisé leur CPF.

Le Conseil régional pourrait créer un réseau d'organismes de formation qui fera preuve de professionnalisme sur la question des savoirs fondamentaux. Cela pourra être un plus s'ils souhaitent vendre leur expertise auprès des entreprises.

Cette proposition est soutenue par le CESER.

Pour ce qui est des liaisons entre les dispositifs de l'Etat et ceux de la Région sur la lutte contre l'illettrisme, on constate une juxtaposition de ceux-ci qui ne donne pas la ligne directrice de l'apprentissage du français. Un plan d'action a été mené lorsque la lutte contre l'illettrisme a été déclarée « grande cause nationale » en 2013 mais depuis sans cohérence globale.

E – Les préconisations du CESER concernant l’accompagnement et la formation des demandeurs d’emploi en situation d’illettrisme

Rappel législatif

La loi égalité citoyenneté a été promulguée le 27 janvier 2017.

L’ancien article 35 concernant la langue française est devenu l’article 157, article unique du chapitre II de la loi : Dispositions relatives à la langue française dans la formation professionnelle.

Cet article modifie le code du travail de la façon suivante :

1° le second alinéa de l’article L 6111-2 est ainsi rédigé : « les actions de lutte contre l’illettrisme et en faveur de l’apprentissage et de l’amélioration de la maîtrise de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Tous les services publics, les collectivités territoriales et leur groupement, les entreprises et leurs institutions sociales, les associations et les organisations syndicales et professionnelles concourent à l’élaboration et la mise en œuvre de ces activités dans leurs domaines d’action respectifs ».

2° A la fin du 13° de l’article L 6313-1, les mots : « apprentissage de la langue française » sont remplacés par les mots : « en faveur de l’apprentissage et de l’amélioration de la maîtrise de la langue française » ;

3° au 6° de l’article L 5223-1 après les mots : « d’apprentissage », sont insérés les mots « et d’amélioration de la maîtrise ».

A noter que depuis janvier 2015, l’Etat a transféré la compétence et les crédits de la formation des demandeurs d’emploi en situation d’illettrisme ainsi que les crédits des centres régionaux d’illettrisme aux Régions.

Objectif proposé par le CESER au Conseil régional : amener en cinq ans la Région Hauts-de-France au taux moyen national d’illettrisme de 7% soit une diminution annuelle de 30000 personnes concernées.

Pour y parvenir trois leviers sont à actionner :

- Celui particulièrement prioritaire de la prévention au sein de l’Education nationale en lien avec les familles,
- Celui de la sensibilisation et de la mobilisation des publics, y compris des allophones,
- Celui de la formation des demandeurs d’emploi et des salariés.

A ces trois leviers d’action, il conviendra pour le CESER d’ajouter le levier de l’évaluation des programmes mis en œuvre.

Pour un plan quinquennal 2018-2022 de prévention et de lutte contre l’illettrisme pour l’avenir des Hauts-de-France.

Pour le CESER, il faudra établir ce plan quinquennal en prenant appui sur une méthode de travail décroisée, non pas fondée sur la mise en place d’un dispositif unique, mais sur la réalité de la diversité des situations que connaissent les personnes en situation d’illettrisme.

Le Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, le Conseil régional Hauts-de-France, les services de l’Etat en Région, ainsi que les autres collectivités territoriales, doivent avec les partenaires sociaux et associatifs dont les centres de ressources illettrisme s’entendre sur un diagnostic partagé de la situation sur leur territoire et définir des priorités d’action.

Les signataires de ce plan, Délégué interministériel, préfet de région, président du Conseil régional ; Recteurs, présidents des grandes collectivités (métropole, département, etc.) partenaires sociaux en lien avec les OPCA, devront veiller à ce que le territoire régional soit couvert par des offres d'actions de remobilisation et de formation auprès des populations concernées, notamment en milieu rural.

La formation des jeunes demandeurs d'emploi : pour les jeunes des Hauts-de-France repérés chaque année en difficulté de lecture lors des JDC, le CESER considère qu'il ne faut pas créer, pour traiter l'illettrisme, un dispositif de formation au rabais.

Une formation rémunérée, première étape d'un parcours professionnalisant : les jeunes doivent se sentir pris au sérieux et se voir proposer d'emblée une formation rémunérée à durée adaptable selon les difficultés d'apprentissage de la lecture à surmonter ; première étape s'ils le souhaitent d'un parcours de formation à visée professionnalisante par la qualification ou l'emploi alterné.

Le CESER souhaite donc que les formations du dispositif harmonisé en faveur des savoirs de base mis en œuvre à partir de 2018, relèvent du dispositif régional de formation et que les personnes en situation d'illettrisme bénéficient du statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle comme c'est actuellement le cas dans le seul Nord Pas de Calais.

Volet 3 du plan quinquennal : la formation des salariés et des jeunes demandeurs d'emploi, une priorité en Hauts-de-France :

30 M€ et 15.000 demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme formés par an, soit pour la durée du plan quinquennal, 150 M€ (hors rémunération) et 75.000 personnes formées, c'est l'investissement pour l'avenir que le CESER demande de faire au Conseil régional des Hauts-de-France.

Le rôle indispensable des associations : certaines des personnes en situation d'illettrisme ont besoin de périodes resocialisantes avant d'affronter les exigences des formations rémunérées.

Pour le CESER, il faut articuler le dispositif de formation régional avec l'action des associations et de leurs bénévoles.

Elles mettent en œuvre dans leurs territoires des actions de toute première mobilisation, financées le cas échéant par les Conseils départementaux ou des EPCI et peuvent inclure des activités support à l'apprentissage du français et du calcul, avec usage des TIC ; elles sont fréquentées de manière intermittente par les usagers dont certains franchissent parfois le pas de rejoindre le dispositif de formation régional.

Par rapport à l'évaluation, l'absence d'évaluation annuelle par cohorte, sur les mêmes critères, des dispositifs compétences clé de l'Etat, n'a pas permis de mesurer correctement une évolution objective des mesures mises en œuvre. Cela a conduit à une juxtaposition des dispositifs plus ou moins cohérents et surtout rendant chaotique le parcours du jeune ou du moins jeune.

L'ensemble des recommandations proposées suppose qu'un vrai dispositif d'évaluation destiné aux personnes en situation d'illettrisme soit élaboré avec des critères visant à vérifier l'atteinte des objectifs qui conduisent ces personnes à une plus grande autonomie sociale et une meilleure insertion professionnelle.

Les évaluations des apprenants : compte tenu de l'importance budgétaire sollicitée, le CESER recommande la réalisation d'évaluations au début, en cours et en fin de parcours de prise en charge des personnes. Un bilan, chaque année pourra être établi par Département et sera repris au niveau de la Région.

Une évaluation de type efficacité-coût permettra d'ajuster les objectifs et de généraliser certaines méthodes qui se monteraient plus adaptées et efficaces sur le terrain.

Afin de poursuivre l'observation globale de la population en situation d'illettrisme, le CESER recommande la réitération de l'enquête IVQ tous les trois ans afin de vérifier l'évolution induite par les prises en charge et l'amélioration significative du nombre de jeunes en situation d'illettrisme après 16 ans.

Enfin l'objectif global à atteindre, selon le CESER, serait de réduire le taux actuel d'illettrisme en l'amenant à la moyenne nationale en 5 ans, ce qui sera réalisable grâce à une action résolue sur le flux des jeunes sortant de l'école sans maîtriser les savoirs de base. Or, il est à noter que les deux académies n'ont pas à l'heure actuelle d'objectif chiffré de réduction à ce niveau.

Le CESER suggère qu'à intervalles réguliers, pendant la durée du Plan, la Région prenne l'initiative d'organiser des Assises de la lutte contre l'illettrisme, de manière à mettre en avant les avancées et échanger sur les difficultés rencontrées.

Il importe de développer, pour les jeunes sortis du système scolaire et sur les territoires non pourvus des Hauts-de-France, notamment les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) dont la pédagogie est innovante. Elles donnent des résultats satisfaisants dans la réinsertion des jeunes, cultivent la notion d'entreprendre et le nombre de centres devait être au moins de 15 sur l'ensemble du territoire.

Professionnaliser les acteurs de terrain, pour une meilleure identification et l'accompagnement des personnes s'avère indispensable.

Financer la ressource illettrisme régionale en la réorganisant à partir du C2RP Hauts-de-France et du CRI de Picardie.

Dans leur apport à la politique de lutte contre l'illettrisme, les Hauts-de-France devront développer un effort supplémentaire bien au-delà du simple transfert déjà opéré des crédits de l'Etat et du FSE

I – 1 – 2 Lutte contre l'illettrisme des salariés

« Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi ».

Le rapport de Thierry LEPAON pose la réduction de la fracture linguistique et numérique comme l'un des enjeux majeurs de l'agence de la langue française pour la cohésion sociale.

Particulièrement impactées par l'évolution des technologies, les entreprises constatent de plus en plus les situations d'illettrisme de leurs salariés.

A - Quelle(s) situation(s) d'illettrisme pour les salariés ? Et combien ?

Un salarié en situation d'illettrisme n'est pas uniquement quelqu'un qui ne sait ni lire, ni écrire, ni compter. Les acquis sont variables d'une personne à l'autre, on pourra constater des difficultés sur la compréhension d'une consigne, la mise en œuvre de calculs, la lecture de plan ou de plannings, remplir un document d'autocontrôle, etc. Le faible niveau de base empêche le transfert des acquis à de nouvelles situations.

En Hauts-de-France, près de 200.000 salariés connaissent une situation d'illettrisme.

L'illettrisme n'empêche pas l'exercice d'un métier, mais il est facteur d'exclusion, se révèle dans toute situation de changement (process, procédure ou organisation) et ne permet pas la mobilité professionnelle. De plus, l'illettrisme nuit à la qualité des services et de la production. Il entraîne bien souvent, une surconsommation de temps et de matières premières, une usure ou une sous-utilisation des équipements, des accidents de travail et nécessite un encadrement pléthorique.

Les causes, au-delà de la faible qualification initiale :

- le désapprentissage : faute d'entraînement et de pratique, certaines personnes désapprennent la lecture et l'écriture ;
- des contextes sociaux défavorables à la maîtrise des savoirs fondamentaux, statut de la langue orale et écrite au sein de la famille, de l'environnement culturel comme dans l'entreprise ;
- l'augmentation des exigences de la société ; de plus en plus l'écrit doit être maîtrisé pour les relations avec l'administration et bien souvent via des plates-formes numériques, pour l'utilisation des transports comme en entreprise.

Les chiffres de l'illettrisme

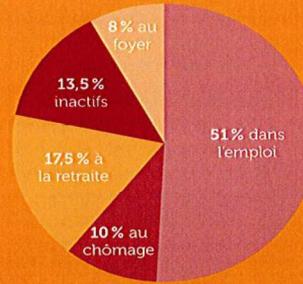
2 500 000
personnes âgées de
18 à 65 ans
sont confrontées à
l'illettrisme en France

soit **7%**
de la population

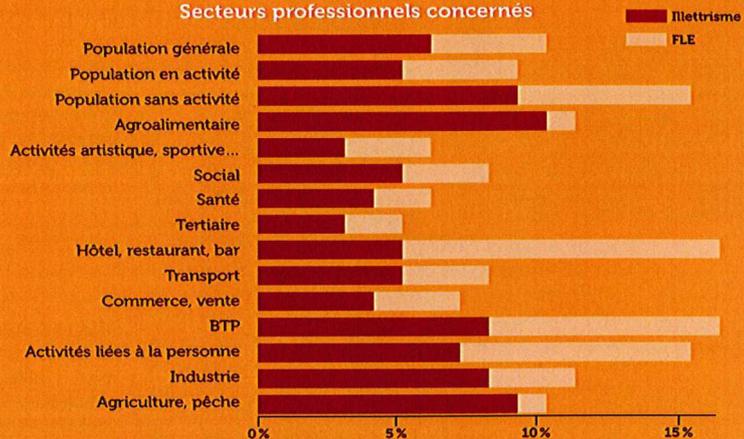
La moitié a plus de
45 ans

51%
sont dans l'emploi
soit 1 275 000 personnes

Répartition des personnes en situation d'illettrisme face à l'emploi



Secteurs professionnels concernés



Source : enquête IVO Insee-ANLCI 2012

L'ANLCI indique : « Agir contre l'illettrisme, c'est permettre à chacun d'acquérir ou de réacquérir ce socle fonctionnel, cette base de la base en lecture, écriture et calcul, ces compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

La notion d'illettrisme, directement liée aux transformations sociétales et à ses exigences sociales, culturelles, politiques et économiques, évolue en permanence dans une société où les exigences augmentent. ».

Le phénomène n'est pas nouveau ! En novembre 1993, un article dans les échos proposait « les nouveaux outils pour combattre l'illettrisme dans l'entreprise ». Il relevait le vécu « honteux » des personnes concernées, et, l'illettrisme comme tabou dans l'entreprise.

Pourtant les partenaires sociaux ont de longue date identifié et pris la mesure des difficultés.

B - Pour l'Entreprise, un investissement formation de longue date

Les chefs d'entreprise, et particulièrement les grandes entreprises de l'industrie, se sont engagés dans le développement de la maîtrise de la langue française dès les années 70 dans le cadre des programmes d'alphabétisation des ouvriers. Mais trop longs, trop chers et sans grand succès, les programmes ont été réduits au profit d'une prise en charge différente des difficultés. Ont ainsi fleuri au sein des ateliers des codes couleurs ou des symboles visant à réduire l'utilisation de la lecture pour le travail.

« Il est plus simple de bannir l'écrit des ateliers que d'apprendre à lire aux gens » disait E. CHARLON, en charge d'une évaluation de ces programmes auprès d'entreprises de la région Nord Pas de Calais (Renault Douai, SNCF, Selnor, etc.) et enseignant chercheur au Centre Universitaire Economie et Education Permanente CUEEP de l'université de Lille I) entre 1986 et 1993.

Les difficultés de compréhension et de conceptualisation générant des dysfonctionnements dans l'entreprise, les branches professionnelles ont mobilisé les outils à leur disposition le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (instauré en 1984) transformé en Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme en 2000.

Cet engagement s'est traduit par la définition de politique de formation et d'ingénierie financière afin de garantir un parcours de formation adapté et ajusté aux situations des salariés en entreprise.

Les branches professionnelles de l'alimentaire, du bâtiment travaux publics et des transports ont mobilisé leurs plans de formation autour de la sécurité et des procédures afin de permettre d'ancrer les apprentissages aux contextes professionnels.

C - Les outils des partenaires sociaux engagés sur la sensibilisation et l'ingénierie de formation

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés à dimension régionale tels AGEFOS PME Nord-Picardie et OPCALIA Hauts-de-France se sont mobilisés en région Hauts-de-France pour accompagner les chefs d'entreprise, les salariés et les organismes de formation.

Dès 2002, l'AGEFOS PME s'engage avec l'ANLCI pour la maîtrise des compétences clés fort d'un programme visant à sensibiliser les responsables d'entreprise quant au diagnostic des situations d'illettrisme et à la formalisation de programmes permettant des parcours de formation adaptés aux besoins des salariés.

Pour l'illustrer cf. les deux encadrés suivants :

Dès 2002 AGEFOS PME s'engage pour la maîtrise des compétences clés.

AGEFOS PME, en partenariat avec l'[ANLCI](#), élabore des solutions pour la maîtrise des compétences clés afin de contribuer au développement des entreprises et de sécuriser le parcours professionnel de leurs salariés.

2002 : Accord cadre national AGEFOS PME - [ANLCI](#)

2004 : Déclinaison de cet accord sur les territoires et lancement des 1^{ères} expérimentations dans les régions Centre, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes

2006 : Déploiement sur d'autres régions puis sur tout le territoire avec l'appui du [FUP \(FPSPP\)](#)

2007-2008 : Actions et/ou sensibilisation en faveur de la lutte contre l'illettrisme et de la remise à niveau de savoirs de base avec l'appui du [FUP \(FPSPP\)](#) dans les branches professionnelles (Restauration Rapide, Combustibles, Assainissement...)

2008-2009 : AGEFOS PME lance une [étude sur l'impact](#) de ses actions en matière de lutte contre l'illettrisme et de développement des compétences clés. Plus de 8 600 salariés formés pour près de 1600 entreprises

2010 : Lancement d'un [guide d'accompagnement](#) pour les entreprises afin de leur permettre de définir un projet de formation aux compétences clés

2010 : Lancement de l'offre de service [DécliCC Compétences Clés](#)

2011 : AGEFOS PME reçoit le soutien du [FPSPP](#) pour l'opération "[Favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les salariés](#)"

2011 : Renouvellement de l'[accord cadre national](#) AGEFOS PME - ANLCI ([communiqué de presse](#))

2012 : AGEFOS PME reçoit le soutien du [FPSPP](#) pour l'opération "[Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels et à la pérennité économique des entreprises dans les DOM grâce aux actions de lutte contre l'illettrisme](#)"

2012: AGEFOS PME propose une déclinaison de sa démarche DécliCC associée à la Validation des acquis de l'expérience (VAE): DécliCC VAE

AGEFOS PME s'engage sur l'ensemble du territoire avec DécliCC (Déclic Compétences Clés), son offre de service dédiée, qui résulte d'une analyse interne des pratiques, de l'expérience de son réseau et d'un travail collectif avec experts et grands partenaires.

L'offre de service DécliCC comprend 6 étapes:

Diagnostic : il s'effectue dans l'entreprise par les conseillers en formation AGEFOS PME.

Repérage : il sert à identifier les situations-problèmes et les salariés pouvant relever du dispositif.

Sélection et réponse de l'organisme : après une analyse des postes de travail et des objectifs de progrès professionnels, l'organisme propose des objectifs, une progression et des modalités pédagogiques.

Engagement individuel : il permet de proposer un contrat pédagogique avec chaque individu en formation.

Formation : pour la maîtrise d'un socle de connaissances et de compétences

Évaluation et ancrage dans les contextes professionnel et personnel : l'action ne s'arrête pas avec la formation.

Pour la période 2011-2014, l'AGEFOS-PME a financé des parcours de formation qui ont concerné 450 salariés pour un budget de 650.000€.

Ces formations ont eu une durée moyenne 70h et ont concerné le plus souvent des salariés d'Association Intermédiaires ou d'Entreprises d'Insertion.

En 2015, l'AGEFOS-PME a également mené des actions d'information et de présentation du dispositif CLÉA.

Pour l'année 2017, 15 parcours CléA ont été financés par l'AGEFOS-PME.

OPCALIA crée le dispositif de formation 1001 lettres en direction de ses adhérents

Depuis 2007, Opcalia est fortement engagé auprès des entreprises et des salariés sur ce sujet. En région, Opcalia, grâce au soutien du FUP, du FPSPP et de l'Etat a déployé une offre de services articulée autour des volets suivants :

- accompagnement, conseil et outillage des entreprises afin d'aider au repérage et à la mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise,

- ingénierie et individualisation des parcours avec la proposition de 2 modalités de formation :

soit en présentiel classique au sein d'un organisme de formation spécialiste dans la remédiation de l'illettrisme, soit en proposant le dispositif 1001 Lettres, didacticiel multimédia.

Certains salariés commettent des erreurs dans la réalisation de tâches pour lesquelles des procédures existent, ne se montrent jamais intéressés pour suivre une formation, sont réticents aux changements de postes, de procédures ou à l'informatisation, ont besoin de leurs collègues pour comprendre ou transmettre les consignes, ne peuvent accéder aux formations techniques par manque de pré-requis.

A chaque réponse affirmative il peut être opportun de renforcer les compétences de base du salarié.

« Consolidons les compétences de bases en entreprise! »

La maîtrise des compétences de base conditionne l'autonomie et l'adaptabilité de chacun, elle influe sur le quotidien et l'avenir de chaque organisation. 1001 lettres est un dispositif multimédia qui permet :

- d'acquérir les compétences de bases

- remédier les savoirs fondamentaux

- valider les acquisitions tout au long d'un parcours

L'objectif est de passer de la logique offre de stage à une démarche « apprendre tout le long de la vie » pour :

- développer les compétences

- augmenter sa qualification

- développer sa polyvalence

- faciliter la mobilité interne et externe.

Les différents parcours proposés sont élaborés en fonction ou à partir d'objectif professionnel et/ou personnel qui peuvent être combiné entre eux. Des parcours individualisés sont proposés. Ils permettent de :

- déterminer des parcours individualisés à travers des positionnements dynamiques.

- adapter les parcours en fonction du niveau du stagiaire et de l'objectif de la formation.

- rendre le stagiaire acteur de sa formation.

Le professionnel est accompagné par un médiateur, formé à la démarche pédagogique et lui permet de suivre chaque stagiaire dans son parcours. Il est présent à l'ensemble des séances. A l'écoute des stagiaires, il explique et accompagne pour que chacun prenne conscience de ces faiblesses ou difficultés afin de les modifier ou les résoudre.

D - Un objectif prioritaire des partenaires sociaux, depuis 2010

Le FPSPP anime en partenariat avec l'ANLCI un Comité Technique National Illettrisme & Socle, véritable lieu d'échanges entre représentants des OPCA et des OPACIF, ce groupe de travail contribue à professionnaliser les conseillers, à créer des outils communs et à mutualiser les bonnes pratiques existantes au sein des deux réseaux.

Parallèlement à cette mission d'animation des réseaux, le FPSPP s'est engagé sur les actions permettant l'accès au socle de compétences et la lutte contre l'illettrisme par la publication d'un appel à projets à destination des OPCA et des OPACIF.

Il a impulsé une nouvelle dynamique pour les acteurs de la formation professionnelle grâce à la prise en charge d'actions de mise en œuvre qui a permis le développement de partenariats avec les organismes de formation, les cabinets experts sur les questions d'illettrisme et de compétences de bases, le déploiement d'actions de communication auprès des entreprises, la création d'ingénierie pédagogique, d'outils et de référentiels permettant la professionnalisation des équipes des OPCA/OPACIF et la création de parcours de formation personnalisés.

Le FPSPP a poursuivi son accompagnement en 2013 en publiant deux nouveaux appels à projets, l'un spécifique aux actions de formations contribuant à la lutte contre l'illettrisme, l'autre spécifique aux actions de formations visant à l'acquisition d'un socle minimal de connaissances et de compétences.

A l'échelle nationale, 177 M€ de fonds ont été octroyés entre 2010 et 2015 par le biais des appels à projets et par le FSE (17,43 M€) dont 8,7 M€ contribuant à la lutte contre l'illettrisme Outre-mer pour 142.494 bénéficiaires de parcours de formation.

E – La certification d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles

CléA, un outil remarquable, certification reconnue, délivré par le COPAREF Hauts-de-France pouvant être mobilisée au titre du compte personnel de formation.

Dans la suite des travaux menés dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 et de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui stipule que « les formations éligibles au compte personnel de formation sont les formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences défini par décret », les partenaires sociaux ont initié :

Le « Socle de connaissances et de compétences professionnelles », dit CléA, qui se définit comme étant l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle.

Il fait l'objet d'une certification inscrite de droit à l'inventaire et il est éligible à l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, dont le compte personnel de formation (CPF).

Cette certification s'appuie sur un référentiel issu des travaux menés au sein du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF) par le Comité Observatoires et Certifications (COC).

Le Socle de connaissances et de compétences professionnelles couvre la totalité des 7 domaines suivants :

1. La communication en français ;
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
7. La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

F - lutter contre l'illettrisme en entreprise un impératif économique et social

France Stratégie indique qu'à l'horizon de 10 ans, la France sera plus et mieux formée du fait de la substitution de générations nouvelles aux cohortes antérieures et de l'allongement de la scolarisation. Pourrait-on ne rien faire ?

La société de la connaissance implique une dépendance accrue aux compétences génériques et rend ainsi impératif leur acquisition et leur entretien tout au long de la vie. La maîtrise des compétences de base influence la propension des individus à s'engager dans le cadre public et collectif, elle est indispensable voire déterminante pour la participation au marché du travail.

L'inscription de la certification de ces compétences de droit à l'inventaire des formations est une excellente mesure.

Le programme régional de formation à l'échelle des Hauts-de-France prendra en compte dès janvier 2018 les salariés en situation d'illettrisme et s'inscrit dans le cadre du plan stratégique n°5 du CPRDFOP.

Le plan stratégique n°6 « qualifier les actifs à l'emploi » fait également référence à la mobilisation des partenaires sociaux pour inscrire le socle CléA dans les outils de la formation professionnelle continue.

Quelques exemples d'actions réalisées en 2015-2016 :

Sur la question des salariés, des logiques d'accords sectoriels passés dans le cadre du précédent Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) existaient, comme par exemple, la branche professionnelle de la propreté qui a été accompagnée dans son action. Action qui a permis à 20 salariés de suivre 250 heures de formation.

Cet accompagnement a été possible également dans la branche du BTP au travers de la formation de 32 salariés pour 105 heures.

De plus, concernant les Emplois d'avenir, des actions de lutte contre l'illettrisme ont été menées. 19 emplois d'avenir ont été accompagnés pour une durée moyenne de 300 heures.

En matière d'exécution de la politique régionale, cela répondait à un choix d'approche, par territoire (zonage par pays définis en Picardie) mais aussi au travers d'une commande ciblée sur quelques villes en Picardie. D'ailleurs, dans ce cas, certains modules Français Langues Etrangères (FLE) pouvaient être proposés en complément.

Préconisations du CESER concernant les salariés en situation d'illettrisme en Hauts-de-France dans le cadre de la déclinaison en région des programmes précités :

Pour une mobilisation des partenaires sociaux et des pouvoirs publics appelés à signer le plan quinquennal sur la question de l'illettrisme de certains salariés :

- par des actions de sensibilisation à la connaissance et au repérage de ce problème, au travers de diagnostic préalable à l'entrée en formation, en s'appuyant sur la fonction ressource régionale mais aussi sur les OPCA,
- par l'inscription de modules de formations préparatoires à destination des salariés ne maîtrisant pas les pré-requis nécessaires,
- par l'inscription si nécessaire et prioritaire, d'actions de formations pour l'acquisition des savoirs fondamentaux dans les plans de formation des entreprises,
- par l'élaboration d'un descriptif de l'offre de formation savoirs de base à destination des entreprises.

Le CESER tient à rappeler qu'une des difficultés principales est celle du repérage des publics, du fait du risque de stigmatisation des personnes concernées ; la qualité du dialogue social dans l'entreprise est donc un élément constitutif de tout dispositif de lutte contre l'illettrisme dans l'entreprise.

Pour ne pas laisser s'installer des situations de « dés-apprentissage » de la langue écrite, des évolutions sont nécessaires concernant le contenu du travail : par exemple les consignes de travail pour l'exécution des tâches pourraient solliciter beaucoup l'écrit et la lecture. Il faudrait installer des collectifs et des méthodes de travail qui incluent la lecture, l'écriture et le fait de compter, éviter toutes les situations d'isolement, pousser à la coopération entre salariés.

Le CESER propose la construction d'une offre de formation labellisée « savoir de base » adaptée aux besoins de l'entreprise, identifiée, diffusée et facilement accessible.

Le CESER propose :

- la construction d'une offre labellisée,
- de favoriser avec l'appui des OPCA le repérage des salariés en situation d'illettrisme, d'informer les responsables d'entreprises sur CléA et sur les formations existantes, de les accompagner dans leurs démarches de formation, ces actions pouvant être financées par FPSPP.

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour la formation des salariés :

Le CESER souhaite que les partenaires sociaux signataires du plan quinquennal s'engagent sur des objectifs en terme d'effectifs de salariés à former (ils sont près de 200.000 en Hauts-de-France) dans les 5 ans et en terme de qualité des actions de formation proposées en utilisant d'une part le Conseil en Evolution Professionnelle et les entretiens d'évaluation pour présenter aux salariés le descriptif de formation, et d'autre part en favorisant la constitution de collectifs de formation, situation plus favorable pour les salariés en situation d'illettrisme.

Pour le CESER, le Conseil régional pourrait impulser un événement régional annuel avec les partenaires sociaux et les acteurs de la lutte contre l'illettrisme afin de communiquer sur le travail engagé : évaluer l'action régionale, valoriser les pratiques, renforcer la cohérence et la pertinence des actions.

Il est indispensable que le Conseil régional, l'Etat et les partenaires sociaux (dans le cadre du CPRDFOP) prennent des dispositions afin d'agir et de coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme pour des parcours pertinents en s'assurant que les actions soient menées à proximité des publics concernés et donc en soutenant l'appareil de formation régional dans sa déclinaison d'une offre permanente, certifiée et territorialisée.

Le CESER souhaite que le CREFOP veille à ce que ces dispositions soient effectivement accompagnées des moyens financiers et en terme d'ingénierie pédagogique et de formation pour former plus, rappelant qu'en région, le niveau de qualification des actifs se répartit comme suit : 55% ont un niveau V et infra V (12,4%) pour le niveau CAP/BEP (niveau V) et 6,9% au niveau du diplôme national du brevet (niveau infra V). Tandis que la part d'actifs sans aucune qualification s'élève à 35%.

Le CESER propose que le Conseil Régional et les certificateurs encouragent les instances qui accompagnent les personnes en VAE à travailler avec celles-ci afin de leur permettre d'atteindre un premier niveau de qualification et ainsi leur redonner confiance.

I – 2 LA MAITRISE DU FRANÇAIS PAR LES POPULATIONS MIGRANTES

Il convient dans un premier temps de bien préciser ce que l'on entend par le terme « migrants ». Il s'agit de personnes séjournant en France depuis moins de 5 ans et en attente de régularisation de leur situation vis-à-vis des autorités françaises (statut de réfugié, permis de séjour temporaire, carte de séjour, naturalisation, etc.).

Cette définition générale recoupe plusieurs types de situations et de besoins en matière d'apprentissage de la langue française.

Selon la durée de présence de la personne en France ou sa **situation**, ses attentes vis-à-vis de l'apprentissage de la langue française sont différentes.

On peut ainsi distinguer les cas suivants :

- Étudiant pour un séjour de courte durée,
- Personne venue en France pour des soins,
- Conjoint étranger marié avec une personne française,
- Réfugié politique, demandeur d'asile,
- Familles en France depuis moins de 5 ans et ayant des enfants scolarisés,
- Enfants mineurs isolés.

Dans les deux premiers cas, l'apprentissage de la langue n'est pas prioritaire, voire pas nécessaire. Il en va différemment des quatre autres exemples cités.

Les conjoints et les réfugiés / demandeurs d'asile ont un besoin impératif d'apprendre la langue, pour s'intégrer, trouver un emploi ou simplement faire valoir leurs droits.

Les parents d'enfants scolarisés apprennent notre langue pour pouvoir suivre la scolarisation de leur enfant et s'intégrer en famille.

Quant aux mineurs isolés, on peut valablement penser qu'il s'agit simplement d'une question de survie.

Il faut ajouter cette analyse à celle des **besoins de la personne** : Est-elle lettrée ou illettrée dans son pays d'origine ? Est-elle allophone ?

Selon les situations et les besoins, la prise en charge et le financement de l'apprentissage de la langue française seront différents.

Combien de personnes sont-elles concernées ?

Dans la région des Hauts-de-France comme ailleurs, le nombre de migrants répondant aux critères ci-dessus définis est difficile à préciser. Même les services de l'Etat peuvent difficilement fixer un chiffre sur des flux permanents.

Pour mémoire, avant son démantèlement, le camp de Calais comptait 7.000 personnes dont 800 mineurs isolés.

A Grande-Synthe, on comptait 2.800 réfugiés en novembre 2015, ramenés à 1.500 en novembre 2016. Mais ces chiffres incluent à la fois les personnes souhaitant quitter le territoire français et celles qui veulent rester.

De même, en ce qui concerne les familles installées dans la région depuis moins de 5 ans, aucun recensement n'est réalisé. Les données sont partielles, mais elles reposent sur les observations de terrain : acteurs de l'accueil, services de l'OFII, associations, et ne se recourent pas forcément.

I – 2 – 1 Les réponses des services de l'Etat : l'Office national d'immigration et d'intégration (OFII)

L'OFII constitue le passage obligé pour les migrants souhaitant rester en France. Pour ce faire, la signature d'un Contrat d'Intégration Républicain est obligatoire.

Elle inclut un nombre obligatoire d'heures d'apprentissage de la langue française. A l'issue de cette formation financée par l'Etat, l'intéressé sera en mesure de s'exprimer et surtout d'être autonome dans les démarches nécessaires à la régularisation de ses droits (CPAM, CAF, accès aux transports en commun, inscription de son enfant à l'école, etc.).

Ce dispositif national fonctionne avec des prestataires sélectionnés sur appels à projets, et qui assurent les heures d'apprentissage de la langue. Le niveau atteint est évalué par un questionnaire normé dans le cadre des références européennes.

De plus, en fonction du but recherché par l'intéressé (carte de séjour ou carte de résident délivrée pour 10 ans) le nombre d'heures de formation est adapté et le niveau requis (indiqué en standard européen) est différent : A1 pour une carte de séjour, A2 pour une carte de résident et B1 (maîtrise parfaite de la langue parlée et écrite) pour une demande de naturalisation. A l'issue de cette formation, l'intéressé obtient donc un niveau de formation, et non un diplôme.

1.510 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le Nord-Pas de Calais en 2016.

Il est à noter que les personnes bénéficiaires de ce dispositif sont très motivées et assidues aux séances de formation. Cependant, lorsque la personne souhaite approfondir son apprentissage de la langue française à la suite de la formation obligatoire à l'OFII, elle doit se tourner vers le réseau associatif.

Il est à signaler que l'évaluation en termes de résultats dans l'apprentissage du français n'est pas forcément précise. Le prestataire est évalué, mais la personne ayant reçu la formation l'est moins. L'objectif principal étant de ne pas priver le bénéficiaire d'un titre de séjour s'il a été assidu et actif aux cours, le présentiel compte parfois plus que le niveau atteint.

I – 2 – 2 Les réponses des associations : un réseau institutionnel largement relayé par les associations, pierre angulaire de l'apprentissage de la langue française pour les migrants

A - Pour les adultes avec un projet professionnel

Le rôle de l'OFII n'est pas de former les personnes à la recherche d'emploi, ni de développer leurs connaissances en langue française dans un domaine professionnel donné.

Pôle emploi propose des formations, mais sans passerelle avec les apprentissages pratiqués par l'OFII. A ce sujet, un partenariat entre OFII et DRJSCS est à l'étude.

Là aussi, le milieu associatif prend la relève, comme observé à La Clé à Lille.

Le recensement de toutes les offres de formation permettrait d'offrir au migrant un parcours plus cohérent, ou à tout le moins une meilleure visibilité.

L'OFII est, pour le migrant, le premier contact avec les institutions françaises.

L'objectif annoncé par M. LEPAON est de former deux fois plus de migrants à l'apprentissage de la langue.

Les missions confiées à l'OFII ont donc besoin d'être :

- évaluées : ce qui suppose un plan pluriannuel et un suivi évaluatif des résultats obtenus,
- mieux ciblées, notamment pour faciliter la compréhension des documents administratifs et juridiques en utilisant un langage simple et compréhensible de tous. L'utilisation de pictogrammes, comme c'est parfois le cas (CPAM, CAF, etc.) ne semble pas être la solution à privilégier, car elle maintient les personnes concernées dans une forme de méconnaissance « confortable ». Il convient plutôt de privilégier le français facile à lire et à comprendre.
- coordonnées avec les missions de Pôle emploi et des associations de terrain en matière d'apprentissage de la langue.

B - Pour les étudiants : dispositif « Pilote » en Hauts-de-France

Le CIEP, Centre international d'études pédagogiques, est un opérateur du Ministère de l'éducation nationale et a pour objectif le rayonnement international de la langue française et de la francophonie, et la diffusion de la langue française.

Dans notre région, ce centre, rattaché à la COMUE, évalue le niveau de connaissance de la langue des étudiants étrangers qui viennent poursuivre des études en France.

Au-delà de cet organisme, un dispositif pilote a été mis en place par le Préfet de Région et l'université de Lille pour l'intégration d'étudiants migrants.

Avant le démantèlement du camp de Calais, un échantillon de public a été identifié comment pouvant potentiellement obtenir le statut de réfugié et ainsi anticiper son intégration. Deux parcours ont été mis en place : l'un par la préfecture, l'autre par l'université de Lille.

Sur 200 étudiants qui étaient présents dans la « jungle », 80 dossiers ont été retenus. Les étudiants concernés ont été mis à l'abri à la veille du démantèlement, et inscrits à l'université grâce au dispositif dérogatoire accordé par la Préfecture qui leur a permis l'inscription en qualité de demandeur d'asile.

L'apprentissage du français s'effectue en 4 groupes répartis sur les différents campus de l'université à raison de 15 heures de français par semaine. L'orientation et l'immersion dans les différents cursus scolaires sont également organisées. Le dispositif est suivi par un comité de pilotage qui se réunit tous les 15 jours. 55 étudiants ont obtenu le statut de réfugié politique, et le processus est en cours pour les autres. L'orientation d'insertion de ces étudiants s'est faite à 50 % vers une formation initiale, et 50% vers une formation continue.

Les modalités de prise en charge de ces formations diffèrent selon les cas : 40 étudiants ont pu bénéficier d'une bourse, d'autres ont décroché un contrat en alternance dans certaines entreprises de la région, d'autres ont été pris en charge par le contrat civique de région.

Le volet « privé » de ce dispositif pilote, quant à lui, a quant à lui totalement été pris en charge par les autres étudiants de l'université, qui se sont mobilisés pour fournir vêtements, matériel, accueil en famille pour un week-end, repas, tutorat... Ce volet n'est pas à négliger, car il contribue totalement à l'intégration des étudiants migrants dans notre mode de vie et notre culture.

Les étudiants qui ont pu bénéficier de ce dispositif sont, eux aussi, très motivés et assidus aux cours.

Là aussi, des associations apportent leur complément d'action.

C - Pour les mineurs isolés

Ils relèvent des services de la protection de l'enfance. Ces enfants ne sont pas en situation irrégulière, car ce sont des personnes vulnérables. Le Département du Pas de Calais (Service d'Aide Sociale à l'Enfance ou ASE) a été plus particulièrement sollicité dans les actions de prise en charge, en raison de la présence de mineurs isolés dans le camp de Calais. En 2015, on a dénombré 1.524 mises à l'abri.

Le coût de ces opérations s'est élevé à 10 millions d'euros en 2015. Lorsqu'ils acceptent de rester en France, ces jeunes sont pris en charge par la Maison du jeune réfugié. Sont alors mis à disposition par cette association : 68 places en appartements, 60 places en familles d'accueil et 72 places en accueil de jour, où 50 jeunes ont pu bénéficier de l'apprentissage de la langue française en 2015.

Cette prise en charge est financée par l'ASE. Il s'agit là de scolariser les enfants, mais aussi de veiller à leur alphabétisation, leur acculturation, leur régularisation et leur professionnalisation.

Les associations humanitaires sont présentes aussi autour de ce public très vulnérable.

D - Pour les enfants arrivant avec leur famille

• **A l'échelle académique, le CASNAV, Centre académique pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, est un service du rectorat.**

A titre d'exemple, le CASNAV de l'Académie de Lille privilégie cinq axes de travail dans le respect des principes de la circulaire nationale :

- Un soutien permanent aux établissements accueillant des élèves nouveaux arrivants dans des secteurs non-pourvus de dispositifs (évaluation linguistique et scolaire, élaboration de programmes d'intégration individualisés en fonction des besoins, attribution de moyens spécifiques pour un enseignement du français langue seconde, suivi des élèves).
- Des actions visant à optimiser la professionnalisation des enseignants (participation à la formation initiale et au recrutement, organisation de stages académiques de formation continue, mise en place d'une politique d'animation pédagogique régionale, accompagnement pédagogique des enseignants, production et mutualisation d'outils pédagogiques).
- Des actions visant à améliorer le fonctionnement des dispositifs dans les établissements (modules d'information, formations à initiative locale, création d'outils d'ingénierie éducative, suivi de cohortes).
- Un suivi constant des élèves nouveaux arrivants dans l'Académie permettant une répartition équitable des moyens existant selon la localisation des élèves et les besoins des établissements.
- Des initiatives en direction des partenaires institutionnels dans le but d'améliorer la communication et la coordination académiques.

- **Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents »** vise à donner à ces derniers les moyens de suivre la scolarité de leurs enfants, en leur permettant d'acquérir une meilleure connaissance de la langue française et une meilleure approche de l'école.

Il est toutefois regrettable que ce dispositif, financé par l'Education nationale et le Ministère de l'intérieur, ne soit pas évalué. En effet, la région Hauts-de-France, terre d'accueil s'il en est, compte un nombre croissant de familles issues de l'immigration.

Certaines communes, certains quartiers sont à priori plus concernés que d'autres, mais les écoles disposent-elles de moyens humains suffisamment nombreux pour mettre ce dispositif en œuvre ? Sont-elles toutes informées ?

L'Education nationale a une mission primordiale dans l'apprentissage de la langue française auprès des enfants. Il est apparu nécessaire de former aussi les familles des primo arrivants. Les dispositifs mis en place gagneraient à être évalués.

- **A l'échelle des communes, comme à la Ville de Lille, le programme de réussite éducative (PRE)** concerne les élèves de 2 à 12 ans, qu'ils soient migrants ou non, scolarisés dans les écoles de la ville et repérés comme ayant des difficultés menaçant leur réussite à l'école.

Les acteurs sont les éducateurs de la ville et les enseignants volontaires.

Les services de la politique de la ville jouent aussi un rôle, en signalant aussi les situations d'illettrisme qu'ils rencontrent.

Le constat principal des acteurs est un besoin de stimulation langagière. Des actions sont mises en œuvre pour y répondre :

- Action "Lecture vagabonde",
- Action "Prima porta" (expression corporelle visant à stimuler le langage),
- Action "Tintinnabule" (éveil musical aidant à l'éveil langagier),
- Cours dans une langue d'origine pour éviter le décrochage dû à la barrière de la langue.

La Ville ne peut que constater qu'il n'y a pas de place pour tout le monde dans ces dispositifs et privilégie les derniers arrivés pour les accueillir au mieux. Les enfants migrants sont donc très concernés par le PRE.

Lorsque la Ville ne peut plus répondre faute de moyens et quand le nombre d'enfants en demande excède ses capacités, elle passe le relais aux associations de droit commun.

Le PRE de Lille fonctionne en partenariat principalement avec l'association "La Clé" dont l'action est décrite ci-après.

- **Les associations :**

L'association « La Clé » (Lille Association Compter, Lire, Ecrire), créée en 1985, apparaît comme centrale à l'échelle lilloise.

Cette association prend en charge « *tous ceux qui n'ont nulle part ailleurs où aller* » : personnes intellectuellement déficientes, seniors qui ne travaillent plus et doivent redevenir autonomes, migrants ou primo arrivants.

Par sa spécificité à travers une prise en charge individuelle, La Clé reçoit ceux pour qui le mode collectif ne fonctionne pas.

Son action première s'intitule : "se former aux savoirs de base (lire, écrire, compter, parler français, connaître les institutions) pour accéder à l'autonomie".

Elle concerne 400 adultes ne maîtrisant pas les savoirs de base et propose du Français Langue Etrangère pour des adultes bénéficiant de minima sociaux (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'asile, etc.).

Elle a pour objectifs :

- de remédier aux situations d'illettrisme et d'analphabétisme (évaluation du niveau en français),
- de préparer l'insertion ou la réinsertion sociale de personnes en difficultés vis-à-vis des savoirs de base (diagnostic initial et final),
- d'offrir à des personnes étrangères ou issues de l'immigration un accompagnement formateur destiné à les aider dans leurs démarches d'intégration sur le territoire français (diagnostic initial et final).

Elle se déroule selon les modalités suivantes :

- Cours individuels en maîtrise des savoirs de base pour adultes et enfants primo-arrivants,
- Ateliers sociolinguistiques pour adultes pour découvrir et comprendre le fonctionnement des institutions françaises.

Les apprenants doivent signer un contrat d'engagement à la ponctualité, à l'assiduité et au travail personnel.

Les prescripteurs sont les référents RSA, les référents en foyers d'accueil, les mairies de quartier, la Cimade. Les indicateurs d'évaluation sont très précis.

La Clé prend également en charge un public scolaire, signalé par les écoles elles-mêmes, pour des élèves du CP à la Terminale en pré-décrochage.

Dans le dispositif de la Clé : 40 places réservées par le DRE, pour 250 enfants et parents Environ (50 enfants par référent et il y a 5 référents pour la ville).

Modalités : Ateliers individuels pour l'enfant sur temps périscolaire, avec le référent et l'école (enseignant volontaire).

Au total, ce sont 8 salariés qui s'appuient sur 588 formateurs bénévoles, pour former 620 apprenants, dont 220 enfants et jeunes scolarisés, à raison de 17.037 heures de cours, avec un budget total de 354.532 €, financé par 31 subventions différentes, accordées par quasiment autant de financeurs différents !

Il faut noter que le temps et le travail consacrés à la recherche de ces subventions, le sont au détriment des heures de cours dispensées et des nouvelles actions.

Les associations s'avèrent donc incontournables, en lien et relais avec les services de l'Etat, les communes et le rectorat, et pourtant, elles restent à la merci des budgets qui leur sont alloués. Il est donc souhaitable d'assurer une plus grande stabilité et pérennité des financements en passant au mode pluriannuel avec conventions d'objectifs et de moyens.

Les associations sont la pierre angulaire de la réussite en matière d'apprentissage de la langue française pour les migrants.

Il semble essentiel aujourd'hui de :

- **privilégier des contrats de financement pluriannuels qui permettent de pérenniser les actions ;**
- **instaurer une table ronde des financeurs :**
 - **qui décidera de la répartition des moyens alloués, évitant ainsi la multiplication des dossiers et des démarches**
 - **qui fixera une convention unique d'objectifs et de moyens et des normes d'évaluation**
 - **qui favorisera la complémentarité des actions des associations qui œuvrent sur le même champ et le même territoire**
- **prévoir la formation et l'évaluation des formateurs, bénévoles pour la plupart.**

L'Etat et la Région doivent s'engager conjointement et financièrement pour relever ce défi.

I-3 LES ACTIONS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'UNIVERSITE DE PREVENTION, DE MAITRISE DU FRANÇAIS ET DE PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DES LANGUES DE FRANCE

I-3-1 Les actions de l'Education nationale

L'éducation nationale est bien évidemment un acteur majeur en matière de prévention de l'illettrisme et de la maîtrise du français. La maîtrise de la langue française, écrite et orale, est la condition nécessaire d'une insertion réussie au sein de la société. Cet enjeu est prioritairement mis en avant depuis plusieurs années par les Recteurs d'académie de la Région, qui favorisent les démarches permettant que de la maternelle au lycée, sur tout le territoire, les enseignants innovent et travaillent pour que tous les élèves, surtout ceux qui sont les plus éloignés de la maîtrise du langage écrit et parlé, soient le mieux formés possible.

Des actions innovantes ont ainsi été développées en Hauts-de-France. Ces actions méritent d'être soulignées et probablement diffusées.

Pour le CESER, beaucoup d'enjeux se jouent au niveau des écoles et des collèges, et les actions qui viennent pallier les difficultés de lecture et d'écriture des élèves en difficulté permettent de réduire ou de traiter autrement la problématique de l'illettrisme et de réduire ensuite l'importance des actions curatives.

Cette démarche académique s'inscrit dans la démarche nationale portée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Celle-ci met clairement en exergue cette priorité, à travers notamment, le plan « agir contre l'illettrisme : l'école se mobilise » qui se concentre sur quatre orientations :

- une meilleure sensibilisation et une meilleure information des équipes éducatives,
- la consolidation du réseau « maîtrise de la langue »,
- le renforcement du lien entre l'école et les familles,
- le renforcement des partenariats.

Le CESER Hauts-de-France souligne l'importance de ces orientations, à la réserve près que l'action auprès des équipes pédagogiques doit prendre également la forme d'actions de formation aux nouvelles démarches pédagogiques. Il considère donc que le développement des relations avec le ministère de l'éducation nationale constitue une dimension importante de la nouvelle organisation qui résultera de la mise en œuvre des préconisations du rapport « LEPAON ».

Cette nécessité d'une coordination forte avec l'éducation nationale est loin d'être mise suffisamment en avant dans le rapport LEPAON. En ce sens, elle constitue donc une première préconisation.

L'action de prévention de l'éducation nationale passe par une amélioration globale des performances de notre système éducatif, par des actions des formations de maitres, des actions à destination des élèves et des parents, etc.

- **La formation des enseignants autour des enjeux de la maitrise de la langue**

Plusieurs leviers peuvent être activés pour contribuer à la réduction des difficultés rencontrées par les élèves en maîtrise de la langue. D'un point de vue institutionnel, les programmes insistent sur le langage oral - y compris dans sa dimension scripturale à la maternelle – en plaçant ses compétences comme premières, d'autant qu'elles concernent toutes les disciplines scolaires. D'un point de vue pédagogique, deux dimensions peuvent être conjuguées. Au niveau des établissements, le travail en équipe - même s'il manque cruellement de moyens dédiés - permet par exemple l'élaboration de progressions à l'échelle de la durée d'un cycle, qui contribuent à préserver l'estime de soi des élèves en leur proposant des activités qui les font progresser régulièrement et donc les valorisent.

La réflexion sur les modalités d'évaluation s'inscrit aussi dans cet objectif. Au niveau de chaque classe, le travail en projet mobilise les élèves puisqu'il donne davantage de sens aux apprentissages. Plusieurs leviers peuvent être activés pour contribuer à la réduction des difficultés rencontrées par les élèves en maîtrise de la langue. D'un point de vue institutionnel, les programmes insistent sur le langage oral - y compris dans sa dimension scripturale à la maternelle – en plaçant ses compétences comme premières, d'autant qu'elles concernent toutes les disciplines scolaires. D'un point de vue pédagogique, deux dimensions peuvent être conjuguées.

L'Académie d'Amiens mène des actions depuis plus de 5 ans, en faveur de la maitrise de la langue, dans la formation continue des enseignants. Les actions ont d'abord été destinées aux chefs d'établissements, puis aux professeurs du premier degré dans toutes les disciplines, car il est nécessaire de considérer que la maitrise de la langue française ne relève pas seulement des professeurs de langue - dimension qui a été confirmée dans tous nos entretiens avec les inspecteurs d'académie et l'ESPé-, puis en mobilisant ensemble des enseignants du premier et du second degré. La même démarche de formation des maîtres est poursuivie dans l'Académie de Lille dans le cadre de la démarche « entrer dans l'écrit ».

Le CESER souligne ici l'importance de mener les actions de formation continue avec les ESPé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) dont c'est une des missions. Les ESPé sont en forte synergie avec les laboratoires de recherche en sciences de l'éducation, ce qui est un atout.

La formation initiale des enseignants est désormais du ressort des ESPé. La Région Hauts-de-France en accueille deux, celui d'Amiens mise en œuvre par l'Université Jules Verne, et celui de la Comue Lille Nord-de-France. La mise en place des ESPé, dans le cadre de la loi de refondation de l'école a permis de repenser le modèle de formation, initiale et continue, des enseignants mais aussi de l'ensemble des professionnels de l'éducation nationale. Tous seront désormais titulaires d'un master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) délivrés à l'issue de deux années post licence. La formation est professionnelle, privilégiant l'alternance entre les apports universitaires et des expériences de mise en situation professionnelle.

La démarche portée est de construire une cohérence dans les discours et les postures de différents acteurs (universitaires, inspecteurs, formateurs de terrain, chefs d'établissements, collègues) gage d'efficacité dans l'alternance et la co-construction de compétences professionnelles, et de développer une démarche réflexive s'appuyant sur des connaissances scientifiques actualisées. Les futurs maîtres seront désormais mieux préparés à former des élèves différents par leur culture, leur formation.

La thématique de la maîtrise de la langue française est plus spécifiquement abordée en master Premier degré et en master Second degré « parcours Lettres », dans toutes ses dimensions, des apprentissages premiers du cycle 1 jusqu'au lycée. Cette maîtrise de la langue fait référence à 4 grands types de compétences :

- compétences orales
- compétences de lecture
- compétences d'écriture
- compétences en étude de la langue

Des certifications sont également proposées aux enseignants en exercice telles que la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et d'inclusion et l'exercice des missions de formateur.

Les actions de formation continue des personnels éducatifs doivent être renforcées en lien étroit avec les deux ESPé. C'est une nécessité qui suppose des moyens qui ne relèvent pas seulement de l'éducation nationale, mais qui permet un traitement plus en amont des problèmes d'illettrisme.

De même, le lien avec la recherche en sciences de l'éducation est une condition importante de la construction d'une démarche réflexive et la synergie avec une approche universitaire est un détour nécessaire pour mieux agir (alternance pratique/théorie/pratique). Il faut ici souligner toute l'importance du projet d'« Institut Carnot d'éducation » porté par la nouvelle région (les deux académies, la vice-présidence de la Recherche du Conseil régional) avec les ESPé pour nourrir la réflexion et la pratique pédagogiques.

Le CESER soutient la mise en place de l'Institut Carnot d'Education, fruit de l'initiative du Rectorat de la grande région, du Conseil régional et de l'enseignement supérieur.

- **Les actions menées dans les 2 Académies**

Des actions originales sont aussi portées par les académies pour prévenir l'illettrisme.

→ *L'Académie d'Amiens*

- **Les ROLL (présents dans les 2 Académies)**

Dans l'Académie d'Amiens, la part des élèves en difficulté de lecture à l'entrée en 6^{ème} oscille entre 20 et 25%. Ce taux reste le plus élevé de la France métropolitaine.

Face à ce constat, plusieurs actions sont menées en matière de lutte contre l'illettrisme dans l'Académie d'Amiens. Tout d'abord, les ROLL (Réseaux d'Observatoire du Livre et de la Lecture).

Le ROLL (initié par Alain BENTOLILA et Jean MESNAGER) s'appuie spécifiquement sur des activités de perfectionnement de la lecture et sur le développement de pratiques culturelles (chantiers de lecture-écriture, pratique de la lecture personnelle...).

Le but poursuivi est de développer les compétences de l'élève lecteur à partir de pratiques établies sous la forme d'ateliers de questionnement de textes, de développement de l'aptitude à la recherche d'information, et de remédiations. Ces ROLL peuvent être présents dans les collèges mais aussi au sein des lycées professionnels.

Le ROLL s'inscrit ainsi dans cette dynamique qui doit permettre aux élèves d'accéder à la maîtrise de la langue, facteur de réussite. Le dispositif, dont la première expérimentation a été menée à en 2009, s'adresse à tous les établissements qui souhaitent mettre en place une pédagogie de la lecture, notamment de la compréhension, à destination des élèves de cycle 3, cycle de consolidation, (CM1 - CM2 – 6^{ème}) les plus fragiles.

Dans l'Académie d'Amiens, pour l'année 2016-2017, ces ROLL sont au nombre de 34 dans les collèges (maillage avec les zones d'éducation prioritaire) et 12 dans les lycées professionnels. Depuis la rédaction du rapport avis du CESER Picardie qui avait souligné tout l'intérêt de ce dispositif, celui-ci s'est amplifié et le maillage territorial est beaucoup plus complet. Ce dispositif a concerné 3.000 élèves pour l'année scolaire 2015-2016. Ce nombre est en progression pour l'année scolaire 2016-2017. Outre son évaluation quantitative, ce dispositif a permis d'évaluer les apports plutôt positifs des ROLL dans la vie des élèves. Si les professionnels ont pu noter une amélioration de la compréhension, un gain en autonomie, en confiance en soi et en estime de soi pour les élèves qui sont passés par les ROLL. Le CESER considère que ces dispositifs seront d'autant plus efficaces que seront repensés les dispositifs traditionnels d'enseignement.

- **Les micro-lycées**

Le dispositif micro-lycée a pour but d'accueillir des élèves volontaires, aux itinéraires complexes, principalement les «décrocheurs» qui souhaitent reprendre une scolarité normale dans le système scolaire en redonnant l'envie d'apprendre. Certains de ces décrocheurs peuvent se trouver en situation d'illettrisme. Actuellement 3 micro-lycées sont présents dans l'Académie d'Amiens (AMIENS, CREIL et SOISSONS).

○ **Les dispositifs pour redonner le goût de la lecture**

Une action nouvelle a été engagée en lien avec les ROLL, il s'agit de la « **machine à lire** ». L'objectif est de donner aux élèves le goût de la lecture en mobilisant des objets mobiles (tablettes, microordinateurs dans une démarche accompagnée, au long cours, avec des étapes de compréhension des textes. La « Machine à lire » vise à ce que les enfants comprennent le sens des textes longs qu'ils lisent. Les élèves sont regroupés en petits effectifs, seize en moyenne, la moitié se consacrant à la lecture, l'autre travaillant avec l'enseignant à la compréhension.

Une autre action a été développée avec le réseau des maisons d'écrivain en Picardie. Elle permet aux élèves les plus éloignés de la lecture d'aborder leur compréhension de l'écrit par la production de textes (livres d'artistes). 13 structures composent ce réseau dans l'Académie d'Amiens.

→ *L'Académie de Lille*

○ **Le dispositif « Entrée dans l'écrit »**

L'Académie porte avec son délégué à l'illettrisme, une démarche « entrée dans l'écrit ». Il s'agit de développer les compétences langagières des élèves.

Il s'agit d'actions menées en faveur de la maîtrise de la langue plutôt que de la prévention de l'illettrisme (la distinction sémantique est effectivement importante puisque le rôle de l'école est bien de former, sans stigmatiser). Le Rectorat mène une démarche progressive, de la maternelle au lycée. La démarche est accompagnée par un comité de pilotage inter-degrés et s'appuie sur un réseau de 36 référents avec une volonté de mailler le territoire (2, 3 ou 5 par lieu en fonction de l'importance du site: Lille, Roubaix-Tourcoing, Dunkerque, Douai, Avesnois-Thiérache, Artois, Lens-Hénin-Liévin, le Calaisis.). Les référents sont des personnes ressources et des acteurs de la formation. Ils ont pour rôle de développer de nouvelles pratiques pédagogiques et d'élaborer des scénarios de formation applicables. Ils sont en proximité avec les décideurs territoriaux (inspecteurs et chefs d'établissements qui font appel à eux).

En plus de la formation des formateurs, trois ensembles d'actions sont menées :

- Des actions envers les parents et les familles dans le **cadre d'actions éducatives familiales**. Il s'agit de repérer des parents plutôt illettrés (les enseignants du premier degré sont en possibilité de le faire) et de les réconcilier avec l'école. Leur faire acquérir des compétences notamment en les faisant participer aux projets portés par leurs enfants : dans un premier temps ils aident ces projets, puis ils sont incités à en mettre en œuvre certains (exemple d'un film réalisé par les enfants, puis d'un film des parents).
- Un partenariat avec les associations (par exemple, l'AFEV)
- Un partenariat avec les entreprises. Le partenariat avec la Voix du Nord est emblématique. Des élèves ont été choisis pour découvrir les métiers de la presse. Ils ont eu l'occasion de visiter les sites du quotidien régional. Il est intéressant de noter que ces élèves sont conduits vers l'écriture par de petits articles publiés dans la journée.

Le dispositif est complété par un réseau de bénévoles pour aider les élèves en difficulté. **Le réseau PAPEE** (programme académique pour entrer dans l'écrit) regroupe des retraités (surtout issus de l'éducation nationale) mais qui peut être aussi nourri par la Réserve citoyenne.

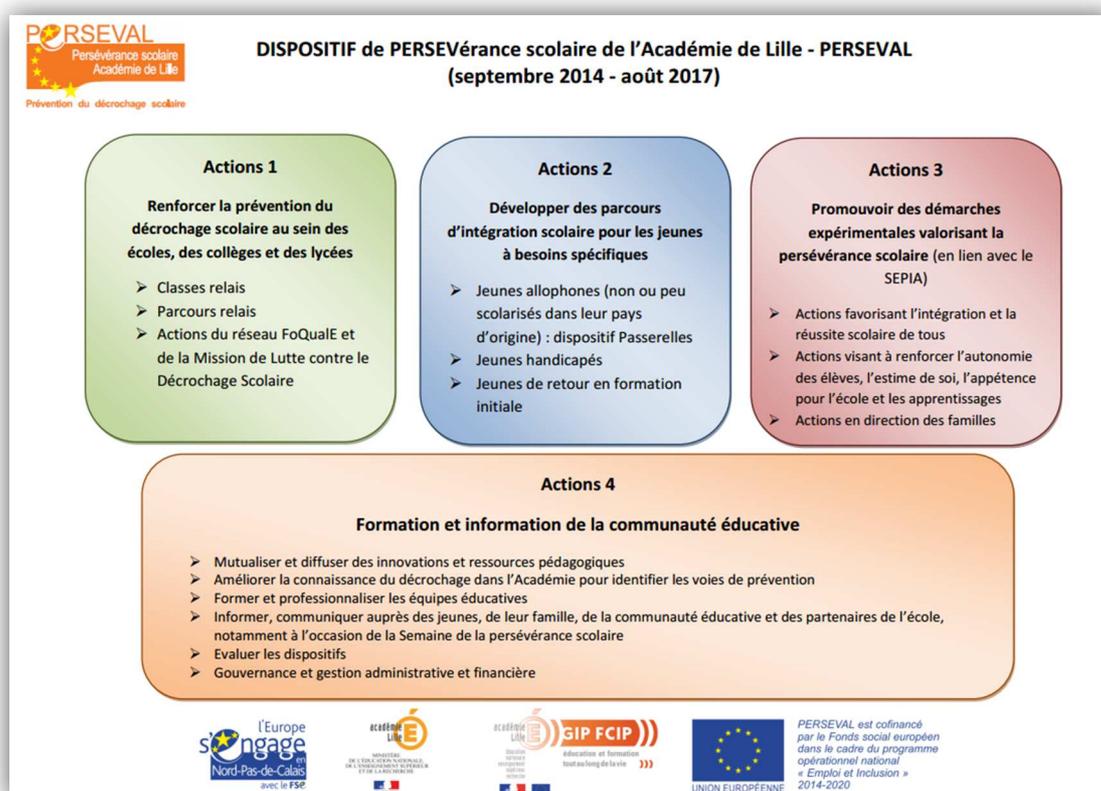
Il s'agit de mettre en place un tutorat qui passe par l'écoute. Les tuteurs aident les jeunes à faire le point sur leurs difficultés, à reprendre confiance, à les conseiller. Il ne s'agit pas de former.

○ **PERSEVAL, le dispositif de Persévérance scolaire de l'Académie de Lille**

PERSEVAL a vocation à développer et coordonner des actions valorisant la persévérance scolaire à destination des élèves les plus fragilisés, dans les écoles, collèges et lycées de l'académie. Dédié au décrochage, il répond néanmoins par sa conception aux problématiques posées par la lutte contre l'illettrisme.

Le dispositif vise également à mieux connaître le phénomène du décrochage (en soutenant par exemple la réalisation d'une étude conduite par un laboratoire de recherche, le CEREQ), à contribuer à la formation des enseignants (pour qu'ils puissent mieux détecter les signes du décrochage notamment) ou encore à mieux évaluer les actions menées (en apportant un appui au suivi et à l'évaluation des actions).

Soutenu par le Fonds social européen à hauteur d'1,8 M€ (sur 3 ans) sur un budget total de près de 8M€, PERSEVAL propose un accompagnement pédagogique et un appui financier pour la mise en place d'actions dans les écoles et établissements scolaires, à destination principalement des élèves les plus exposés au risque du décrochage scolaire, mais également des équipes éducatives, dans un objectif de professionnalisation.



L'encadré suivant présente le bilan des différentes actions menées au travers de ce dispositif au 31 août 2016.

<p><i>Actions 1 : Renforcer la prévention du décrochage au sein des écoles, collèges et lycées</i></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Classes Relais<ul style="list-style-type: none">• 22 collèges porteurs (dont 14 Nord et 8 Pas-de-Calais)• 686 élèves bénéficiaires depuis septembre 2015 (effectif similaire prévu en 2016-2017)➤ Dispositif Parcours relais<ul style="list-style-type: none">• 1280 élèves bénéficiaires depuis septembre 2014 (une moyenne de 600 élèves par année scolaire)➤ Actions de prévention/suivi individuel de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire<ul style="list-style-type: none">• 2234 élèves bénéficiaires depuis septembre 2014 (au moins 1200 bénéficiaires en 2016-2017) <p><i>Actions 2 : Développer des parcours d'intégration scolaire pour les jeunes à besoins spécifiques</i></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Jeunes allophones : le dispositif Passerelles<ul style="list-style-type: none">• 4 collèges porteurs (Nord), dont 2 depuis le 1^{er} janvier 2016• 85 élèves bénéficiaires (en 2015/2016) / effectif similaire attendu en 2016/2017• Accompagnement des jeunes dans le cadre du droit au retour• 40 tutorats dont 20 achevés (durée : 10h en moyenne) <p><i>Actions 3 : Promouvoir des démarches expérimentales valorisant la persévérance scolaire (en lien avec le SEPIA)</i></p> <p>Actions identifiées par le SEPIA (en 2015/2016) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 collèges porteurs (Pas-de-Calais)• 47 élèves bénéficiaires <p>Projets à l'initiative des établissements (2016-2017) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 45 projets• Plus de 600 élèves bénéficiaires (prévisionnels)

Le CESER insiste sur la nécessité de transversalité des actions menées en faveur de la persévérance scolaire qu'elles soient à destination des décrocheurs, des allophones ou d'élèves ayant des besoins spécifiques car le plus souvent les problématiques rencontrées par ces jeunes sont liées.

Dans la Région Hauts de France des dispositifs de qualité mobilisant de nombreux personnels de l'Education Nationale et des financements importants, ont été mis en place. Le CESER estime nécessaire de les pérenniser et de les étendre sans doute à l'ensemble des zones prioritaires. Il appelle à une évaluation fine et sur une période suffisamment longue de l'ensemble de ces dispositifs, de manière à tenir compte des points de vigilance susceptibles d'apparaître. Le CESER tient par ailleurs à insister sur le fait que la prévention doit être mise en œuvre dès la petite enfance ; des modes de garde collectifs de qualité dès le plus jeune âge peuvent y contribuer.

I – 3 – 2 Les actions en faveur du FLE à l'Université

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au travers du CIEP, propose une large gamme de certifications en français langue étrangère (diplômes et tests payants) pour valider les compétences en français, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés. L'offre est adaptée à tous les âges et tous les publics. Elle est harmonisée sur l'échelle à 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Les diplômes (DILF, DELF, DALF) sont indépendants et sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières. Ils sont valables sans limitation de durée.

Validées par une équipe de psychométriciens experts en évaluation, ces certifications sont internationalement reconnues et fréquemment utilisées par les ministères étrangers en charge de l'éducation. Elles sont présentes dans plus de 1 000 centres d'examen répartis dans 164 pays. Le CIEP gère le DELF et le DALF sur le plan pédagogique. Sur le plan administratif, ce sont les services culturels des ambassades et les Rectorats qui gèrent les examens.

Le CIEP remplit différentes missions :

- Donner son autorisation pour l'ouverture des centres d'examen à l'étranger ;
- Habilitier les examinateurs-correcteurs et les formateurs ;
- Concevoir les épreuves ;
- Compiler les résultats et délivrer les diplômes.

Les universités et les grandes écoles des Hauts-de-France accueillent près de 11.256 étudiants internationaux de différentes origines (chiffres Strater 2012-2013). Ils représentent 9,3% de l'ensemble de la population étudiante régionale en université (France métropolitaine : 11,5%). La région se place ainsi au 11^{ème} rang des régions françaises en termes d'accueil d'étudiants étrangers. Ces structures organisent des cours de FLE qui touchent près de 3.500 étudiants (chiffres de 2016).

La région Hauts-de-France accueille une antenne du CIEP. Le Centre d'examen FLE de la COMUE est présenté à titre d'illustration.

- **Le Centre d'Examen Français Langue Etrangère DELF/DALF/TCF de la COMUE Lille-Nord de France**

Ce centre a été créé en 1993-1994. La première mission du centre est l'organisation de plusieurs sessions d'examens pour permettre au public étranger (étudiants en mobilité (Erasmus ou convention), candidats libres, demandes de naturalisation, etc. d'obtenir une certification reconnue.

Pour l'année 2016, le Centre a organisé différentes sessions d'examens :

- 3 sessions DELF / DALF
- 2 sessions de DELF junior
- 1 session de DELF à Boulogne-sur-Mer (centre délocalisé)
- 6 sessions de TCF

Années	Inscrits au DELF/DALF	Inscrits au TCF
2012	369	323
2013	482	329
2014	501	278
2015	499	278
2016	414	382

Pour l'année 2016, pour les inscriptions au DELF et DALF, parmi les 61 nationalités représentées, voici la répartition des candidats :

- 89 chinois
- 37 espagnols
- 21 italiens
- 20 japonais
- 20 sud-coréens

Le taux de réussite à ces examens oscille entre 70 à 90% pour les DALF et DELF de niveau A1 à B2.

Tableau comparatif des inscrits des Centres d'examen de Picardie et du Nord pas de Calais sur les 4 niveaux du DELF A1-A2-B1-B2 (cf. annexe 4)

NORD/PICARDIE	2013	2014	2015	2016
A1	108/9	102/17	22/16	5/9
A2	73/23	15/19	29/11	6/19
B1	45/82	19/64	12/53	32/66
B2	30/175	71/173	25/202	9/147

Le CESER souligne l'importance d'un dispositif porté par l'enseignement supérieur couvrant un public beaucoup plus large que celui des étudiants internationaux. Il doit donc être soutenu par les différents acteurs.

Le Rapport LEPAON souligne que le CIEP s'est progressivement dégagé de son action de formation au français langue étrangère.

A contrario, en région des initiatives de formation pertinentes sont pourtant portées. D'abord une formation qui relève de l'activité normale d'un centre d'examen, la Formation d'habilitation d'examineur – correcteur. Elle est mise en place depuis 2012 (environ 30 personnes ont été habilitées).

Ensuite, et surtout, sont proposées deux formations qui touchent la communauté éducative :

- ✓ La formation au français langue étrangère nécessite des compétences spécifiques. Celles-ci sont d'abord apportées aux étudiants aux étudiants de MASTER 2 en Didactique du FLE (Artois, Lille 3 et ULCO - 5^e édition en 2016). Il faut noter qu'il n'y a pas de concours de l'éducation nationale pour le professorat FLE et que ces étudiants se préparent donc à des emplois dans les organisations et les associations formant au FLE.
- ✓ La formation au FLE à destination des personnes bénévoles (18 personnes, formation animée par 2 collègues proches du milieu associatif). A la suite de la formation des bénévoles, le centre a décidé de mettre en place un forum afin de poursuivre la formation et apporter de l'aide aux bénévoles. Il faut souligner toute l'importance de cette dernière action. La lutte contre l'illettrisme, la formation des migrants mobilise énormément le monde associatif. Celle-ci est menée sur les moyens propres de la COMUE ; il n'est pas certain qu'elle puisse être pérennisée et étendue.

Comme pour la lutte contre l'illettrisme, le CESER souligne l'importance d'une formation en amont des formateurs du Français langue Etrangère. L'action envers les bénévoles est cruciale. Elle est faite sans moyens. Cet enjeu devra être traité par la nouvelle organisation

En revanche, en Picardie, les étudiants souhaitant passer le niveau C1 et C2 doivent se tourner vers le centre d'examen de la COMUE car l'association Le Pôle (Plate-Forme d'Orientation Linguistique et d'accès à l'Emploi), propose les examens (DELFI, DALF) et les tests (TCF), portant sur les niveaux A1 à B2.

De plus, cette association nationale n'est présente que dans la Somme et dans l'Oise. Dans la Somme, l'association a noué un partenariat avec Cap Formation.

Le CESER propose de confier au centre d'examen de la COMUE la responsabilité de coordonner l'offre régionale de certification à destination des étudiants, en association avec les établissements de l'Enseignement Supérieur picard pour l'organisation des sessions d'examen en proximité territoriale.

- **L'action de l'International Academy pour le développement de l'Accueil international**

L'International Academy est une structure intégrée à la COMUE Lille-Nord de France et créée en 2012. Elle a pour objet la facilitation de l'intégration individuelle des étudiants internationaux inscrits dans les établissements, le plus souvent régionaux en collaboration étroite avec leurs services des relations internationales.

Université d'été des étudiants internationaux de la ComUE Lille Nord de France (dont elle constitue une mission), l'International Academy renforce l'espace de l'enseignement supérieur régional par une offre estivale auparavant manquante.

L'International Academy met en commun ressources et moyens des établissements pour organiser des sessions de formation estivales préalables à l'entrée dans les filières d'études, sessions qui répondent à un besoin non pourvu et collectif Accueil, installation pratique, aide aux démarches administratives, d'une part, formation linguistique, méthodologique, culturelle, intensive, d'autre part. Le rôle de l'International Academy est d'absorber le choc de la transplantation et d'accompagner ce difficile, exigeant et complexe processus d'acculturation pour favoriser la réussite dans les cursus d'études.

Pour le CESER cette démarche est extrêmement intéressante. Promouvoir un modèle humaniste d'accueil et d'attractivité des talents étrangers sur le territoire régional, c'est adopter une culture de la bienvenue qui considère la singularité de l'expérience migratoire, accompagner jusqu'à l'intégration le processus de la mobilité, et transmettre par le moyen d'une langue-culture les clés de l'expression de soi, de la compréhension de l'autre, pour des échanges motivants dans la société d'accueil. Il n'est pas de voies plus sûres pour retenir ces talents et faire d'eux des ambassadeurs convaincus de la Région lors de leur retour dans leur pays.

Depuis l'été 2012, l'International Academy a ainsi accueilli et accompagné, formé et évalué 650 étudiants internationaux de 32 nationalités et 35 établissements d'enseignement supérieur français – dont une majorité de boursiers de programmes d'excellence et 80% d'élèves-ingénieurs.

L'International Academy ouvrira dès 2017 une perspective de développement pérenne et correspondant à sa finalité : l'organisation d'une première Summer School thématique visant à attirer de futurs doctorants internationaux en région, d'une université d'été dont elle assurera le portage administratif et, en complément de la formation scientifique dispensée par les institutions partenaires, le service d'accueil et de formation linguistique et culturelle au cœur de sa mission.

Le CESER souligne tout l'intérêt de cette démarche, à la fois pour l'accueil d'étudiants internationaux et pour la promotion et l'attractivité de la Région. Les étudiants internationaux ainsi accueillis peuvent devenir des ambassadeurs des Hauts-de-France à l'étranger. Le CESER propose alors d'essayer cette démarche sur l'ensemble du territoire en y développant plusieurs structures de type International Academy.

II – RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS DU CESER

II – 1 EN MATIERE DE PREVENTION DE L'ILLETTRISME

- A. Nécessité d'une coordination forte avec l'Education nationale, avec un objectif annuel chiffré de réduction du nombre de jeunes sortant du système éducatif sans posséder les savoirs de base.
- B. Les actions de formation continue des personnels éducatifs doivent être renforcées en lien étroit avec les deux ESPé. C'est une nécessité qui suppose des moyens qui ne relèvent pas seulement de l'éducation nationale, mais qui permet un traitement plus en amont des problèmes d'illettrisme.
- C. Le CESER soutient la mise en place de l'Institut Carnot d'Education, fruit de l'initiative du Rectorat de la grande région, du Conseil régional et de l'enseignement supérieur.

II – 2 LES ACTIONS EN FAVEUR DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE A L'UNIVERSITE

- A. Le CESER souligne l'importance d'un dispositif porté par l'enseignement supérieur couvrant un public beaucoup plus large que celui des étudiants internationaux. Il doit donc être soutenu par les différents acteurs.
- B. Comme pour la lutte contre l'illettrisme, le CESER souligne l'importance d'une formation en amont des formateurs du Français langue Etrangère. L'action envers les bénévoles est cruciale. Elle est faite sans moyens. Cet enjeu devra être traité par la nouvelle organisation
- C. Le CESER propose de confier au centre d'examen de la COMUE la responsabilité de coordonner l'offre régionale de certification à destination des étudiants, en association avec les établissements de l'Enseignement Supérieur picard pour l'organisation des sessions d'examen en proximité territoriale.
- D. Le CESER souligne tout l'intérêt de cette démarche, à la fois pour l'accueil d'étudiants internationaux et pour la promotion et l'attractivité de la Région. Les étudiants internationaux ainsi accueillis peuvent devenir des ambassadeurs des Hauts-de-France à l'étranger. Le CESER propose alors d'essaimer cette démarche sur l'ensemble du territoire en y développant plusieurs structures de type International Academy.

II – 3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DU FRANÇAIS LANGUE PAR LES POPULATIONS MIGRANTES

- A. Pour le CESER, la prise en charge de l'apprentissage de la langue française doit être globale et différenciée.
- B. Pour un parcours complet de l'apprentissage de la langue française.

- C. Faciliter la compréhension des documents administratifs et juridiques en utilisant un langage simple et compréhensible de tous. L'utilisation de pictogrammes, comme c'est parfois le cas (CPAM, CAF, etc.) ne semble pas être la solution à privilégier. Il convient de privilégier le français facile à lire et à comprendre.
- D. Pour le CESER l'objectif du Délégué interministériel de doubler le nombre de migrants bénéficiant de l'apprentissage du français nécessite un plan pluriannuel chiffré et doté de moyens humains adéquats.
- E. Le CESER souhaite le recensement de toutes les offres de formation, ce qui permettrait d'offrir aux migrants un parcours plus cohérent, ou à tout le moins une meilleure visibilité.
- F. Pour le CESER en matière de maîtrise du français par les migrants, les associations s'avèrent incontournables mais sont très dépendantes des budgets qui leur sont alloués, ce qui menace leur pérennité. Plus de stabilité serait donc indispensable pour une meilleure qualité de leurs actions. Il est donc souhaitable d'assurer une plus grande stabilité et pérennité des financements en passant au mode pluriannuel avec conventions d'objectifs et de moyens.

II – 4 LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- A. Objectif proposé par le CESER au Conseil régional : amener en cinq ans la Région Hauts-de-France au taux moyen national d'illettrisme de 7% soit une diminution annuelle de 30000 personnes concernées.
- B. Pour un plan quinquennal 2018-2022 de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour l'avenir des Hauts-de-France.
- C. Pour le CESER, il sera à établir en prenant appui sur une méthode de travail décloisonnée, non pas fondée sur la mise en place d'un dispositif unique, mais sur la réalité de la diversité des situations que connaissent les personnes en situation d'illettrisme.
- D. Le Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, le Conseil régional Hauts-de-France, les services de l'Etat en Région, ainsi que les autres collectivités territoriales, doivent avec les partenaires sociaux et associatifs dont les centres de ressources illettrisme s'entendre sur un diagnostic partagé de la situation sur leur territoire et définir des priorités d'action.
- E. Le CESER souhaite donc que les formations du dispositif harmonisé en faveur des savoirs de base mis en œuvre à partir de 2018, relèvent du dispositif régional de formation et que les personnes en situation d'illettrisme bénéficient du statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle comme c'est actuellement le cas dans le seul Nord Pas de Calais.
- F. Pour le CESER il faut articuler le dispositif de formation régional avec l'action des associations et de leurs bénévoles.

- G. Elles mettent en œuvre dans leurs territoires des actions de toute première mobilisation, financées le cas échéant par les Conseils départementaux ou des EPCI et peuvent inclure des activités support à l'apprentissage du français et du calcul, avec usage des TIC ; elles sont fréquentées de manière intermittente par les usagers dont certains franchissent parfois le pas de rejoindre le dispositif de formation régional.
- H. Par rapport à l'évaluation, l'absence d'évaluation annuelle par cohorte, sur les mêmes critères, des dispositifs compétences clé de l'Etat, n'a pas permis de mesurer correctement une évolution objective des mesures mises en œuvre. Cela a conduit à une juxtaposition des dispositifs plus ou moins cohérents et surtout rendant chaotique le parcours du jeune ou du moins jeune. L'ensemble des recommandations proposées suppose qu'un vrai dispositif d'évaluation destiné aux personnes en situation d'illettrisme soit élaboré avec des critères visant à vérifier l'atteinte des objectifs qui conduisent ces personnes à une plus grande autonomie sociale et une meilleure insertion professionnelle.
- I. Les évolutions des apprenants, compte tenu de l'importance budgétaire sollicitée, le CESER recommande la réalisation d'évaluations au début, en cours et en fin de parcours de pris en charge des personnes. Un bilan, chaque année pourra être établi par Département et sera repris au niveau de la Région.
- J. Afin de poursuivre l'observation globale de la population en situation d'illettrisme, le CESER recommande la répétition de l'enquête IVQ tous les trois ans afin de vérifier l'évolution induite par les prises en charge et l'amélioration significative du nombre de jeunes en situation d'illettrisme après 16 ans. Enfin l'objectif global à atteindre, selon le CESER, serait de réduire le taux actuel d'illettrisme en l'amenant à la moyenne nationale en 5 ans. Le CESER suggère qu'à intervalles réguliers, pendant la durée du Plan, la Région prenne l'initiative d'organiser des Assises de la lutte contre l'illettrisme, de manière à mettre en avant les avancées et échanger sur les difficultés rencontrées.
- K. Il importe de développer, pour les jeunes sortis du système scolaire et sur les territoires non pourvus des Hauts-de-France, notamment les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) dont la pédagogie est innovante. Elles donnent des résultats satisfaisants dans la réinsertion des jeunes, cultivent la notion d'entreprendre et le nombre de centres devrait être au moins de 15 sur l'ensemble du territoire.
- L. Professionnaliser les acteurs de terrain, pour une meilleure identification et l'accompagnement des personnes s'avère indispensable.
- M. Financer la ressource illettrisme régionale en la réorganisant à partir du C2RP Nord Pas-de-Calais et du CRI de Picardie.
- N. Dans leur apport à la politique de lutte contre l'illettrisme, les Hauts-de-France devront développer un effort supplémentaire bien au-delà du simple transfert déjà opéré des crédits de l'Etat et du FSE.

II – 5 LA LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME DES SALARIES

- A. Pour une mobilisation des partenaires sociaux et des pouvoirs publics appelés à signer le plan quinquennal sur la question de l’illettrisme de certains salariés :
- par des actions de sensibilisation à la connaissance et au repérage de ce problème, au travers de diagnostic préalable à l’entrée en formation, en s’appuyant sur la fonction ressource régionale mais aussi sur les OPCA,
 - par l’inscription de modules de formations préparatoires à destination des salariés ne maîtrisant pas les pré-requis nécessaires,
 - par l’inscription si nécessaire et prioritaire, d’actions de formations pour l’acquisition des savoirs fondamentaux dans les plans de formation des entreprises,
 - par l’élaboration d’un descriptif de l’offre de formation savoirs de base à destination des entreprises.
- B. Pour ne pas laisser s’installer des situations de « dés-apprentissage » de la langue écrite, des évolutions sont nécessaires concernant le contenu du travail : par exemple les consignes de travail pour l’exécution des tâches pourraient solliciter beaucoup l’écrit et la lecture. Il faudrait installer des collectifs et des méthodes de travail qui incluent la lecture, l’écriture et le fait de compter, éviter toutes les situations d’isolement, pousser à la coopération entre salariés.
- C. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour la formation des salariés.
- D. Le CESER souhaite que les partenaires sociaux signataires du plan quinquennal s’engagent sur des objectifs en termes d’effectifs de salariés à former (ils sont près de 200.000 en Hauts-de-France) dans les 5 ans et en termes de qualité des actions de formation proposées en utilisant d’une part le Conseil en Evolution Professionnelle et les entretiens d’évaluation pour présenter aux salariés le descriptif de formation, et d’autre part en favorisant la constitution de collectifs de formation, situation plus favorable pour les salariés en situation d’illettrisme.
- E. Pour le CESER, le Conseil régional pourrait impulser un événement régional annuel avec les partenaires sociaux et les acteurs de la lutte contre l’illettrisme afin de communiquer sur le travail engagé : évaluer l’action régionale, valoriser les pratiques, renforcer la cohérence et la pertinence des actions.
- F. Il est indispensable que le Conseil régional, l’Etat et les partenaires sociaux (dans le cadre du CPRDFOP) prennent des dispositions afin d’agir et de coordonner les actions de lutte contre l’illettrisme pour des parcours pertinents en s’assurant que les actions soient menées à proximité des publics concernés et donc en soutenant l’appareil de formation régional dans sa déclinaison d’une offre permanente, certifiée et territorialisée.

III – VERS UNE FUTURE AGENCE DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR LA COHESION SOCIALE ?

En conclusion de son rapport, Monsieur Thierry LEPAON exposait qu' « avec l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale, l'Etat disposera d'un établissement possédant les moyens et les compétences permettant, par une mise en synergie, non seulement de relever le défi de la lutte contre l'illettrisme mais aussi de contribuer au rayonnement de la langue française dans le monde. Elle contribuera à renforcer la cohérence et l'efficacité de la politique nationale de maîtrise et de valorisation de la langue française ».

Le CESER des Hauts-de-France espère que la décision gouvernementale de commencer par la création le 15 février 2017 d'une Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale (DILFCS) à la tête de laquelle se trouve M. LEPAON, ne limitera pas cette belle ambition.

Pour le CESER, la prévention et la lutte contre l'illettrisme ainsi que l'apprentissage de la langue française par les populations migrantes, constituent un véritable enjeu de société et de citoyenneté face aux risques d'exclusion sociale et professionnelle.

Derrière l'accès de tous aux compétences de base, sont visés la liberté, l'autonomie et l'implication des citoyens, la cohésion sociale, le développement des compétences, la sécurisation des parcours professionnels.

Le CESER veut voir, dans la création de la DILFCS, d'autant que le Délégué Interministériel a été également nommé président de l'ANLCI, un retour de l'Etat comme force d'impulsion de l'ensemble des politiques qui ont pour but de « favoriser l'apprentissage général des compétences de base pour tous les publics ne maîtrisant pas suffisamment la langue française »⁸.

L'intérêt d'une prise en compte globale des publics qu'ils soient en situation d'illettrisme ayant été déscolarisés en France ou migrants en besoin d'alphabétisation ou de formation linguistique, c'est qu'une fois franchie une première étape d'apprentissage de base spécifique, ils soient destinés à se retrouver ensemble dans les mêmes parcours de formation à visée professionnalisante, mis en œuvre principalement par les Conseils régionaux pour les demandeurs d'emploi et par l'Université pour les étudiants étrangers. C'est là un puissant facteur de cohésion sociale et d'intégration personnelle et professionnelle, par la connaissance mutuelle et le partage d'expériences qui en découlent.

Les enjeux sont essentiels pour les personnes comme pour la société : la maîtrise de la langue française est une condition de l'épanouissement personnel, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès au savoir et à la culture ; les usages sociaux de la langue peuvent être des leviers déterminants d'unité et d'intégration mais aussi de divisions et de ruptures qu'il faut dépasser.

⁸ Thierry LEPAON : rapport au Premier Ministre du 28/11/2016. L'Agence de la langue française pour la cohésion sociale

Le présent rapport démontre qu'en région Hauts-de-France, la situation est plus cruciale qu'ailleurs en raison du trop grand nombre de personnes en situation d'illettrisme et de la forte population migrante.

La DILFCS prévoit de territorialiser ses actions et de nommer auprès de chaque préfet de région un délégué régional qui dépendra directement d'elle.

Eu égard à la situation alarmante des Hauts-de-France, le CESER considère plus qu'opportun que le Délégué interministériel à la langue française puisse trouver un relai actif en région en la personne d'un représentant régional ayant un réel poids politique (au sens de la Cité) incontesté, co-désigné et mandaté en concertation par l'Etat et la Région.

L'intelligence de l'action de la Délégation interministérielle résidera dans cette co-désignation qui saura associer les partenaires concernés pour l'atteinte de ses objectifs.

Dans son action, il serait nécessaire que le Délégué régional soit relayé dans chaque département des Hauts-de-France par un délégué ou chargé de mission auprès du Préfet qui sera l'interlocuteur de tous les partenaires publics et sociaux, organismes et associations pour la construction, l'animation, le suivi, l'ingénierie financière des parcours de formation et l'évaluation du plan quinquennal d'action régionale de lutte contre l'illettrisme, appelé de ses vœux par le CESER, ainsi que la coordination des actions de maîtrise de la langue française à destination des populations migrantes en veillant à une déclinaison territoriale au plus près des publics concernés.

Le CESER souhaite également que la DILFCS s'accorde avec le Conseil régional sur le financement de la fonction ressources « illettrisme » régionale en s'appuyant sur les structures existantes dans les deux ex-régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Enfin, le CESER appelle de ses vœux que la DILFCS en lien avec le Conseil régional et tous les partenaires concernés, souscrive à l'objectif proposé par le CESER, de diminuer de 4 points de pourcentage au moins en 5 ans de 2018 à 2022 le taux d'illettrisme des Hauts-de-France pour l'amener à la moyenne nationale actuelle de 7% et cela au profit des personnes concernées mais également du dynamisme économique régional.

CONCLUSION⁹

Ce rapport démontre qu'il y a urgence pour les Hauts-de-France à sortir de l'ornière de l'illettrisme, et par ailleurs à promouvoir l'apprentissage de la langue française, tant en premier lieu pour le bien être, l'épanouissement et l'avenir des personnes concernées que dans l'intérêt économique des entreprises qui les emploient ou dans l'intérêt de la Société.

Il ne faut plus que le fossé continue à se creuser entre une société qui se complexifie, développe à juste titre des industries à haute technologie et des emplois à haute valeur ajoutée, et une trop grande partie de nos concitoyens qui ne peuvent les occuper et/ou se retrouvent en partie marginalisés parce qu'ils n'ont pas une maîtrise suffisante du français.

Pour le CESER, la faisabilité économique du plan quinquennal qu'il préconise existe pour le Conseil régional Hauts-de-France, qui, pour ce qui relève de sa compétence, devra augmenter significativement son effort envers ces publics spécifiques ; c'est une question d'affectation prioritaire des crédits formation abondés par le FSE dont la Région a la pleine gestion, en restant à l'intérieur des enveloppes actuelles.

Former nos concitoyens relevant des plus faibles niveaux, former les migrants qui constitueront les forces vives de notre pays, répond à une nécessité économique et sociale, car meilleur est le niveau de formation et d'éducation d'une population, meilleur est le développement du territoire sur lequel elle vit ; l'indice de développement humain participe de l'indice de développement économique.

Dans ce sens, le CESER attend beaucoup des initiatives de la Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale dans son rôle impulseur et accompagnateur des politiques publiques en la matière.

Il faudra bien sur évaluer les résultats de ce plan contre l'illettrisme au regard des objectifs fixés, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, tout en ne perdant pas de vue que ce plan en appellera d'autres, tant que n'aura pas été tari le flux annuel de jeunes sortant du système éducatif sans disposer des savoirs fondamentaux. C'est ainsi qu'un travail à venir doit aborder la question du décrochage scolaire.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la formation des salariés et la lutte contre le désapprentissage, il ne faut pas oublier que les mesures curatives portées par les OPCA s'inscrivent dans un cadre de réduction notable de la collecte globale relative à la formation professionnelle ; il faudra observer avec attention les conséquences de cette baisse de moyens sur les dispositifs de formation aux savoirs de base. »

Tout cela, afin d'éteindre l'illettrisme et voir briller la lumière de l'espoir d'un bel avenir pour notre région et sa population.

⁹ Conclusion inspirée de celle du rapport-avis du CESER de Picardie présenté à la session du 1^{er} septembre 2015. Rapporteurs : Dominique CARPENTIER et Michel LEROY.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

AUTRAN Marie-Françoise

BOULINGUEZ Denise

CANNESSON Jean-Yves

CARPENTIER Dominique

COUDSI Jacques

DEHAENE Jean-Luc

DORCHIES Stéphane

FONTAINE Guy

GAVORY Laurent

GHORIS Yannick

KLEIN Lucien

LEDRU Ernest

LEROY Michel

ROLLET Philippe

TASSOU Yvonne

THOMAS Pierre

TOULISSE Jean-Marie

ANNEXE 1 : Définitions

LES DÉFINITIONS

Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle, se mettre d'accord sur les mots.

Pour bien comprendre la réalité des situations des personnes, et pour trouver des solutions appropriées, il faut disposer de définitions simples et claires, cesser de confondre illettrisme analphabétisme, apprentissage du français langue étrangère.

Illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Analphabétisme

On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants dans notre pays, dont ils ne parlent pas la langue, on parle de FLE. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

Etre illettré, c'est donc ne pas disposer, après avoir pourtant été scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre...

Pour en finir avec les idées reçues

Origines du terme « illettrisme »

Le mot illettrisme est un néologisme créé en 1981 par **ATD Quart Monde** afin de désigner les personnes ayant une connaissance insuffisante de l'écrit, bien qu'ayant été scolarisées dans notre pays. Auparavant, la définition de l'UNESCO de l'analphabétisme ne permettait pas de faire cette distinction.

860 millions d'hommes et de femmes sont, dans le monde, confrontés à l'incapacité de lire et d'écrire, privés des plus simples compétences de base. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés.

Pour qualifier cette situation, qui touche tous les âges de la vie, et la distinguer de celle de personnes qui ne sont jamais allés à l'école, la France a donc choisi le terme d'**illettrisme**. Un mot dur, qui suscite la réaction, l'indignation, mais qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés, car ils ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec. Pourtant faire face aux situations de la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit exige beaucoup de courage et de volonté, et la mise en place d'habiles stratégies de contournement.

ANNEXE 2 : Chiffres Illettrisme

region	nom	2013				
		effectif total	Jeunes en grave difficulté		Jeunes en difficulté	
			%	eff	%	eff
11	ILE-DE-FRANCE	133138	3,0%	3993	7,2%	9542
21	CHAMPAGNE-ARDENNE	15786	4,2%	660	10,4%	1647
22	PICARDIE	22312	5,9%	1327	14,4%	3205
23	HAUTE-NORMANDIE	21363	4,0%	846	9,0%	1931
24	CENTRE	28711	3,8%	1079	9,6%	2768
25	BASSE-NORMANDIE	17266	3,4%	588	9,1%	1576
26	BOURGOGNE	18294	3,8%	704	10,3%	1877
31	NORD-PAS-DE-CALAIS	48760	4,7%	2288	10,8%	5277
41	LORRAINE	25861	3,8%	985	10,1%	2604
42	ALSACE	21764	3,8%	824	8,5%	1847
43	FRANCHE-COMTE	14614	4,7%	684	11,4%	1673
52	PAYS DE LA LOIRE	43509	3,2%	1408	8,0%	3499
53	BRETAGNE	37512	3,0%	1121	7,8%	2912
54	POITOU-CHARENTES	19460	4,1%	790	10,3%	1998
72	AQUITAINE	36646	3,5%	1273	8,4%	3067
73	MIDI-PYRENEES	32009	3,0%	972	8,0%	2555
74	LIMOUSIN	7241	3,9%	281	9,8%	713
82	RHONE-ALPES	73466	2,7%	1998	6,6%	4848
83	AUVERGNE	13962	2,8%	388	7,2%	1012
91	LANGUEDOC-ROUSSILLON	30436	3,3%	994	7,4%	2252
93	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	56158	3,4%	1906	7,6%	4279
94	CORSE	2663	2,6%	68	6,0%	160
971	GUADELOUPE	6344	16,5%	1047	30,3%	1920
972	MARTINIQUE	5685	15,8%	901	31,9%	1811
973	GUYANE	3032	25,8%	781	46,9%	1421
974	REUNION	13484	14,0%	1894	28,1%	3783
985	MAYOTTE	2802	47,9%	1342	72,9%	2044
Ensemble France + DOM		752278	4,1%	31142	9,6%	72221

Source : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

Résultats des tests JDC par département* 2004-2015

Départements	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ain	3,8%	4,7%	4,1%	4,4%	3,9%	3,8%	3,5%	3,3%	3,2%	2,8%	2,7%	2,6%
Aisne	7,7%	8,1%	9,0%	9,5%	8,8%	7,4%	7,7%	7,4%	6,4%	7,7%	7,3%	6,9%
Allier	3,9%	3,6%	3,1%	3,2%	3,4%	4,2%	3,4%	3,9%	4,0%	2,9%	3,0%	3,1%
Alpes-de-Haute-Provence	4,7%	3,3%	4,1%	3,9%	4,1%	3,3%	3,2%	4,6%	3,7%	4,0%	3,8%	3,7%
Hautes-Alpes	3,0%	2,4%	2,9%	3,0%	2,5%	2,7%	3,5%	2,4%	3,5%	1,6%	2,4%	3,2%
Alpes-Maritimes	4,1%	3,4%	4,2%	5,5%	4,7%	3,2%	3,3%	3,0%	2,4%	2,7%	2,7%	2,5%
Ardèche	4,0%	3,9%	4,6%	4,2%	5,0%	4,1%	3,6%	3,8%	3,3%	3,1%	3,7%	3,6%
Ardennes	7,0%	6,6%	6,3%	6,7%	6,2%	7,1%	5,9%	5,4%	5,7%	4,7%	4,4%	4,6%
Ariège	3,8%	2,7%	3,4%	5,6%	5,7%	5,9%	5,5%	5,5%	5,7%	4,5%	5,3%	3,7%
Aube	6,7%	4,7%	4,7%	6,1%	6,4%	5,6%	5,7%	5,6%	5,3%	3,9%	4,5%	4,8%
Aude	4,0%	4,5%	4,0%	4,6%	3,7%	5,6%	6,1%	5,2%	4,6%	3,9%	4,0%	4,5%
Aveyron	1,5%	1,9%	2,9%	3,3%	2,5%	3,4%	2,9%	2,6%	2,2%	2,5%	3,3%	2,6%
Bouches-du-Rhône	5,8%	5,3%	5,6%	5,7%	6,2%	4,8%	4,8%	4,2%	3,8%	3,9%	4,4%	5,0%
Calvados	5,2%	4,8%	5,0%	4,7%	4,6%	4,2%	3,8%	3,9%	3,4%	3,0%	2,8%	3,3%
Cantal	3,2%	2,7%	2,8%	2,8%	3,8%	3,0%	4,1%	4,9%	4,5%	4,2%	3,3%	3,3%
Charente	5,4%	4,6%	4,6%	5,0%	4,8%	6,3%	4,9%	5,4%	5,7%	4,5%	4,2%	4,7%
Charente-Maritime	4,0%	4,0%	4,0%	4,6%	4,8%	4,3%	4,3%	3,9%	4,2%	3,4%	3,5%	3,2%
Cher	4,5%	3,7%	4,5%	4,9%	5,0%	4,2%	4,3%	4,6%	4,6%	5,5%	4,7%	4,9%
Corrèze	3,6%	3,5%	3,5%	4,1%	3,5%	4,4%	3,8%	4,4%	3,4%	3,8%	3,3%	3,4%
Côte-d'Or	4,7%	4,4%	5,0%	4,2%	3,7%	3,4%	3,3%	2,6%	2,9%	3,2%	2,9%	2,9%
Côtes-d'Armor	4,0%	3,6%	3,9%	4,6%	4,5%	4,3%	3,9%	3,5%	3,6%	3,5%	3,3%	3,1%
Creuse	5,0%	4,9%	4,4%	7,1%	5,4%	5,8%	5,9%	6,9%	5,9%	3,7%	3,7%	3,8%
Dordogne	3,8%	3,7%	4,5%	4,7%	6,1%	4,8%	4,8%	4,7%	3,5%	3,8%	3,2%	3,3%
Doubs	4,2%	2,2%	2,2%	2,6%	2,9%	3,5%	3,7%	3,4%	2,9%	4,6%	3,8%	4,4%
Drôme	4,7%	4,7%	5,8%	5,3%	5,3%	3,9%	4,1%	4,3%	4,1%	3,7%	3,7%	3,5%
Eure	5,5%	5,9%	7,3%	6,2%	5,0%	5,3%	5,1%	4,5%	4,9%	4,5%	4,9%	4,9%
Eure-et-Loir	4,9%	3,8%	4,4%	5,6%	5,0%	4,9%	4,7%	4,0%	3,6%	3,0%	3,4%	3,3%
Finistère	3,1%	2,7%	3,1%	3,4%	3,3%	3,1%	2,9%	3,1%	2,7%	3,0%	2,4%	2,4%
Corse-du-Sud		3,1%	5,3%	6,5%	2,8%	3,2%	3,8%	4,9%	3,8%	3,2%	3,0%	3,7%
Haute-Corse	5,9%	3,1%	3,7%	4,2%	2,5%	3,8%	4,0%	2,7%	2,7%	1,9%	2,6%	3,4%
Gard	6,4%	7,2%	6,8%	6,6%	6,6%	4,8%	4,8%	4,3%	3,7%	3,1%	2,7%	3,3%
Haute-Garonne	2,4%	2,5%	3,4%	4,0%	3,6%	3,6%	3,8%	3,4%	3,3%	2,7%	3,3%	2,7%
Gers	2,7%	1,9%	3,3%	4,1%	5,0%	4,3%	4,3%	4,4%	3,8%	3,2%	3,4%	2,8%
Gironde	4,0%	4,2%	4,7%	5,4%	5,6%	4,3%	4,1%	3,5%	3,7%	3,7%	3,4%	3,3%
Hérault	5,1%	3,6%	3,9%	4,8%	5,8%	4,4%	3,7%	3,4%	3,2%	2,9%	3,1%	2,9%
Ille-et-Vilaine	3,0%	3,1%	3,5%	3,7%	3,8%	3,3%	3,5%	2,8%	3,1%	2,7%	3,0%	3,1%
Indre	4,3%	4,4%	5,6%	5,1%	5,2%	6,1%	4,8%	5,2%	4,6%	5,0%	5,4%	4,2%
Indre-et-Loire	4,5%	3,8%	3,8%	4,0%	4,1%	4,6%	3,7%	3,4%	3,3%	2,7%	3,1%	3,1%
Isère	3,2%	3,4%	3,6%	3,9%	4,1%	3,4%	3,7%	3,0%	2,8%	2,4%	2,6%	3,6%
Jura	5,0%	2,8%	2,8%	3,9%	3,9%	5,6%	4,2%	3,7%	4,0%	5,0%	4,5%	4,1%
Landes	3,9%	4,2%	4,2%	4,6%	4,2%	4,0%	3,6%	3,2%	3,3%	3,0%	2,8%	3,2%
Loir-et-Cher	4,6%	4,0%	4,5%	4,8%	4,9%	5,0%	4,5%	4,5%	4,8%	3,6%	4,2%	4,2%
Loire	4,1%	4,2%	4,4%	4,5%	4,3%	4,0%	4,2%	3,7%	3,5%	3,8%	3,2%	3,6%
Haute-Loire	3,3%	2,9%	2,3%	2,2%	2,4%	4,1%	3,5%	4,3%	4,9%	2,9%	2,8%	3,0%
Loire-Atlantique	3,7%	3,6%	3,6%	3,2%	3,2%	3,0%	3,2%	3,2%	2,9%	2,6%	2,9%	2,4%
Loiret	3,9%	4,1%	4,2%	5,0%	5,0%	4,7%	4,6%	5,6%	4,4%	4,0%	5,8%	4,6%
Lot	2,6%	2,5%	3,4%	4,1%	3,5%	3,2%	3,8%	4,3%	2,8%	3,4%	3,7%	3,1%
Lot-et-Garonne	3,7%	4,6%	4,9%	6,1%	5,7%	5,3%	5,2%	3,8%	3,4%	4,1%	4,5%	4,1%
Lozère	4,2%	4,5%	4,3%	6,5%	4,7%	3,1%	3,8%	3,7%	3,7%	3,8%	3,2%	4,0%
Maine-et-Loire	4,3%	3,9%	4,1%	4,1%	4,0%	4,5%	3,8%	4,0%	3,4%	3,1%	3,2%	3,5%
Manche	4,3%	4,5%	5,1%	4,4%	4,3%	4,0%	3,6%	3,4%	3,6%	3,1%	3,5%	3,6%

Marne	6,4%	5,1%	5,0%	6,1%	6,3%	6,5%	5,0%	5,0%	4,8%	4,1%	3,8%	4,2%
Haute-Marne	5,1%	4,7%	4,6%	4,7%	4,9%	7,1%	6,3%	5,0%	4,7%	4,2%	4,7%	4,0%
Mayenne	3,1%	4,1%	4,2%	4,3%	4,1%	4,3%	3,8%	3,8%	4,7%	4,7%	4,2%	4,1%
Meurthe-et-Moselle	3,2%	3,1%	3,9%	3,5%	4,0%	3,5%	3,1%	4,2%	3,8%	3,7%	2,6%	3,3%
Meuse	3,4%	3,5%	4,1%	4,9%	4,9%	4,3%	4,4%	4,6%	4,1%	3,8%	2,9%	3,1%
Morbihan	2,4%	3,2%	2,9%	3,1%	3,3%	3,3%	2,8%	3,2%	2,6%	3,0%	2,9%	2,7%
Moselle	3,8%	3,9%	4,1%	4,2%	4,2%	4,2%	4,0%	4,5%	4,1%	3,8%	3,0%	3,7%
Nièvre	5,8%	4,7%	5,0%	4,4%	5,4%	5,4%	4,3%	5,5%	4,4%	4,8%	4,2%	4,7%
Nord	6,9%	6,7%	7,3%	7,4%	7,2%	6,2%	5,8%	5,2%	4,8%	4,2%	4,3%	4,2%
Oise	6,0%	6,3%	7,9%	7,8%	7,4%	6,2%	5,5%	4,8%	4,6%	4,6%	4,8%	5,1%
Orne	4,8%	5,8%	7,7%	8,0%	6,5%	6,3%	6,0%	6,3%	5,4%	4,9%	3,9%	4,9%
Pas-de-Calais	7,8%	6,8%	8,0%	8,4%	7,9%	6,6%	6,1%	6,0%	6,0%	5,5%	5,3%	5,5%
Puy-de-Dôme	2,8%	3,0%	2,5%	2,1%	2,9%	3,3%	3,1%	3,9%	2,8%	2,4%	2,8%	2,9%
Pyrénées-Atlantiques	3,0%	3,3%	3,4%	3,7%	3,7%	3,9%	3,3%	3,5%	2,6%	2,5%	2,8%	2,7%
Hautes-Pyrénées	3,2%	3,1%	4,1%	4,7%	4,0%	3,5%	3,7%	3,5%	3,9%	3,6%	2,8%	3,3%
Pyrénées-Orientales	4,9%	4,1%	5,3%	4,1%	3,9%	4,7%	5,1%	3,8%	4,8%	3,9%	3,2%	3,5%
Bas-Rhin	4,4%	5,1%	5,4%	4,7%	5,0%	4,6%	4,5%	3,7%	3,7%	3,7%	3,4%	3,8%
Haut-Rhin	6,1%	5,3%	5,2%	5,0%	5,2%	4,7%	4,8%	4,8%	4,2%	3,9%	3,9%	4,1%
Rhône	3,6%	4,0%	4,1%	3,9%	4,3%	3,5%	3,4%	2,7%	2,8%	2,3%	2,5%	2,8%
Haute-Saône	5,4%	4,1%	3,6%	5,1%	4,6%	5,5%	5,5%	5,1%	4,0%	5,1%	4,4%	4,6%
Saône-et-Loire	4,6%	3,8%	5,4%	4,6%	4,5%	4,2%	4,2%	4,0%	4,0%	3,7%	3,3%	3,4%
Sarthe	4,3%	4,7%	5,9%	5,3%	5,8%	5,7%	6,2%	5,0%	4,6%	4,7%	5,2%	5,0%
Savoie	2,3%	2,5%	3,1%	2,6%	2,9%	3,2%	2,7%	2,9%	3,1%	2,2%	2,2%	3,6%
Haute-Savoie	2,5%	2,5%	3,8%	2,6%	2,5%	2,5%	2,9%	2,6%	2,0%	2,7%	2,6%	3,7%
Paris	3,0%	2,7%	2,9%	3,3%	3,6%	3,2%	3,2%	3,1%	2,3%	2,0%	2,0%	2,0%
Seine-Maritime	5,1%	5,1%	6,6%	5,9%	5,1%	6,0%	4,9%	4,6%	3,9%	3,6%	3,6%	4,3%
Seine-et-Marne	4,1%	3,5%	4,1%	4,6%	4,7%	4,4%	4,5%	4,3%	3,2%	2,9%	2,9%	2,9%
Yvelines	2,7%	3,0%	3,1%	3,5%	3,6%	2,9%	2,9%	2,8%	2,4%	2,4%	2,4%	2,2%
Deux-Sèvres	4,4%	3,3%	4,3%	5,0%	4,8%	5,6%	6,6%	6,3%	4,7%	4,5%	5,2%	4,5%
Somme	7,0%	7,0%	7,5%	8,0%	7,7%	6,5%	6,4%	5,7%	5,7%	6,0%	5,8%	6,2%
Tarn	3,1%	2,4%	2,9%	4,3%	4,0%	5,3%	5,6%	4,9%	4,0%	3,2%	4,2%	3,4%
Tarn-et-Garonne	3,9%	3,9%	4,0%	4,0%	4,8%	4,4%	3,9%	4,4%	4,1%	3,3%	4,1%	3,7%
Var	4,5%	3,9%	4,3%	5,1%	5,5%	4,7%	4,5%	3,2%	2,8%	2,9%	3,2%	3,4%
Vaucluse	6,3%	5,3%	5,8%	5,6%	5,5%	4,0%	4,0%	5,2%	4,9%	4,0%	3,9%	3,8%
Vendée	3,4%	3,2%	3,4%	3,7%	3,2%	3,5%	3,6%	3,4%	3,5%	2,6%	3,1%	3,1%
Vienne	4,9%	4,7%	3,8%	4,7%	4,5%	4,8%	5,0%	4,7%	4,2%	4,3%	4,7%	3,9%
Haute-Vienne	3,9%	3,4%	4,0%	3,7%	3,5%	3,9%	3,4%	4,2%	3,7%	4,0%	2,9%	4,1%
Vosges	4,2%	4,2%	4,3%	4,2%	3,5%	4,2%	4,1%	3,8%	4,2%	4,0%	3,5%	3,7%
Yonne	5,9%	5,6%	5,7%	6,5%	6,7%	4,7%	5,3%	5,0%	5,2%	4,5%	4,7%	4,5%
Territoire de Belfort	3,8%	3,6%	3,7%	4,2%	2,5%	4,4%	4,4%	3,9%	4,3%	4,3%	4,4%	3,5%
Essonne	3,2%	3,4%	4,3%	4,2%	4,2%	4,0%	3,3%	3,8%	3,2%	2,7%	2,6%	2,6%
Hauts-de-Seine	2,9%	2,9%	3,1%	3,6%	3,5%	2,8%	2,5%	2,4%	2,1%	1,9%	1,8%	2,0%
Seine-Saint-Denis	6,5%	7,1%	8,1%	8,5%	8,3%	7,4%	7,8%	6,4%	5,5%	5,9%	5,4%	5,5%
Val-de-Marne	3,7%	4,6%	4,9%	4,7%	4,8%	4,6%	4,9%	4,3%	3,0%	2,2%	2,5%	2,7%
Val-d'Oise	4,5%	4,5%	5,4%	5,6%	5,2%	5,1%	5,1%	4,9%	4,1%	4,2%	4,1%	4,2%
Ensemble métropole	4,4%	4,3%	4,8%	4,9%	4,9%	4,5%	4,3%	4,1%	3,7%	3,5%	3,5%	
Guadeloupe						16,8%	19,0%	20,1%	17,8%	16,5%	16,1%	16,0%
Martinique						16,6%	18,1%	17,1%	15,8%	15,8%	16,3%	19,5%
Guyane						25,7%	26,2%	28,7%	26,9%	25,8%	27,2%	28,8%
Réunion						15,0%	16,9%	15,5%	14,7%	14,0%	14,4%	14,8%
Mayotte						49,1%	48,4%	44,3%	49,5%	47,9%	48,9%	50,9%
Ensemble DOM+metropole						5,1%	5,1%	4,8%	4,4%	4,1%	4,1%	4,3%

Sources : ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP

* Profils 1 & 2

ANNEXE 3 : présentation de CléA

CLÉA, CERTIFICAT DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

VOUS ÊTES PRO ? FAITES LE SAVOIR !

Le nouveau certificat professionnel CléA a été créé pour vous, salarié ou demandeur d'emploi. Vous n'avez pas de diplôme mais vous avez des connaissances de base ? Vous avez de l'expérience et vous savez travailler ? Vous avez envie d'aller plus loin ? Le certificat CléA est fait pour vous, c'est une chance à saisir !

Créé par le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation, le certificat CléA est un outil au service de la formation, de l'emploi, de l'évolution professionnelle et de la compétitivité.

4 ÉTAPES

1. RENCONTREZ UN CONSEILLER

Sans aucun engagement de votre part, le conseiller d'un organisme évaluateur vous accueille et vous explique simplement ce que peut vous apporter le certificat CléA et quelle est la démarche pour l'obtenir.

Si vous êtes décidé, il ouvre votre dossier CléA et vous accompagnera ensuite tout au long du parcours. Mais vous pouvez aussi prendre le temps de réfléchir, revenir plus tard ou choisir un autre organisme évaluateur.

2. TROUVEZ VOS POINTS FORTS

Pour trouver les points forts de votre profil professionnel, et aussi les points que vous pourrez améliorer, la certification CléA propose d'évaluer vos connaissances et compétences professionnelles. Mais pas de stress, ce n'est ni un examen, ni une épreuve.

Si l'évaluation montre que vous maîtrisez toutes les bases nécessaires, votre dossier est immédiatement transmis à un jury.

3. RENFORCEZ VOS COMPÉTENCES

Si des éléments vous manquent, votre conseiller vous proposera un programme personnalisé de formation : il sera adapté à votre profil et vous pourrez le suivre sans problème, pour compléter votre dossier. À la fin de ce programme, vous passerez à nouveau une évaluation, uniquement dans les domaines que vous avez travaillés.

4. DÉCROCHEZ LE CERTIFICAT CléA

Un jury composé de professionnels examine votre dossier : s'il est conforme aux exigences requises, vous obtiendrez votre certificat CléA.

Livret d'accueil et de suivi

Remis au bénévole
le

Sonia MOUSSAY
Directrice



**Il est important que les documents de suivi
soient remis au secrétariat correctement remplis
au plus tard pour le 30 juin 2017.**

Nom / prénom de l'apprenant :
.....
.....

Bibliothèque adulte :
N° :
Bibliothèque jeunesse :
N° :

28/30 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE - Tél : 03 20 54 06 87 - Fax : 03 20 15 19 91
Email : lacle@associationlacle.org - www.associationlacle.org - SIRET : 34 35 28 188 000 26
Association loi 1901 - Déclarée en préfecture le 17 juin 1985 sous le n°19547.
LA CLE est agréée Jeunesse Education Populaire et association éducative complémentaire de l'enseignement public.

QUAND ET COMMENT UTILISER

LE DOSSIER DE SUIVI ?

- ✓ L'engagement réciproque : (au dos du dossier)

L'engagement réciproque vous rappelle les obligations de chacun pour garantir une bonne prise en charge et un bon suivi de l'apprenant.

- ✓ Si vous avez des questions :

L'**aide-mémoire** (en troisième page) vous propose quelques informations pratiques concernant le fonctionnement de l'association.

- ✓ Lors de la première séance :

La feuille « **au premier cours** » est à découper en trois parties.

Elle vous permet :

- d'échanger vos noms et prénoms ;
- d'informer LA CLÉ des jours et heures où vous rencontrerez votre apprenant (partie à remettre au secrétariat après le premier cours).

- ✓ A chaque cours :

La **fiche horaire de cours et d'émargement** :

- indiquer le nombre d'heures de cours dispensées ;
 - faire signer votre apprenant ; faire aussi figurer les absences.
- Cette feuille nous est nécessaire pour justifier des demandes de financements et attester des heures de cours dispensées.

La **feuille de suivi des cours** : y indiquer les contenus et activités travaillés.

- ✓ Après 5 semaines de prise en charge :

Le **bilan intermédiaire** : il permet de faire le point sur la prise en charge. Adressez-vous au secrétariat pour prendre un rendez-vous qui durera une demi-heure environ.

- ✓ En fin d'année :

L'**évaluation finale de l'apprenant**, (pour les adultes uniquement) à réaliser lors du dernier mois de prise en charge. Des formations vous seront proposées.

Le **bilan de fin de prise en charge** : à remplir pour le dernier cours. Ce bilan permet d'assurer un meilleur suivi de l'apprenant et de passer le relais à un autre formateur potentiel l'année suivante.

Le **coupon d'arrêt de prise en charge** : à remplir quand vous terminez votre année à LA CLÉ.

AIDE-MEMOIRE

Pourquoi un dossier de suivi ?

Afin d'assurer le suivi de l'apprenant toute l'année, LA CLÉ vous confie un dossier contenant tous les documents nécessaires à un bon accompagnement. Vous devez impérativement le **conserver** et le **compléter** au fur et à mesure de votre prise en charge. Vous le rendez au moment de votre dernier cours. N'hésitez pas à contacter l'un des permanents à la moindre question.

Quels sont les horaires et vacances de LA CLÉ ?

LA CLÉ est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 9h à 13h. Elle fonctionne sur le rythme scolaire et est donc fermée aux :

- Vacances de Toussaint : du mercredi 19/10/16 13h au jeudi 03/11/16 9h.
- Vacances de Noël : du samedi 17/12/16 13h au mardi 03/01/17 9h.
- Vacances d'Hiver : du samedi 11/02/17 13h au lundi 27/02/17 9h.
- Vacances de Printemps : du samedi 08/04/17 13h au lundi 24/04/17 9h.
- Fin des cours : vendredi 30 juin 2017.

A qui vous adresser ?

Sonia (directrice), Sylvie (chargée d'accueil), Hourla et Anne-Catherine (formatrices-coordinatrices), Louise (coordinatrice pédagogique), Frédéric (coordinateur des Actions Sociales et Linguistiques), Mathieu (chargé de projet Parentalité et Accompagnement à la Scolarité).

Comment faire en cas d'absence ?

Vous devez contacter LA CLÉ pour nous avertir. Il est **important de rattraper un cours**. Adressez-vous à l'un des permanents de l'association pour l'organisation du planning des salles.

Comment modifier vos horaires ?

En cas de changement de disponibilités, il est possible de modifier vos horaires d'un commun accord avec votre apprenant et dans la limite des salles disponibles. Pour cela, contactez-nous.

Comment fonctionnent les bibliothèques ?

- Les ouvrages étiquetés « exclus du prêt » sont à consulter sur place.
- Pour emprunter un livre : **chaque emprunt doit être enregistré**. Veuillez vous rapprocher d'un permanent de l'association.

Il est **formellement interdit d'écrire sur les livres et de prêter à votre apprenant les ouvrages** que vous empruntez (à chaque fois que le cas s'est présenté, les ouvrages ne nous ont pas été rendus).

Comment vous former ?

Par des réunions de formation : les dates seront affichées **sur le tableau du Pôle pédagogique** et communiquées par mail (il est important d'y participer). Ouvrez l'œil !

Besoin de consulter des ressources en ligne ?

Vous pouvez demander un identifiant et un mot de passe pour **consulter la plateforme pédagogique de LA CLÉ** appelée « le blog de LA CLÉ ».

Une fois votre profil créé, vous pourrez consulter des ressources en ligne, en poster afin de les partager avec les autres formateurs bénévoles, suivre des sujets pédagogiques sur le forum du blog, etc. Rapprochez-vous du pôle pédagogique pour demander l'accès au blog ou envoyez un mail à f.fournier@associationlacle.org

Besoin d'un ordinateur ?

LA CLÉ met à disposition des formateurs bénévoles des ordinateurs portables et des tablettes pour préparer des activités, des exercices ou travailler sur CD ROM.

Si vous utilisez une clé U.S.B. personnelle, pouvez-vous la scanner à l'antivirus (n'hésitez pas à demander de l'aide à un permanent) ?



ENGAGEMENT RECIPROQUE

LA CLE s'engage à :

1. Accueillir et considérer le bénévole comme un partenaire à part entière.
2. Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
3. Lui confier une activité qui lui convienne.
4. Assurer sa formation par un responsable compétent.
5. Le soutenir, l'accompagner dans son activité de bénévole.
6. Mettre à sa disposition le matériel pédagogique nécessaire et une salle de cours individuelle.
7. Le couvrir par une assurance adéquate dans les locaux de LA CLE.
8. Assurer la maîtrise des informations recueillies qui concerne le bénévole et qui font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions et aux demandes de données des financeurs. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il faut s'adresser au secrétariat de l'association.

Signature :

Le bénévole s'engage à :

1. Adhérer aux valeurs et au projet de l'association,
2. Dispenser un cours hebdomadaire à l'apprenant dans les locaux de LA CLE.
3. Accepter un entretien pédagogique avant la prise en charge et participer aux temps d'échanges collectifs.
4. Préparer sérieusement les cours (compter une heure de préparation pour une heure de cours donné).
5. Compléter régulièrement les documents figurant dans le dossier de suivi de l'apprenant.
6. Faire un bilan intermédiaire après quelques semaines de cours pour faire le point.
7. Remplir un bilan de fin d'année et réaliser l'évaluation finale afin d'assurer une continuité dans le suivi de l'apprenant.
8. Observer une certaine discrétion par rapport aux informations qui concernent la vie privée des participants.

Signature :

ANNEXE 5 : entretien Centre d'examen FLE

1. Quelles sont les missions du Centre d'examen FLE de la COMUE LNF? Se limitent-elles à des actions de certification ?

Non, notre mission ne se résume pas à l'organisation des sessions d'examens DELF DALF TCF (entre 11 et 12 sessions par année universitaire). Nous organisons des sessions de formation d'habilitation examinateur – correcteur DELF DALF (initiale ou renouvellement lorsque la date de l'attestation a expirée) pour notre équipe de 30 personnes. Cette habilitation est obligatoire depuis 2014 pour participer aux corrections et aux jurys des oraux. Les étudiants de MASTER 2 en Didactique du FLE des trois Universités (Artois, Lille 3 et ULCO) profitent de ce dispositif depuis 2012. Cela présente un grand intérêt devant ce public car c'est un grand atout dans leur CV. (environ une centaine d'étudiants ont été habilités. Nous leur offrons cette formation en contrepartie de 15 à 18 de services gratuits lors des sessions d'examens, ce qui leur permet de mettre en pratique leur habilitation. Une formation en Didactique du FLE a été proposée en 2016-2017 aux bénévoles qui travaillent dans les associations pour dédramatiser l'enseignement du FLE aux personnes accueillies dans ces structures (les enregistrements filmés).

2. S'intègrent-elles dans le cadre des actions du CIEP (Centre International d'études pédagogiques) ? Comment et avec quels moyens ?

Les sessions des examens DELF DALF et TCF sont organisées en coopération avec le CIEP, les sujets sont élaborés par l'équipe pédagogique du CIEP depuis 2005. Les diplômes DELF DALF et les attestations du TCF sont établis par les services du CIEP.

Nous effectuons un reversement de 15% de nos recettes d'inscription aux examens DELF DALF et un reversement d'environ 50% des recettes d'inscription aux examens du TCF.

3. Quelles sont les certifications délivrées par le Centre de la COMUE : DELF, DALF, TCF, ? Ev@lang. Y-a-t-il des tests pour des publics ne relevant pas de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur (DILF) ?

Oui, car nous sommes un centre d'examen ouvert à tout public, nous accueillons donc toutes les personnes (étudiants en mobilité, élèves d'échanges du Club Rotary, des médecins, des personnes souhaitant obtenir la nationalité française, immigrer au Québec etc.) ayant besoin d'une certification pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Nous proposons les examens DELF DALF (tout public) le DELF JUNIOR et le TCF et ses variantes : Tout public, Québec, DAP et ANF

Le public du TCF ANF ne relève pas de l'éducation nationale, ce sont des personnes non diplômées de l'éducation nationale qui souhaitent obtenir la nationalité française.

4. Sur les 4 dernières années pouvez-vous donner des informations sur le nombre de candidats par certification (Sur leur origine : étudiants, et éventuellement autres publics comme les demandeurs d'emploi, etc.) ?. Combien de certifications ont-elles été délivrées? Globalement ? Si possible par origine (DALF, DELF, DILF, et stat de niveau si possible A1, A2, B1).

Les résultats statistiques des 4 dernières années sont sur le Powerpoint que je vous ai adressé. Les examens du DILF ne sont pas proposés par notre centre mais par le Pôle formation qui gère également le DELF en Picardie.

5. Comment l'action du centre d'examen s'articule-t-elle avec celle des organismes de formation FLE ? Les organismes visant les publics étudiants ? Eventuellement les autres visant les autres publics. Des réunions sont-elles organisées ? Si oui par qui sont-elles pilotées ?

Nous travaillons avec les centres de formation FLE car nos examinateurs–correcteurs sont des enseignants qui travaillent dans les établissements membres de la ComUE LNF et nous accueillons les étudiants qui souhaitent se présenter aux examens. Nous participons à des réunions d'information et de présentation du centre d'examen aux établissements et aux associations qui souhaitent informer leur public.

Des réunions de bilan sont organisées par le Centre d'examen avec l'équipe examinateur / correcteur et les associations.

6. Y-a-il des actions d'information auprès des publics potentiellement concernées ? *Oui, nous informons nos contacts par les affiches et flyers que nous envoyons aux établissements ainsi que le calendrier des sessions DELF DALF TCF proposée pour l'année universitaire.*

Avec quels acteurs sont-elles menées (Services de l'Etat, Conseil Régional etc.) ? *Nous travaillons également en dehors du CIEP avec les instances telles que : le RECTOTAT pour la signature des diplômes, les arrêtés du calendrier, l'autorisation d'ouverture des sessions de formation d'habilitation examinateur/correcteur ; les services Relations Internationales et scolarité des Universités, la PREFECTURE pour le TCF ANF. Les Centres de CIO, le Conseil de l'ordre des médecins, les Associations, et le Pôle emploi etc.*

7. Y-a-t-il des actions propres de la Comue ? *Oui, nous avons proposé une formation de Didactique du FLE aux bénévoles qui enseignent le FLE aux personnes accueillies dans les associations. Avez-vous des informations sur la façon dont les publics reçus ont été aiguillés vers le CE FLE ? Démarche purement personnelle, orientation par une institution ou un service de l'Etat – les universités, le conseil de l'ordre des médecins, la Préfecture, le Pôle emploi etc)*

8. Y-a-t-il l'équivalent du CE FLE en Picardie ? Avez-vous des liens ? Avez-vous des informations sur leur activité et les publics reçus et certifiés ?

*Oui, je connais la responsable du Centre d'examen Mme Dupleix, comme leur centre ne propose pas les examens du DALF, elle aiguille vers nous les candidats intéressés par le DALF C1 et DALF C2. Ci-dessous voici un tableau comparatif des inscrits de notre centre **en rouge** et du Centre d'examen de Picardie - géré par l'équipe du Pôle – Formation – **en noir** sur les 4 niveaux du DELF A1-A2-B1-B2 suite à la demande de Monsieur Rollet :*

PICARDIE / NORD	2013	2014	2015		2016
A1	108/9	102/17	22/16		5/9
A2	73/23	15/19	29/11		6/19
B1	45/82	19/64	12/53		32/66
B2	30/175	71/173	25/202		9/147

9. Quelles sont les ressources dont dispose le CE FLE de la COMUE ? Quelles sont les ressources propres ? Quels sont les autres financements ?

Les ressources principales du Centre d'examen proviennent par les inscriptions aux examens qui nous permettent de couvrir en grande partie les besoins du Centre d'examen : les reversements au CIEP, les rémunérations des examinateurs- correcteurs et une partie des salaires. Jusque 2016 une subvention était attribuée à l'ensemble des missions des services RI par le Conseil Régional...

10. Comment voyez-vous l'évolution du CE FLE de la COMUE ? Nous souhaiterions :

- *inciter les doctorants internationaux à se présenter à un examen de FLE avant de quitter la France. Lors d'une réunion avec la Région Mme Mélanie Vallet nous a parlé de sa propre expérience : en Allemagne les doctorants devaient présenter un niveau en allemand condition sine qua non pour obtenir leur titre de doctorant. Mettre en place ce dispositif pour les doctorants en accord avec les directeurs des Ecole Doctorale (ED) et valoriser le diplôme obtenu DELF DALF avec des ECTS.*
- *toucher les entreprises qui accueillent du public international...*
- *toucher les étudiants internationaux de la FUPL, de l'IEP, il existe un vivier mais nous pensons que les étudiants sont découragés à cause de notre emplacement géographique : constatation d'une baisse dans les inscriptions des examens DELF DALF ...*

11. dans la perspective de la nouvelle région ? Quelles sont les points d'amélioration pour mieux accompagner vos missions ?

- *mettre en place le paiement par CB en ligne.*
- *Mettre en place le TCF sur ordinateur pour mieux répondre aux besoins urgents des étudiants ou des demandeurs de naturalisation, etc.*

ANNEXE 6 : Présentation des niveaux de compétences langagières

PRESENTATION GLOBALE DES 7 NIVEAUX DE COMPETENCES LANGAGIERES

NIVEAU Cadre Européen Commun de Référence pour les langues	DIPLÔME	UTILISATEUR	COMPETENCES GLOBALES
A1.1	DILF diplôme initial de langue française	ELEMENTAIRE	Peut comprendre quelques expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie sociale. Peut s'orienter et répondre à des questions concernant sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation. Peut participer à une interaction oratoire au moyen d'énoncés simples (contrôle sur un ou deux mots) et réagir de façon spontanée et distinctement et se rendre compréhensible.
A1	DELF A1 diplôme d'études de langue française	ELEMENTAIRE	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions le concernant (par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui la passionne, etc.) et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple et réactif/active pour le moment et distinctement et se rendre compréhensible.
A2	DELF A2 diplôme d'études de langue française	ELEMENTAIRE	Peut comprendre des phrases simples et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines limités de la vie (par ex. informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut échanger avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
B1	DELF B1 diplôme d'études de langue française	INDEPENDANT	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
B2	DELF B2 diplôme d'études de langue française	INDEPENDANT	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré d'autonomie et d'assurance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tensions ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
C1	DALF C1 Diplôme approfondi de langue française	EXPERIMENTE	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparaître devant chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'implication, d'articulation et de cohésion du discours.
C2	DALF C2 Diplôme approfondi de langue française	EXPERIMENTE	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut utiliser libre et organiquement diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, librement et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances au sein d'un rapport avec des sujets complexes.

Déclarations des groupes



Déclaration CFDT sur le rapport-avis « Les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Avant d'aborder le projet de rapport avis sur les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française, le groupe CFDT souhaite féliciter le groupe de travail, les 4 rapporteurs (Yvonne Tassou, Dominique Carpentier, Philippe Rollet et Pierre Thomas) et Françoise Dubois pour la réactivité, la célérité et la qualité de cette production. Les délais à tenir ont dépassé tous les records de cette assemblée.

La maîtrise de la langue française est un enjeu économique, ça se vérifie, par exemple, dans le monde de l'entreprise pour permettre l'évolution professionnelle, ou encore bien évidemment l'accès à l'emploi. C'est aussi un enjeu pour inciter l'implantation ou le développement d'entreprises.

Par ailleurs, la CFDT tient à rappeler que la région Hauts-de-France, de par l'histoire de son peuplement, est un territoire fortement multiculturel et multilingue. Selon l'INSEE, 30% de sa population adulte est concernée par une autre langue que le français avec un total de plus de 130 langues parlées dans cette région, quelle richesse!

La maîtrise de la langue française est un enjeu social, ça se vérifie, par exemple, hors de l'entreprise pour participer aux événements de la cité ou encore pour comprendre et faire valoir ses droits.

Pour le groupe CFDT, il y a plusieurs priorités :

- identifier en amont les situations d'illettrisme ou de "désapprentissage" de la langue française, pour permettre un accompagnement de qualité
- soutenir le tissu associatif qui joue un rôle essentiel dans la détection des situations d'illettrisme et l'action d'apprentissage de la langue française mais celui-ci manque de moyens
- éviter le décrochage en renforçant le soutien scolaire
- développer la détection en milieu professionnel et accompagner vers la formation
- soutenir une offre de formation en matière d'illettrisme permettant une couverture complète des territoires des Hauts-de-France.

La CFDT souligne par ailleurs la mise en place de CLEA par les partenaires sociaux, outil qui permet d'acquérir une certification reconnue par tous les acteurs et décideurs de ce pays.

Ces remarques faites, la CFDT votera le rapport-avis.



CESER HAUTS DE FRANCE
Groupe de concertation CFTC

Espace Vauban / Bâtiment NAMUR - 3^{ème} Etage
199 rue Colbert 59000 LILLE

**Projet d'avis relatif aux enjeux des politiques
de maîtrise de la langue française
Mardi 28 mars 2017
Déclaration du groupe CFTC**

La CFTC soutiendra ce projet d'avis tout en regrettant qu'il ne pointe pas plus fermement du doigt la carence de l'Etat en matière d'éducation.

Avec 5,1% d'illettrisme détectés chez les jeunes de 18 ans lors des Journées Défense et Citoyenneté, 12% en incluant ceux en difficulté et en grave difficulté, notre région fait face à une situation grave et inacceptable : Ces jeunes sont à peine sortis du cursus scolaire, ou ils y sont encore, et ils ne disposent pas du B-A-BA nécessaire à affronter la vie active. C'est pourtant l'une des finalités essentielles de l'Education Nationale.

Un jour un ministre, pas plus mauvais qu'un autre sans doute, a décrété que 80% d'une tranche d'âge devait avoir le bac. Depuis les choses s'organisent pour faire en sorte que ...

Un jour un ministre aura le courage de décréter que 100% des enfants entrant en 6^{ème} maîtriseront les savoirs fondamentaux. Et il fera en sorte que les choses s'organisent à cette fin. A notre sens, ce ministre-là sera bien meilleur que les autres.

La CFTC votera ce projet d'avis

Nous vous remercions de votre attention.



CESER - Assemblée plénière du 28 mars 2017

Rapport-avis « Les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française »

Déclaration du groupe CGT

La maîtrise de la langue française conditionne l'épanouissement personnel, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès au savoir et à la culture ; les usages sociaux de la langue peuvent être de puissants facteurs d'unité et d'intégration mais aussi de divisions et de ruptures.

C'est dire l'importance d'un engagement financier de l'Etat (garant de l'unité nationale), et de la Région (la loi du 5 mars 2014 consacre son rôle dans la lutte contre l'illettrisme et décentralise les crédits du dispositif « compétences-clés »), qui soit à la hauteur de ces enjeux.

Tarir l'illettrisme à la source se joue essentiellement au niveau des écoles et des collèges; cela nécessite de mettre véritablement en œuvre les moyens d'une aide spécialisée pour tout élève qui, de la petite section de l'école maternelle au Cm2, éprouve des difficultés. Or de 2007 à 2012, les effectifs des RASED¹⁰ ont été réduits d'un tiers.

La CGT rappelle que le droit à la formation initiale différée (reprise d'études générales pour les personnes sorties prématurément de l'école) relève des obligations de l'Etat. Les articles L111-1 et L122-2 du Code de l'Education font obligation à l'Etat de garantir à tous l'apprentissage et la maîtrise de la langue française et un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel, de « *prévoir les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découle* ».

La CGT considère qu'il y a urgence pour la Région d'élaborer avec l'ensemble des acteurs institutionnels, partenaires sociaux et associatifs un plan quinquennal de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Elle partage l'objectif proposé par le CESER d'amener en 5 ans notre région au taux moyen national.

Au regard de la situation en Hauts de France (région métropolitaine la plus touchée), la CGT estime nécessaire de relayer l'action du futur délégué régional dans chaque département, un délégué départemental auprès du préfet qui constituerait ainsi la personne ressource et le relais de l'impulsion du plan d'action régional de lutte contre l'illettrisme.

Plus de 50% des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi, l'entreprise constitue donc un terrain prioritaire d'action contre l'illettrisme. Le respect du rôle des IRP est essentiel ; la négociation du plan de formation professionnelle doit permettre la mise en application de l'article L 6321.1 du Code du Travail et l'inscription d'action de formation pour l'acquisition des savoirs fondamentaux. De même le contenu du travail doit évoluer pour lutter contre le désapprentissage.

L'usage du "globish"¹¹ doit être combattu par la mise en application effective de la loi Toubon.

La CGT partage l'essentiel du rapport-avis et de ses préconisations, elle le votera et le soutiendra.

¹⁰ RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

¹¹ Le **globish** (mot-valise combinant global, « planétaire », et English, « anglais ») est une version simplifiée de l'anglais n'utilisant que les mots et les expressions les plus communs de cette langue.



CESER DES HAUTS DE FRANCE Déclaration du GROUPE FORCE OUVRIERE

« Les enjeux des Politiques de maîtrise de la langue française » Assemblée Plénière du 28 Mars 2017

En préambule, le groupe Force Ouvrière veut dénoncer les délais contraints pour un sujet d'importance.

Malgré ces contraintes, le groupe Force Ouvrière remercie Dominique Carpentier, les rapporteurs et les chargés de mission pour le travail colossal d'organisation des auditions et de rédaction du rapport.

Les Hauts de France sont la région métropolitaine où le plus fort pourcentage de jeunes est constaté lors des Journées Défense et Citoyenneté et pour Force Ouvrière, si on ne maîtrise pas le français on ne peut s'insérer dans la Société.

Le groupe Force Ouvrière approuve l'objectif proposé par le Ceser au Conseil Régional d'amener la région au taux moyen national de 7% soit une diminution annuelle de 3000 personnes concernées. Sachant, toutefois, que la mise en œuvre de la politique nécessaire pour passer à cette autre échelle nécessitera de la durée.

Pour Force Ouvrière, l'Education Nationale est l'un des acteurs majeurs en matière de prévention des difficultés de lecture et d'écriture, les nouvelles mesures complétant l'existant montrent leur efficacité. Cependant, il n'y aura pas de solution miracle, l'unique solution pour l'Education Nationale consistera à se donner les moyens de ses ambitions. Dégrader les conditions de travail des enseignants, diminuer leur pouvoir d'achat et «masteriser» leur recrutement n'ont eu d'autre impact que de fragiliser la qualité de l'enseignement. L'environnement familial est important et le rôle des parents essentiel. Les actions d'aide à l'apprentissage de la langue sont à développer dans les quartiers avec les parents. La culture est un élément fondamental pour l'émancipation de tous.

Force Ouvrière partage l'avis du Ceser pour lutter contre l'illettrisme des demandeurs d'emploi par une offre de formation organisée à l'échelle des 15 bassins d'emploi au plus près des publics en situation d'illettrisme.

Force Ouvrière soutient l'avis pour l'inscription des jeunes en situation d'illettrisme au statut de stagiaires rémunérés de la formation professionnelle, ainsi pour l'investissement de 30M d'euros et 15000 jeunes demandeurs d'emploi et salariés en situation d'illettrisme par an pour la durée du plan quinquennal, tout en articulant le dispositif de formation régional avec l'action des associations et de leurs bénévoles.

La formation des demandeurs d'emploi est financée en premier lieu par les Régions puis Pôle emploi, les interlocuteurs sociaux, via les fonds de la formation professionnelle qu'ils gèrent paritairement, et l'État. Pour FO, le résultat en terme d'emploi reste très insuffisant et démontre bien la nécessité en parallèle que l'économie et les choix politiques en la matière conduisent à la création d'emplois pérennes qui garantissent aux chômeurs en formation un véritable débouché sur le marché du travail.

Les formations pour lutter contre l'illettrisme étant éligibles au plan de formation des entreprises , Force Ouvrière, tient à souligner la nécessité de former et d'accompagner les salariés dans une logique de formation tout au long de la vie afin de réduire le désapprentissage du français qui les empêche de monter en compétences.

Dans le même esprit, Force Ouvrière partage un avis sur la formation linguistique des migrants. L'intégration linguistique est très long processus, c'est élargir toujours un peu plus son répertoire langagier. Pour pouvoir s'intégrer dans la société il faut savoir parler la langue, mais l'intégration n'est pas que linguistique. Il faut associer l'apprentissage de la langue à la découverte et le respect des valeurs et des principes de la République. Un plan pluriannuel chiffré et doté de moyens humains adéquats est indispensable.

Le Groupe FORCE OUVRIERE votera favorablement le Rapport Avis.

Union Régionale Force Ouvrière Nord Pas-de-Calais Picardie
10, Avenue Van Pelt – BP 145 - 62303 LENS CEDEX
0321698800 – Fax : 0321698809 – Email : udfo62@orange.fr



Déclaration du groupe Unsa-CFE-CGC

Mardi 28 mars 2017

Chers collègues,

Quelques mots pour traduire, dans la mesure du possible, notre circonspection.

Car au-delà des figures de style et remerciements confraternaux, je souhaite vous dire notre embarras, quelques réticences et des interrogations.

Je ne suis pas néophyte de notre problématique – ayant exercé plusieurs années en élémentaire et au CP – j'avoue ma perplexité à l'examen de la commande.

Juxtaposer le problème d'un certain de salariés en évolution professionnelle, de futurs travailleurs en formation, des néo-migrants, tout cela au nom d'une même finalité, d'une même carence me conduit à dire qu'on risque de tout mélanger à force de vouloir bien faire et à aboutir à une forme d'auberge espagnole où chacun tente de trouver son compte.

Le constat est pourtant grave et réaliste mais les ressorts qui y mènent sont divers et complexes.

Alors félicitations aux 4 rapporteurs et aux collaborateurs qui ont relevé le challenge. Bel exercice, nécessaire, sans doute, mais limité cependant.

Je relève pourtant que l'état des lieux sur l'aspect formation initiale est presque subliminal. Les efforts fournis par l'institution sont de qualité et constants même si la marge de progrès existe.

Alors si « le vélo ne s'oublie pas ».... il s'avère que l'exercice de la lecture ne ressort du même réflexe.

Mieux prévenir que guérir. Nos 2 académies ont progressé sur ce champ, je souhaite le souligner.

Autre élément : mettre en perspective une approche concomitante entre salariés et demandeurs d'emploi n'est pas réaliste. Car au-delà de l'encensement inévitable de l'« Ecole de la seconde chance », outil certes efficace mais pour un public dédié et motivé, les besoins initiaux sont sans commune mesure avec les espoirs de remédiation. Nous invitons donc à la modération et à un calibrage réaliste des possibilités de certaines structures.

Tertio : un plan quinquennal de prévention. Bravo.

Mais au-delà des intervenants institutionnels reconnus, le spectre est ouvert à une multitude d'intervenants occasionnels, d'associations labellisées, -je l'espère- Tout ceci réclame un minimum de contrôle.

Concernant les allophones : j'affirme que le ministère et les IA ont fournis des efforts importants pour gérer la situation. Mais il faut être 2 pour coopérer. Le dynamisme, le volontarisme des collectivités, des associations, des bénévoles est exemplaire. Encore faut-il partager la même ambition...

Formation des enseignants et onction universitaire

Nous partageons l'essence et le contenu de l'aliéna 3bis, page 33. C'est idyllique.

Mais tout ceci pour nous mener à la proposition : « Le CESER soutient la mise en place de l'Institut Carnot d'Education ». Quel contenu ? Rien dans notre rapport. Rien sur le site Internet ! Sauf à souhaiter un financement.....

Je reste donc dubitatif.

Tout ceci pour conclure, qu'à notre grand regret, et malgré bon nombre de préconisations qui vont dans le bon sens, nous nous abstenons sur la globalité du rapport-avis.



"Prendre soin des personnes et de leurs conditions de vie et de travail; protéger l'environnement; promouvoir les biens communs et les services publics; défendre la démocratie et les solidarités."

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Je me contenterai de quelques constats.

D'abord la maîtrise de la langue française -et c'est bien là notre sujet- ne se réduit pas à la seule question de l'illettrisme et au-delà du noyau dur recensé par l'enquête IVQ, il y a tous ceux qui ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit. La France compte une proportion quatre fois plus élevée d'adultes ayant une faible maîtrise des compétences en lecture que le Japon, et deux fois plus que la Finlande.

Le Groupe de Concertation FSU-Solidaires regrette évidemment que cette question -peut-être plus cruciale encore que celle de l'illettrisme en tant que tel- n'ait pas vraiment été abordée par le rapport-avis. Le rôle respectif des acteurs en aurait été modifié.

Par ailleurs notre rapport-avis ne comporte aucun volet culturel visant à valoriser la langue française ; il ne s'interroge pas sur les pratiques récentes qui progressivement se substituent de manière massive à la lecture et encore plus à l'écriture. Quant au lien qui est mis en avant entre facilitation de l'intégration individuelle des étudiants internationaux -souhaitable par ailleurs- et la maîtrise du français par la population, il aurait au moins gagné à être précisé.

Second constat, qui concerne l'illettrisme : la faible place accordée à la prévention dans le rapport. Notre CESER semble ainsi vouloir suivre l'Education Nationale quand celle-ci affirme que -et je cite- « l'illettrisme est un phénomène post-scolaire ».

En réalité, nous le savons, l'illettrisme est la conséquence d'un manque de suivi réel, permanent et généralisé, et surtout suffisamment précoce, des élèves en difficulté. Il trouve ainsi ses racines à l'école et à ce titre aucune action préventive ne peut se concevoir sans une synergie forte avec l'école. Or celle-ci reste -malgré quelques améliorations- le parent pauvre de notre rapport.

Comment en effet faire baisser significativement le nombre de personnes en situation d'illettrisme sans tarir ou au moins réduire fortement le flux continu de jeunes en difficulté à leur sortie du système scolaire ? Et que signifie un plan quinquennal contre l'illettrisme s'il ne comporte pas un volet et un engagement du système éducatif ? Le rapport aurait d'autant plus gagné à insister sur cet aspect que les évaluations de l'ANLCI montrent que des dispositifs de soutien personnalisé au sein des établissements scolaires sont plus efficaces que l'externalisation de la prise en charge. Il y aurait là matière à réflexion.

Comme il serait sans doute utile -et le mot est faible- de réfléchir au fonctionnement de notre système éducatif. Il ne suffira pas de former mieux les maîtres pour obtenir l'adhésion des élèves à une école qu'ils perçoivent, notamment dans les milieux populaires, plus comme un ensemble de contraintes insupportables que comme un moyen d'émancipation. Jamais le fossé entre le monde de l'école et ce qui constitue pour beaucoup d'eux le monde réel n'a été aussi grand.

Troisième constat : la disproportion entre les moyens curatifs proposés et l'ampleur des difficultés. Les actions mises en avant, qui sont toujours à considérer dans leur spécificité, et à ce titre ne sont jamais généralisables, constituent davantage des « rustines » coûteuses qu'une réponse globale et cohérente. Le rapport parle d'ailleurs de « juxtaposition » de dispositifs. A ce titre l'absence d'un véritable diagnostic sur les dysfonctionnements du système éducatif -qui n'est pas un simple état des lieux- est criante.

Pour nos deux organisations il ne faudrait pas que l'impact des mesures curatives se limite à celui mécaniquement produit par la disparition des classes d'âge les plus touchées. Ce qui prépare le paysage de l'illettrisme de demain c'est à la fois ce qui se passe dans les entreprises et à la sortie de l'école ; c'est là que le fer doit être porté.

Or la question de l'illettrisme n'est pas vraiment une priorité pour les entreprises, et là où une volonté existe, elle se heurte à de nombreux obstacles. L'entreprise n'est pas un lieu neutre ; ce qui la caractérise d'abord c'est le lien de subordination, même si cette situation est volontairement occultée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. **Et l'état dégradé des relations sociales ainsi que les formes nouvelles du management seront sûrement l'obstacle principal à la lutte contre le désapprentissage de la langue dans les entreprises. Notre rapport aurait gagné à aller au-delà de la pétition de principe et à examiner les conditions d'un rétablissement de la confiance. Par ailleurs le taux record de l'illettrisme dans notre région pose aussi la question du Service Public de proximité face à des citoyens désarmés face aux démarches administratives**

Un dernier mot, chers collègues.

Notre CESER ne gagne rien à se répéter. Chaque répétition est une banalisation et un affadissement. Et quand les conditions n'existent pas pour un travail de qualité, il faut savoir renoncer. Il en va de l'autorité de la seconde assemblée régionale.

Groupe de concertation « Associations et Dynamiques Citoyennes »
CESER Hauts-de-France/ Plénière du 28 mars 2017
« Les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française »

Le Groupe de concertation « Associations et Dynamiques Citoyennes » remercie les rapporteurs et les membres du Groupe de travail pour la qualité du Rapport-avis.

Comme celui-ci l'indique, notre Groupe de concertation souligne l'importance majeure de la question traitée pour notre région des Hauts-de-France, et en particulier sur tous les moyens qui seront déployés/ A déployer, dans les 5 années à venir, pour atteindre l'objectif de rejoindre la moyenne nationale.

En ce sens, il souhaite insister sur l'ensemble des points suivants :

1. L'engagement indispensable du système éducatif, et tout particulièrement des niveaux primaire et secondaire. Pris en compte dans le rapport, on ne les retrouve pas suffisamment dans le rassemblement des préconisations qui insistent davantage sur l'enseignement supérieur ;
2. La nécessité de bien distinguer la question des migrants primo-arrivants, et celle des enfants issus de l'immigration ;
3. S'il est opportun que la région ait un représentant du délégué interministériel à la langue française, il convient d'insister sur les moyens dégagés, sur la cohérence avec une politique régionale ambitieuse, et sur une inscription de l'action dans les territoires avec l'ensemble des acteurs locaux ;
4. L'importance des démarches engagées et/ ou à venir pour réduire la fracture numérique et l'articulation qui doit être mise en œuvre avec la problématique de l'illettrisme dans le but d'éviter l'effet « double peine » pour les populations en difficultés ;
5. Le C2RP est devenu CARIF – OREF (Centre d'Animation et de Ressources sur l'Information et la Formation – Observatoire Régional Emploi-Formation) en 2016, et la question de l'illettrisme est intégrée dans sa mission. Compte-tenu de la baisse successive des subventions depuis 2010 du Conseil régional, en accord avec la structure qui a recentré ses missions, on peut légitimement s'interroger sur l'évolution de cette question et du positionnement du CARIF – OREF, dès cette année 2017, en lien avec tous les acteurs concernés ;
6. Si la référence au dispositif CléA est bien identifiée dans le Répertoire National des Compétences Professionnelles/ RNCP, il y aurait lieu de clarifier les choses pour les publics illettrés et/ ou de niveau infra V (inférieur au CAP/ BEP) ;
7. L'intérêt tout particulier à porter aux allocataires du RSA, relativement au fait de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, en tous les cas, d'améliorer les démarches d'inclusion sociale ;
8. Plus largement encore, qu'en est-il du positionnement des jeunes qui ne sont pas accompagnés et pris en charge, par exemple, par les missions locales ? La question se poserait avec encore plus d'acuité pour les territoires de l'ex-Picardie.

Pour terminer, le Groupe de concertation considère que l'atteinte des objectifs et la réussite globale de la démarche dépendent au moins des trois conditions suivantes :

- Dégager les moyens nécessaires et dans la continuité ;
- Inscrire l'action dans un accompagnement globalisé des personnes ;
- Structurer l'action dans les territoires, en appuyant et en confortant l'engagement des acteurs des territoires, et notamment l'ensemble des acteurs associatifs impliqués.

Le Groupe de concertation "Associations et Dynamiques Citoyennes" votera le présent Rapport-avis.

Position de vote des groupes des milieux économiques, artisanat et ruralité

Séance plénière du CESER – 28 Mars 2017

Avis les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française

Les groupes milieux économiques, artisanat et ruralité saluent le travail réalisé par la commission et apprécient la précision des informations apportées (vocabulaire précis pour un sujet complexe et éléments chiffrés permettant d'avoir une bonne visibilité sur le sujet) pour se prononcer sur un sujet structurant pour l'avenir de notre région,

Avec 400 000 personnes en situation d'illettrisme, notre région Hauts de France est marquée par un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale, et certains territoires de notre région sont encore plus en souffrance. Aux difficultés historiques de notre région sur cette thématique, s'ajoutent aujourd'hui un challenge de taille : réussir l'intégration économique, citoyenne et sociale de tous, dans un monde actuellement marqué par des bouleversements économiques, sociaux et sociétaux sans précédent

Avec le passage à l'ère numérique, il est désormais impensable de laisser certains pans de la population en marge de la maîtrise des compétences génériques. L'évolution rapide de la société, le contexte international fait émerger plusieurs visages de l'illettrisme que le présent rapport met parfaitement en évidence, faisant apparaître, par la même, la nécessité d'apporter une réponse spécifique à chaque situation.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir une base de travail commune pour contribuer à l'alphabétisation des 400.000 personnes concernées, le Socle commun des compétences, reprenant 7 compétences clés reconnues comme indispensables à tout être humain. Nous tenons à souligner que ce socle commun est issu de travaux de la commission européenne, et rappelons ici que nous regrettons que la France ait fait le choix de ne pas reprendre la 8ème compétence clé « esprit d'entreprendre » évoquée dans le socle européen.

Force est de constater que pour chacun de ces publics (jeunes, demandeurs d'emplois, salariés, migrants ayant eux-mêmes des situations différentes) c'est de notre capacité à travailler ensemble que viendront les résultats : partenaires sociaux, enseignant, entreprises et associations doivent, comme sur de nombreux sujets, dépasser les clivages traditionnels, s'attacher à la co-construction et agir de manière interdépendante pour réussir, car nous avons chacun, à notre échelle mais de manière complémentaire, à apporter notre pierre à l'édifice.

Le rapport met en évidence une politique volontariste de la part de la Région Nord Pas de Calais depuis 1985, et une accélération des dispositifs depuis 2009 en NPDC et 2015 en Picardie. En complément, le rapport met en évidence la capacité, une fois encore, de notre région à innover et à porter des projets ambitieux pour faire face aux difficultés. Pour autant, il serait intéressant de comparer la politique régionale avec celle d'autres régions de France, afin de vérifier l'efficacité de nos dispositifs régionaux et de trouver des sources d'inspiration pour de nouveaux dispositifs.

Notre groupe souligne l'ambition fixée par le rapport, de ramener, en 5 ans, le taux d'illettrisme à la moyenne nationale, avec un objectif ambitieux d'une baisse annuelle de 30.000 personnes en situation d'illettrisme. Il serait intéressant de savoir si les dispositifs existants sont en mesure « d'absorber », dans leur mode de fonctionnement actuel, l'augmentation du nombre de personnes accueillies ou si d'autres moyens doivent être mobilisés pour y parvenir.

Enfin, il nous semble primordial, à la lecture de ce rapport, d'apporter de la visibilité et de la lisibilité sur l'ensemble des dispositifs existants, pour les bénéficiaires mais aussi pour les personnes relais et les accompagnateurs. Renforcer encore la complémentarité entre les acteurs pour **créer un parcours** accessible à chaque personne concernée, et ce en fonction de son profil initial, c'est là, il nous semble, l'enjeu majeur de la future agence de la langue française

Les groupes des milieux économiques, artisanat et ruralité voteront l'avis.

Avis du groupe Transition Écologique et Solidaire sur le Rapport-avis « les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française, diagnostic et préconisations du CESER Hauts-de-France

Le groupe de Transition Écologique et Solidaire (TES) tient à remercier le groupe de travail, les 4 rapporteurs et les collaborateurs du cabinet pour leur capacité à avoir produit ce rapport et auditionné un panel représentatif d'acteurs. Nos remerciements sont d'autant plus chaleureux que les conditions de travail, plus particulièrement les délais ont été plus que contraintes, et cela, à nos yeux, de façon inadmissible.

En effet, nous constatons, qu'il aura fallu trois mois et demi, à partir du 5 octobre 2016, date de la demande du Ministre KAHNER de saisir les CESER sur le sujet, pour que le CESER Hauts-de-France puisse engager le travail sur ce rapport-avis. Or, la réponse était attendue pour le 1er février 2017. De ce fait, le groupe de travail n'aura eu qu'un mois et demi pour nous proposer sa copie et, cela après négociation d'un délai. Entre deux, alors que nos collègues travaillaient, le 15 février 2017, le gouvernement annonçait ses premières décisions et arbitrages au sujet de cette politique, donc sans avoir pu prendre connaissance de notre rapport-avis. Dommage !

Cette situation ne peut que nous interpeller et nous choquer. Nous estimons que le besoin d'expression de la société civile mérite un peu plus d'égards, notamment en lui accordant un délai suffisant pour qu'elle soit formulée et mûrie.

Surtout qu'à nos yeux, le sujet, dans sa dimension, lutte contre illettrisme est très important. Les éléments chiffrés présents dans le rapport sont plus qu'inquiétants et notre groupe se félicite que nos CESER passés se soient mobilisés sur ce sujet, et que notre CESER actuel le reste. D'ailleurs, face au dérapage dans les délais, nous aurions compris que notre CESER se donne deux mois supplémentaires pour compléter et prendre plus de recul sur le sujet et la commande.

Cela d'autant plus que notre groupe constate et regrette que le rapport-avis répond que partiellement à la commande de Monsieur le Ministre. Le traitement du sujet par public limite l'approche transversale nécessaire et demandée, et notamment sur le rôle des différents acteurs, leur organisations et leurs relations. Les données relatives aux financements restent limitées. La partie relative à l'action de l'Education Nationale, acteur essentiel, est à nos yeux insuffisamment documentée.

Le responsable de cette situation est clairement le manque de temps que la motivation et la compétence des artisans de ce rapport avis n'auront pu compenser.

Dans ces conditions, ne souhaitant pas dévaloriser le travail fait par les collègues et les membres du cabinet, mais considérant que le CESER aurait dû, et même pu, se donner le temps nécessaire pour conduire ce travail dans de bonnes conditions, la majorité du groupe de concertation Transition Écologique et Solidaire ne participera pas au vote.

Toutefois, il tenait à souligner qu'il a apprécié que :

- le CESER n'hésite pas à proposer des objectifs chiffrés, plus particulièrement dans le domaine de la formation des salariés et demandeurs d'emploi et,
- qu'il souligne le rôle essentiel que les associations jouent dans l'action en faveur de certains publics en besoins sur la maîtrise de la langue française.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151 avenue du président Hoover - 59555 LILLE Cedex - Tel : 03 28 82 82 82 - Fax : 03 28 82 58 05
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert-1^{er} - BP 2616 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Tel : 03 22 97 37 34 - Fax : 03 22 97 38 86



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Ministre

Paris, le

05 OCT. 2016

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et messieurs les préfets de région

Objet: mobilisation des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux dans le cadre de la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale

Lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté de Vaulx-en-Velin le 13 avril 2016, le gouvernement a décidé la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale, afin de doter le pays d'une politique linguistique intégrée et capable de répondre à la diversité des besoins.

La maîtrise de la langue française, langue de la République, est la condition de l'exercice de la citoyenneté, de l'inclusion dans la communauté nationale, de l'insertion sociale et professionnelle comme de l'accès au savoir et à la culture. Pourtant, 6 millions de personnes rencontrent des difficultés dans sa maîtrise, primo-arrivants, étrangers installés depuis plusieurs années, ou Français, issus ou non de l'immigration.

Les actions en la matière sont cependant diverses et nombreuses avec une multitude d'acteurs intervenant sur les territoires : services de l'Etat, régions et autres collectivités territoriales, associations, entreprises privées et partenaires sociaux. Le paysage est éclaté et le besoin d'une meilleure coordination des acteurs et dispositifs souvent exprimé.

Il est indispensable que la stratégie et les modes d'action de la future agence prennent en considération la diversité des réalités sociales et humaines des différents territoires et s'appuient sur la connaissance pratique de ces politiques publiques par les acteurs de terrain.

C'est pourquoi, en lien avec le président du conseil régional ou de la collectivité territoriale unique, je souhaite que vous attiriez l'attention du président du Conseil économique, social et environnemental régional sur l'intérêt d'une auto-saisine de son assemblée sur ce sujet afin en particulier d'établir un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française sur son territoire et de proposer des préconisations visant à mieux prendre en charge collectivement les publics concernés.

Cette démarche accompagnera la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale au premier trimestre 2017, et la déclinaison opérationnelle de la politique de maîtrise de la langue française sur les territoires.

Les CESER pourront notamment être invités à explorer les aspects suivants :

- identifier le rôle respectif de chacun des acteurs impliqués dans cette politique ainsi que les modalités organisationnelles et partenariales mises en œuvre (Etat, régions, autres collectivités territoriales, associations, organismes privés, partenaires sociaux...);
- dresser un état des lieux de la déclinaison des différentes politiques publiques qui concourent à la maîtrise du français (éducation nationale, formation professionnelle, accueil des étrangers, politique de la ville, culture...);
- préciser les moyens dédiés aux politiques publiques qui participent à l'apprentissage et à l'amélioration de la maîtrise du français ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme;
- proposer des pistes pour améliorer l'efficacité de la politique de maîtrise de la langue française du point de vue des bénéficiaires, et notamment la coordination des différents acteurs et dispositifs.

Dans le cadre de leurs travaux, les CESER pourront solliciter à tout moment M. Thierry Le Paon que le Premier ministre a chargé de la mission de préfiguration de l'Agence.

Le résultat de ces travaux pourrait être attendu pour le début de l'année 2017, et au plus tard au 1^{er} février 2017.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les préfets, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Patrick KANNER

TRAVAUX ANTÉRIEURS

1. CESER Champagne-Ardenne
L'illettrisme chez les demandeurs d'emploi (rapport et avis)
Octobre 2013
2. CESER Haute-Normandie
L'illettrisme en Haute-Normandie : faire bouger les lignes
Rapporteur : Francis DA COSTA (avec le concours de Laurence MONNET-LEPAGE)
Septembre 2013
3. CESER Aquitaine
« Agir ensemble contre l'illettrisme en Aquitaine », avis et adoption du plan régional de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme
Février 2013
4. CESER Ile de la Réunion
Rapport « **Pour une île lettrée** »
Septembre 2010
5. CESR Champagne-Ardenne
Lutter contre l'illettrisme : une responsabilité collective et une nécessité en Champagne-Ardenne (synthèse d'un colloque régional)
Novembre 2008
6. CESER Bourgogne
La lutte contre l'illettrisme en Bourgogne
Avis présenté par Daniel EVEILLEAU
Novembre 2008
7. CESR Nord-Pas de Calais
L'implication des associations dans la lutte contre l'illettrisme en Nord-Pas de Calais
(rapport et avis)
Rapporteurs : Françoise BOUREL et Muriel DETRE
Mai 2006
8. CESR Basse-Normandie
La lutte contre l'illettrisme en Basse-Normandie – Permettre à chacun d'acquérir et de maintenir ses compétences de base
Rapporteur : Thierry LEPAON
Avril 2004

9. CES-Alsace

Vaincre l'illettrisme en Alsace : un défi à relever (avis)

Rapporteuse : Christiane ROTH

Novembre 2003

10. CES-Picardie

L'illettrisme en Picardie (avis)

Rapporteur : Dominique CARPENTIER

Octobre 2001